36e ANNEE (4e SÉRIE) N° 58 23 OCTOBRE 1919

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ { **15 francs à l'Édition complète.** / **10 — à l'Édition partielle.** }

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Les nouveautés du « Codex »

Ch. III. — LA PÉNITENCE

ART. 3. — LES INDULGENCES

La matière des *Indulgences* appartient, dans ses principes spéculatifs, à la théologie ; nos auteurs de dogme et de morale en font généralement un appendice au traité de la *Pénitence*. Mais, en tant qu'exercice de l'autorité juridictionnelle de l'Eglise, elle fait partie de sa discipline générale, et avait sa place marquée dans un code normal et complet de droit canonique.

La théorie et la pratique des indulgences ne sont assurément pas choses récentes dans l'histoire ecclésiastique. On ne saurait, toutefois, les dire absolument contemporaines de l'époque apostolique et patristique, au moins sous la forme, déjà presque définitive, où elles se présentent au IVe Concile de Latran et surtout dans la réplique du Concile de Trente aux aberrations luthériennes (Sess. XXV, Decr. *de Indulgentiis*). Notre vieux *Corpus Juris* n'a pas de titre *de Indulgentiis,* la plupart de ses anciens commentateurs non plus (sauf parfois et tout à fait incidemment au titre III, lib. IV, *de Simonia),* et les canonistes plus voisins de nous, même parmi les modernes, qui n'omettent point de parler des indulgences, se montrent embarrassés pour choisir le lieu où il convient de placer ce « traité » qui, comme tel, malgré tout, ne peut se prévaloir d'une haute antiquité. Les uns en dissertent au *de Episcopo,* à propos des pouvoirs de l'Evêque ou au titre *de Simonia;* les autres l'insèrent dans le *de Rebus* sous la rubrique *de Sacramentalibus,* immédiatement après les sacrements; plusieurs, enfin, en font une annexe du traité de la *Pénitence,* comme les théologiens. C'est cette dernière inspiration qu'a suivie, et avec raison, le nouveau Code de droit canonique, et qui fixera sans doute, sur ce point de détail, les incertitudes de ses commentateurs de l'avenir.

Le *Codex,* à vrai dire, dans ce long ch. V *de Indulgentiis* (can. 911-936), ne présente rien de bien saillant en fait d'inédit. Son intérêt n'est pas là. La nouveauté qu'il nous apporte, c'est la mise en relief à part, sous titre canonique officiel, et surtout la *codification* très nette de cette matière des indulgences, jusqu'ici assez touffue et confuse.

Rien, évidemment, n'est changé aux principes généraux, bien connus en dogme et en droit, qui dominent cet important sujet. Mais, comme aucun peut-être, dans notre discipline ecclésiastique, ne fourmille davantage de particularités, souvent difficiles à harmoniser, parfois, apparemment au moins, incohérentes, un travail de coordination et de précisions officielles restait à mettre au point, que prêtres et fidèles désiraient depuis longtemps. C'est fait, et très bien fait. La piété catholique sera reconnaissante au Législateur d'avoir définitivement fixé, avec grand souci d'ordre et de clarté, les lignes essentielles du cadre où pourront désormais se mouvoir avec sécurité, dans nos petits et gros livres pieux, la doctrine et la pratique, tant recommandable, des indulgences.

Etant donné le but principal que nous poursuivons, qui est de porter sans retard à la connaissance du Clergé les innovations et réformes, particulièrement graves, promulguées au *Codex,* nous aurions pu abréger beaucoup, et même terminer par cette réflexion générale notre étude sommaire sur les indulgences. Nous n'irons pas si vite et voici pourquoi : à propos d'indulgences, il est beaucoup de fidèles et mêmes certains prêtres qui, vu l'importance un peu secondaire de cette œuvre de charité, s'en désintéressent, ou bien, faute d'étude ou de mémoire, n'ont pas assez présentes à l'esprit les idées et les règles fondamentales de cette merveilleuse efflorescence pratique du dogme de la communion des Saints. Les leur rappeler brièvement, en paraphrasant tout simplement le texte du *Codex,* sera leur rendre bon service. Quant à nos lecteurs mieux avertis, ils nous excuseront de nous attarder à une étude qui leur est familière, en raison au moins de certains détails intéressants, parfois nouveaux, qui méritent de retenir leur attention.

A) L'auteur des indulgences. — Il n'y en a qu'un seul, et c'est le Souverain Pontife (can. 912) [1].

[1] Pour s'occuper de toute la matière des indulgences, Clément XI avait institué, par bref du 6 juillet 1669, une Congrégation spéciale, la *S. C. des Indulgences;* Pie X en fit une

Toute concession d'indulgences par une autorité inférieure ne se comprend et n'a de valeur qu'autant que finalement elle émane de lui, soit directement, soit par voie de délégation particulière ou commission de droit commun, le droit commun — *ipso jure* — n'étant autre chose que l'expression de la volonté Pontificale. Et cela parce que le Pape est le seul dépositaire et gardien des clefs du trésor général de l'Eglise constitué par les mérites de Jésus-Christ et de ses Saints. Or, chacun sait que c'est à ce trésor-là que sont puisées les indulgences ou condonations des peines temporelles dues au péché après sa rémission préalable *quoad culpam*, condonations qui se réalisent par mode d'*absolution* quant aux vivants, et sous forme de *suffrage* pour les âmes des morts (can. 911).

Sont de droit commun autorisés à concéder des indulgences *(pro vivis)*:

1° Les Cardinaux (200 jours), can. 239 § I, n. 24 ;

2° Les Archevêques, chez eux et dans leur Province (100 jours), can. 274, n. 2 ;

3° Les Evêques résidentiels dans leur diocèse [1] (50 jours), can. 349, § II, n. 2 ; — en cas de consécration d'église ou d'autel, l'Evêque consécrateur peut accorder 100 jours pour visite *ipsa die consecrationis,* 50 jours pour l'anniversaire (100 jours s'il est archevêque), can. 1166, § III ;

4° Les Vicaires et Préfets Apostoliques (50 jours), même ceux qui n'ont pas le caractère épiscopal (can. 294, § II) ;

5° Les Abbés et Prélats *nullius* (50 jours), can. 323, § I.

Mais à cette concession le *Codex* apporte trois réserves :

a) Ces Prélats ne peuvent communiquer leur pouvoir à d'autres sans une autorisation expresse du Saint-Siège ;

b) Les indulgences par eux accordées ne sont pas applicables aux défunts ;

c) Ils ne peuvent ajouter leurs indulgences à celles qu'aurait déjà concédées le Souverain Pontife pour un acte de piété ou à une association pieuse, sauf le cas de conditions nouvelles à remplir pour gagner l'indulgence supplémentaire (can. 913).

B) La Bénédiction papale. — Jusqu'ici la bénédiction papale avec indulgence plénière était accordée aux fidèles deux fois par an, en vertu d'un indult dont il était nécessaire de donner chaque fois lecture publique, en latin et en français. Cet état de choses a cessé avec le can. 914 où faculté est reconnue *ipso jure* aux Evêques, de donner la bénédiction papale à Pâques et à un autre jour de fête à leur choix. Même faveur est faite, mais pour une fois seulement dans l'année, aux Vicaires et Préfets Apostoliques, aux Abbés et Prélats *nullius,* pour l'étendue du territoire soumis à leur juridiction.

Désormais donc les Evêques n'auront plus à recourir à Rome comme autrefois pour obtenir l'indult de bénédiction papale ; et s'ils doivent toujours prévenir en temps opportun les fidèles, ils sont du moins dispensés de la lecture, un peu archaïque, du texte de l'ancien indult, que les assistants, en règle générale, ne pouvaient ni entendre ni comprendre. L'indult, d'ailleurs, était devenu si universel et si bien « de règle », qu'il était tout indiqué de le transformer en concession générale de droit commun.

— Le can. 915 enjoint aux religieux *(regulares)*, en possession du privilège de la bénédiction papale, de n'en user que dans leurs églises et dans les églises des *moniales* ou des *tertiaires* agrégés à leur Ordre, et jamais le jour ni dans le lieu où l'Evêque la donne.

C) Autel privilégié. — Le *Codex* accorde, de façon habituelle, *ipso jure*, aux Evêques, Abbés, Vicaires et Préfets Apostoliques, ainsi qu'aux Supérieurs majeurs d'Ordres religieux, la faculté de désigner un autel comme privilégié, *pour chaque jour et à perpétuité,* dans les églises de leur territoire où il n'en existe encore pas, mais non dans les chapelles publiques ou semi-publiques, à moins qu'elles soient des annexes d'églises paroissiales (can. 916).

— Le jour *de la Commémoraison des Morts,* toutes les messes jouissent du privilège comme si elles étaient dites à un autel privilégié (can. 917, § I).

— Tous les autels d'une église sont privilégiés pendant les prières des Quarante-Heures (*ib.*, § II).

— On inscrira sur l'autel, bien en évidence, ces seuls mots : AUTEL PRIVILÉGIÉ, à perpétuité ou à temps, quotidien ou non, suivant les termes de la concession (can. 918).

D) Indulgences nouvelles. — Pour obvier à des abus, il est nécessaire que la publication d'indulgences nouvelles soit soumise à un contrôle sévère. Pour les indulgences promulguées à Rome, point de difficulté ; elles sont valables pour les fidèles de tout l'univers et on peut, sans autre précaution, les faire connaître. Quant à celles qui n'auraient pas été préalablement publiées à Rome, il est interdit de les répandre avant d'en avoir référé à l'Ordinaire du lieu, auquel il appartient de vérifier leur authenticité (can. 919, § I).

E) Catalogues d'indulgences, Livres de piété, images, etc. — Un danger est à craindre en matière d'indulgences : c'est la facilité avec laquelle, de bonne ou de mauvaise foi, on les multiplie et répand dans le public par la voie de la presse, sans prendre souci suffisant de leur authenticité ; de là des abus qui discréditent les indulgences et dont l'histoire passée nous a laissé trop de mauvais souvenirs. Qui n'a eu en mains tels recueils d'indulgences, tels petits livres de piété, telle image édifiante, où l'on prônait aux fidèles des œuvres ou des formules de prières, d'ailleurs arbitrairement rédigées, le tout enrichi d'indulgences, dont beaucoup se sont trouvées à Rome, après examen, parfaitement inauthentiques ?

Section spéciale de la Congr. du Saint-Office (29 juin 1908) ; Benoit XV (25 mars 1917) l'a rattachée à la Sacrée Pénitencerie (canon 258, § II).

[1] Mais non les Vicaires capitulaires ni les Vicaires généraux.

L'Eglise, plus d'une fois déjà, surtout par la *Congrégation des Indulgences* et la législation canonique de l'*Index*, a protesté contre cet abus dont les mécréants, depuis Luther, font une objection dangereuse à sa doctrine et à ses pratiques de piété indulgenciées. Le *Codex* renouvelle équivalemment cette protestation en rappelant au can. 919 l'ancienne règle de l'*Index* au sujet des indulgences :

CAN. 919, § II. — *In edendis libris, libellis, etc., quibus concessiones indulgentiarum pro variis precibus aut piis operibus recensentur, servetur præscriptum can. 1388.*

CAN. 1388, § I. — *Indulgentiarum libri omnes, summaria, libelli, folia, etc., in quibus earum concessiones continentur, ne edantur sine licentia Ordinarii loci.*

§ II. — *Requiritur vero expressa licentia Sedis Apostolicæ ut typis edere liceat, quovis idiomate, tum collectionem authenticam precum piorumque operum quibus Sedes Apostolica indulgentias annexuit, tum elenchum indulgentiarum apostolicarum, tum summarium indulgentiarum vel antea collectum, sed nunquam approbatum, vel nunc primum ex diversis concessionibus colligendum.*

Voilà du détail et de la précision, autant qu'on en peut souhaiter. La forme minutieuse de cette prescription n'était, certes, pas inutile, tant le zèle, aussi compromettant qu'immodéré, de certains « lanceurs » d'indulgences avait montré d'audace et de subtilité dans l'art d'interpréter, pour la tourner, la pensée sage et discrète de l'Eglise en fait d'indulgences.

Reste à savoir si, cette fois, son injonction nettement préceptive sera entendue des auteurs et éditeurs catholiques, auxquels manifestement elle s'adresse. Avec le *Codex* nous faisons des vœux pour qu'il en soit ainsi, et pour que les curies épiscopales ne lui ménagent point le concours de leur vigilante sévérité.

F) Indulgences accordées personnellement par le Souverain Pontife. — Le canon 920 (qui est une nouveauté) vise un autre genre d'abus, qui s'est en ces derniers temps d'autant plus facilement répandu que l'accès des fidèles auprès du Pape s'est fait plus facile et plus fréquent qu'autrefois.

Au cours des nombreuses audiences privées par lui généreusement accordées, il est arrivé souvent que le Saint-Père, en réponse à la sollicitation de ses pieux visiteurs, leur a octroyé les faveurs désirées, et, en particulier, a répondu favorablement à leurs demandes d'indulgences. Mais il est arrivé aussi que les bénéficiaires de ces largesses orales les ont interprétées de façon exagérée, parfois tout à fait fausse, ou en ont fait, pour le commun des fidèles, un usage public qui n'était pas dans l'intention du Pape, lequel sait mieux que personne que tout acte d'autorité à effet public doit être appuyé sur un document qui en établisse, autant que de droit et de besoin, l'authenticité.

Ce canon 920 intéresse trop tous ceux qui vont à Rome et obtiennent la faveur d'être admis en audience privée auprès de Sa Sainteté, pour que nous n'en donnions pas ici le texte complet :

CAN. 920. — *Qui a Summo Pontifice impetraverint indulgentiarum concessiones pro omnibus fidelibus, obligatione tenentur, sub pœna nullitatis gratiæ obtentæ, authentica exemplaria earumdem concessionum ad Sacram Pœnitentiariam deferendi.*

N'oublions pas que le *Codex* c'est le Pape luimême. Inutile donc d'imaginer que ses rédacteurs aient voulu ici indirectement regretter ou gêner les générosités personnelles du Souverain Pontife, en les astreignant à des formalités de chancellerie. Non, c'est le Pape qui déclare soumettre ses concessions personnelles d'indulgences au visa de la Pénitencerie, et cela sous peine de nullité. C'est d'ailleurs une précaution de droit commun qu'il recommandait lui-même déjà tout le premier aux intéressés, ce à quoi évidemment il ne pensait et ne pouvait pas penser toujours. De là l'utilité du can. 920 qui porte à la connaissance universelle de la société catholique une règle qui sera désormais sous-entendue dans les concessions privées d'indulgences par le Souverain Pontife, règle que chacun, sans autre avis, sera censé connaître et tenu d'observer.

Gardons-nous, toutefois, de rien exagérer. Très canoniquement notre texte précise qu'il s'agit d'indulgences concédées *pro omnibus fidelibus*, et c'est à celles-là seulement que s'applique la prescription du can. 920. Par indulgences *pro omnibus fidelibus*, il faut entendre celles qui sont accordées, non pas à un particulier ni à un groupe restreint, par exemple à une famille, mais à tous fidèles quelconques indistinctement, v. g. 300 j. d'indulgence pour n'importe qui réciterait une invocation ou une prière déterminée. Il est de toute raison qu'une indulgence *publique*, au sens que nous venons de dire, exige, à cause de sa publicité même, d'être appuyée sur un titre public d'authenticité.

Qu'on nous permette, puisque l'occasion s'en présente opportune, d'attirer de façon générale l'attention du clergé sur la sévérité avec laquelle on veut exercer à Rome le contrôle des indulgences. Rien de plus facile que d'exploiter la confiance naïve, voire la générosité des fidèles, en leur faisant miroiter des récompenses ou avantages spirituels qui n'existent pas ; et, à supposer même que le péril de simonie ne fût pas à craindre dans ces sortes de trafics intéressés, cette pratique abusive n'en resterait pas moins le plus redoutable ennemi des vraies indulgences et par là-même un fait gravement dommageable à la foi chrétienne. Le Souverain Pontife a, en ces derniers temps surtout, assez largement ouvert à la piété catholique le trésor de l'Eglise, pour qu'on n'aille pas, par une surenchère tantôt maladroite et tantôt criminelle, compromettre la valeur de l'or pur en y mélangeant de la fausse monnaie. Puisque le Pape, par l'organe et l'exemple du *Codex*, nous le demande, soyons très scrupuleux sur ce chapitre de la vérification des concessions d'indulgences.

G) Quelques concessions précisées. — Les can. 921-924 sont à retenir : on y trouve des précisions intéressantes sur l'exacte interprétation de certaines concessions d'indulgences.

— L'indulgence plénière accordée pour les fêtes de N.-S. ou de la T. S. V. ne s'applique qu'aux jours de fête qui figurent au Calendrier universel de l'Eglise, et non, par conséquent, à celles qui sont « locales », inscrites seulement dans les Propres diocésains, sauf, bien entendu, indult de concession particulière (can. 921, § I).

— L'indulgence plénière ou partielle accordée pour les fêtes d'Apôtres ne peut se gagner que le jour de leur fête principale proprement dite *(festo natali)*, et non aux autres jours de leurs fêtes « secondaires », comme sont par exemple, pour S. Pierre, les fêtes de S. Pierre-aux-liens, de la *Cathedra* de Rome et d'Antioche (can. 921, § II).

— L'indulgence plénière accordée comme « perpétuelle quotidienne » ou *ad tempus* à ceux qui visitent une église ou un oratoire public, doit être entendue en ce sens que chacun peut la gagner *un jour quelconque,* mais *une fois seulement par an,* sauf dispositions différentes dans le décret de concession (can. 921, § III).

— Les indulgences annexées à certaines fêtes ou à des séries de prières (neuvaines, octaves, triduums, etc.) qui ont lieu avant ou après le jour de la fête, ou pendant son octave, sont transférées au jour de la translation légitime de la fête, si la fête transférée a un office avec messe sans solennité ni célébration externe, et si la translation est faite à perpétuité ; même chose, s'il y a translation de la solennité et célébration externe, soit à perpétuité, soit *ad tempus* (can. 922).

— Lorsque, pour gagner une indulgence attachée à un certain jour, il est requis de visiter une église ou une chapelle, cette visite peut se faire depuis midi de la veille jusqu'à minuit qui termine le jour indiqué, soit dans un espace total de 36 heures (can. 923).

— En cas de destruction complète d'une église *(si ecclesia funditus evertatur),* les indulgences qui y étaient attachées ne sont point par là-même annihilées, mais elles « revivent », sans nouvelle concession, si l'église est rebâtie dans l'intervalle de cinquante ans, au même lieu, ou à peu près, et sous le même titre (can. 924, § I). Cette précision, particulièrement remarquable, arrive pour nous à son heure, et aura vraisemblablement son application fréquente à nos églises victimes de la guerre, qui seront, il faut l'espérer, relevées de leurs ruines avant cinquante ans.

— Les indulgences attachées aux chapelets ou autres objets ne cessent qu'en cas de complète destruction ou de vente (can. 924, § II). On peut donc, sans perte d'indulgences, réparer, remonter entièrement avec les mêmes perles, un chapelet, un rosaire. — Il n'est point défendu de le vendre, non plus que tout autre objet indulgencié, estimable à prix d'argent quant à sa valeur matérielle propre ; mais *le fait de la vente lui fait perdre ses indulgences.* — Quant à la *destruction,* qui produit le même effet, il faut l'entendre, suivant l'expression du *Codex*, d'une destruction totale, qui fait que l'objet, en tant que tel, dans son unité physique et morale si l'on peut dire, cesse d'exister *(prorsus desinat esse).* Une statue à laquelle on remet un bras tout neuf, qu'on repeint, dont on recolle des morceaux après cassure, reste toujours dans l'ensemble, en ses caractéristiques essentielles, ce qu'elle était alors que des indulgences y ont été attachées ; si elle est brisée en miettes et comme telle jetée au rebut, *desinit esse,* elle n'existe plus.

Voilà une règle qui mettra à l'aise, à l'abri d'ennuyeux doutes et scrupules, bien des possesseurs d'objets indulgenciés.

H) Conditions internes. — Le gain des indulgences est subordonné à des conditions, dont les unes sont internes, et les autres externes. Les *conditions internes,* bien connues, rappelées au can. 925, se ramènent, en dehors du baptême et de l'absence d'excommunication, à deux principales :

1° *L'état de grâce,* sans lequel il n'y a pas de mérite surnaturel, ainsi qu'on l'enseigne en théologie dogmatique ; mais il suffit que l'état de grâce, réalisé peut-être par une confession un peu trop différée, coïncide avec la fin de l'exécution des œuvres prescrites (§ I).

2° *L'intention,* en tout acte humain, surtout méritoire, est toujours nécessaire ; mais, comme une intention actuelle de tous les instants, visant à part tous les cas d'indulgences, est pratiquement impossible, il est d'enseignement commun que l'intention virtuelle, ou plutôt habituelle et générale, suffit pour le gain des indulgences, alors même qu'on n'y penserait pas au moment où l'œuvre prescrite se trouve réalisée : « *Ut subjectum capax indulgentias revera lucretur, debet habere intentionem saltem generalem eas acquirendi* » (§ II) [1].

I) Conditions externes. — Quant aux *conditions externes,* qui sont développées dans les canons suivants, le principe en est posé au § II du can. 925 dans ces termes qui font suite au texte que nous venons de citer : « ... *et opera injuncta implere statuto tempore ac debito modo secundum concessionis tenorem.* »

J) Indulgences plénières. — On entend par indulgence *plénière* celle qui considérée en soi, *vi sua,* suffirait pour la rémission totale des peines dues au péché. Mais la valeur effective d'une indulgence dépend, quant à sa mesure, des dispositions d'âme et de charité plus ou moins parfaites de celui qui accomplit l'œuvre indulgenciée ; d'où il suit que pratiquement, en raison du concours des deux éléments, objectif et subjectif, une indulgence plénière risque souvent de n'être en fait que partielle : ce qui est un motif 1° de chercher à la gagner tout de même, et 2° de la gagner plusieurs fois, ce qu'autorise l'Eglise en multipliant les indulgences plénières. C'est une doctrine bien connue que prend soin de rappeler

[1] Il serait donc très bon de recommander aux fidèles de renouveler, par exemple chaque matin, l'intention de gagner les indulgences (même inconnues d'eux) attachées aux œuvres qu'ils accompliront dans la journée.

le can. 926 : « *Plenaria indulgentia ita concessa intelligitur ut si quis eam plenarie lucrari non possit, eam tamen partialiter lucretur pro dispositione quam habet.* »

Il y a cependant sur ce point de la « répétition » une différence capitale entre l'indulgence plénière et l'indulgence partielle : la première en effet ne se peut gagner qu'une seule fois le jour, même si l'on répète les œuvres prescrites, tandis que l'indulgence partielle peut se gagner *toties quoties*, autant de fois que l'on exécute l'œuvre ou les œuvres imposées ; sous réserve, bien entendu, dans un cas comme dans l'autre, de clauses dérogatoires à ce principe, en sens contraire, qui se trouveraient mentionnées expressément dans la concession de l'indulgence (can. 928).

K) Indulgences épiscopales. — La concession d'indulgences étant un acte de juridiction, il va de soi que les indulgences épiscopales sont des indulgences « diocésaines », limitées au territoire sur lequel s'exerce l'autorité de l'Ordinaire. D'après ce principe, et conformément à une règle qui a aussi ailleurs son application, le *Codex* déclare que les propres sujets de l'Evêque gagnent les indulgences de chez eux, les indulgences diocésaines, partout où ils se trouvent et accomplissent les œuvres imposées ; et que, d'autre part, elles peuvent être gagnées aussi par tous étrangers, *vagi*, exempts, qui se trouvent dans le diocèse. Ces deux conclusions [1] se comprennent fort bien si l'on réfléchit qu'ici la « personne » est saisie ou touchée *ratione territorii* par la juridiction épiscopale. Tout cela, toujours, sous réserve de clauses différentes dans la concession (can. 927).

L) Les visites. — Il arrive souvent que des groupes de personnes se trouvent réunis (pour raison de sanctification, d'étude, d'éducation, de santé) et vivent en communauté en des maisons privées, établies à cet usage avec le consentement de l'Ordinaire, sans qu'il y ait ni église, ni chapelle publique dans ces maisons, mais un simple oratoire. Le *Codex* a prévu le cas particulier de ces agglomérations, moins favorisées au point de vue des indulgences et de la facilité des visites quand elles sont prescrites ; et il accorde à tous les membres de ces communautés, ainsi qu'au personnel de service demeurant dans la maison, la faculté de faire dans leur oratoire privé la visite réclamée pour l'indulgence, à la condition toutefois 1° que cette visite ne soit pas prescrite dans une église ou une chapelle publique déterminée, et 2° qu'on puisse dans l'oratoire privé de la maison satisfaire au précepte de l'assistance à la messe (can. 929).

M) Application aux vivants, aux morts. — Tout le monde sait ce qu'on entend par application des indulgences aux âmes du purgatoire. L'opinion de certains fidèles est moins exactement renseignée sur le mode d'application de l'indulgence *pro vivis*. Il en est qui s'imaginent qu'on peut faire l'application de ces indulgences à ses parents, à ses amis vivants. C'est une erreur. La personne qui remplit toutes les conditions d'une indulgence *pro vivis* ne peut la gagner que pour elle, sans « application » possible à qui que ce soit d'autre.

Les théologiens expliquent cela en disant que l'indulgence *pro vivis* opère *per modum absolutionis,* tandis que celle des morts opère *per modum suffragii*. Or, une absolution est, par définition, chose personnelle, qui ne peut tomber, comme l'absolution de la Pénitence, que sur des fautes personnelles, des dettes personnelles au point de vue de la satisfaction. Toute absolution est subordonnée dans son effet aux dispositions de celui qui la reçoit. Absoudre donc un tiers qui 1° n'aurait peut-être aucune matière à absolution ou qui 2° n'aurait aucune pensée ni disposition à cet effet, serait plus qu'une incertitude, ce serait une contradiction.

Le *Codex* rappelle ce principe au can. 930 : « *Nemo indulgentias acquirens potest eas aliis in vita degentibus applicare.* »

— La charité chrétienne moins soucieuse de ses propres intérêts que de la délivrance des âmes du purgatoire se préoccupe surtout de gagner des indulgences applicables aux défunts, et à ce propos il n'est pas inutile de remarquer avec le *Codex :* 1° que le Pape seul peut les accorder, et 2° que toutes les indulgences concédées par lui, sauf exception évidente, sont applicables aux âmes du purgatoire (can. 930).

N) La confession. — On sait que la confession est souvent une des œuvres exigées pour le gain des indulgences. Cette règle n'a pas été sans susciter des difficultés pratiques d'exécution et des doutes parmi les fidèles, surtout quant au temps exact où il faut se confesser et quant au nombre des confessions requises, lorsqu'il s'agit de gagner plusieurs indulgences le même jour ou pendant une même période de temps donnée, plus ou moins courte. Le *Codex* supprime tous embarras d'interprétation par une déclaration très nette sur ces deux points. Il faut lire en entier le texte du can. 931 :

CAN. 931. — § I. *Ad quaslibet indulgentias lucrandas confessio forte requisita peragi potest intra octo dies qui immediate præcedunt diem cui indulgentia fuit affixa ; communio autem in pervigilio ejusdem diei ; utraque vero etiam intra subsequentem totam octavam.*

§ II. — *Pariter ad lucrandas indulgentias pro piis exercitiis in triduum, hebdomadam, etc., ductis concessas, confessio et communio fieri etiam potest intra octavam quæ immediate sequitur exercitium expletum.*

§ III. — *Christifideles qui solent, nisi legitime impediantur, saltem bis in mense ad pœnitentiæ sacramentum accedere, aut sanctam communionem in statu gratiæ et cum recta piaque mente recipere quotidie, quamvis semel aut iterum per hebdomadam ab eadem abstineant, possunt omnes indulgentias consequi, etiam sine actuali confessione quæ ceteroquin ad eas lucrandas necessaria foret, exceptis indulgentiis sive jubilæi ordinarii et extraordinarii sive ad instar jubilæi.*

[1] Elles valent aussi pour les indulgences concédées par des Abbés ou Prélats *nullius*.

a) Le temps de la confession. — Lorsque la confession est requise pour une indulgence, on a deux semaines pour la faire, c'est-à-dire toute la semaine qui précède et toute la semaine qui suit le jour auquel est attachée l'indulgence. — Ceci est promulgué comme règle générale et doit donc s'appliquer, quoi qu'il en soit du passé, au gain futur de toute indulgence quelconque.

Lorsqu'une indulgence est annexée à la pratique d'une série continue de pieux exercices (neuvaine, triduum, etc.), la confession requise pour la gagner peut se faire encore pendant les sept jours qui suivent l'accomplissement du dernier exercice.

b) Le nombre des confessions. — Enfin, comme il arrive que la même personne peut avoir à gagner pendant la même période de temps plusieurs indulgences, les fidèles pourraient se trouver fort incommodés de toutes les confessions dont le nombre se trouverait ainsi proportionnellement multiplié. Déjà, pour obvier à cet inconvénient, il avait été décidé à Rome que le fait de se confesser deux fois par mois suffirait pour gagner toutes les indulgences. Cette règle est maintenue ; mais le *Codex,* canonisant le décret du 14 février 1906, ajoute une disposition plus généreuse encore, en faveur des personnes pieuses qui pratiquent la fréquente communion. Pour cette catégorie, la confession bi-mensuelle n'est même plus nécessaire : la communion quotidienne (même avec abstention éventuelle d'un ou deux jours par semaine) suffit, sauf toutefois pour les indulgences jubilaires ou assimilées qui, aux termes de leur concession, réclament une confession spéciale.

O) La communion. — Très souvent la communion est imposée comme condition essentielle de l'indulgence [1]. Notre Canon 931 donne sur ce point-là deux précisions notables, analogues à celles que nous venons de remarquer pour la confession :

1° En règle générale, pour toute indulgence à jour fixe, la communion peut se faire la veille du jour auquel est attachée l'indulgence et pendant les sept jours qui le suivent ;

2° Pour les indulgences à séries d'exercices (neuvaines, triduums, etc.), la communion prescrite peut se faire pendant les sept jours qui suivent le dernier exercice.

P) Non bis in idem. — On enseigne communément en théologie morale qu'une même œuvre peut être méritoire à des titres différents : loi, précepte, charité, religion, etc., à cause des intentions ou motifs divers qui s'y trouvent superposés. Le cas des indulgences est autre et le *Codex* n'entend pas qu'on s'y trompe. C'est l'œuvre en soi, ordinairement pénitentielle, presque toujours acte formel de foi et de religion, qui est la « base » de l'indulgence, la condition « personnelle » et volontaire de son mérite. Cette base fait défaut là où un exercice pieux est accompli par précepte, c'est-à-dire intégralement posé en lui-même indépendamment de l'indulgence. C'est anormal, et voilà pourquoi le Législateur nous prévient qu'on ne peut gagner une indulgence par l'accomplissement d'une œuvre déjà obligatoire, moralement nécessaire, en raison d'une loi ou d'un précepte : « *Opere, cui præstando quis lege aut præcepto obligatur, nequit indulgentia lucrifieri...* » (Can. 932).

Nous disons que le gain de l'indulgence sur une œuvre de précepte serait chose *anormale* ; nous ne disons pas « contradictoire, impossible, » parce que, en réalité, rien n'empêche le Souverain Pontife de supprimer s'il le veut, en pareil cas, l'œuvre en tant que propre à l'indulgence et de donner en échange pour base à celle-ci le seul titre de foi, de religion, de charité, ou de piété, comme on voudra, qui, à l'occasion de l'indulgence, s'ajoute au titre par ailleurs obligatoire, conformément à la théorie théologique générale que nous rappelions au début de cette observation. Aussi le *Codex* prend-il soin de faire allusion aux exceptions que sa règle générale peut comporter, en ajoutant au texte ci-dessus : « *...nisi in ejusdem concessione aliud expresse dicatur.* »

Et d'ailleurs le canon 932 qui nous occupe formule aussitôt lui-même l'exception caractéristique que voici : « *Qui tamen præstat opus sibi in sacramentalem pœnitentiam injunctum et indulgentiis forte ditatum, potest simul et pœnitentiæ satisfacere et indulgentias lucrari.* » On ne se tromperait sans doute guère en supposant que, dans cette exception, le Législateur a eu la pensée de ne pas troubler la pratique des confesseurs qui imposent souvent pour pénitences sacramentelles des œuvres ou des prières indulgenciées, et de recommander même cette pratique, à cause du caractère général des œuvres à indulgences, qui sont presque toujours des œuvres de foi et de pénitence, en facile rapport donc avec les dispositions du pécheur qui reçoit l'absolution.

Q) Indulgences simultanées. — Lorsque plusieurs indulgences sont, à différents titres, attachées à un même objet ou à un même lieu, l'on ne peut par l'accomplissement de l'œuvre prescrite les gagner toutes à la fois, à moins qu'il ne s'agisse de la confession ou de la communion, ou que les termes de la concession autorisent une exception à la règle (can. 933). C'est une simple variante de la doctrine et de la conclusion pratique rappelées à l'instant à propos du can. 932. On fait exception pour la confession et la communion, parce que ce sont là des œuvres qu'on ne peut répéter à volonté, autant de fois qu'il le faudrait théoriquement pour gagner successivement toutes les indulgences qui s'y rapportent ; et d'ailleurs ces deux œuvres très spéciales de foi chrétienne sont surnaturellement assez larges et profondes pour servir de base aux mérites supplémentaires des indulgences.

R) Les prières. — Une prière pour le Pape est une condition souvent imposée. Mais que faut-il entendre par là ? Prière vocale ou mentale ? Le *Codex* tranche nettement la question, d'ailleurs

[1] Excepté l'indulgence du Jubilé, la *communion pascale* vaut pour gagner les indulgences où la communion est requise (S. C. des Ind., 10 mai 1844).

depuis longtemps déjà résolue : une prière mentale ne suffit pas, il faut une prière *vocale*. Sauf indication expresse d'une formule déterminée, les fidèles peuvent réciter une prière quelconque à leur choix *aux intentions du Souverain Pontife* [1]. (Can. 934, § I).

Dans le cas d'une prière désignée à l'avance, on la récite validement en n'importe quelle langue, pourvu que la fidélité de la traduction faite sur l'original soit dûment garantie : ce dernier point est à noter, car toute suppression, addition ou interpolation quelconque rendrait « nulle » la prière et empêcherait de gagner l'indulgence. *(Ib.,* § II).

On peut gagner l'indulgence par la récitation alternée de la prière, à deux, ou en la suivant par la pensée pendant qu'un autre la récite. *(Ib.,* § III). — Quant aux *muets* qui ne peuvent s'associer oralement aux prières « publiques » prescrites pour les indulgences, il suffit qu'ils y assistent avec les autres fidèles et élèvent leur âme vers Dieu dans une pensée pieuse; et s'il s'agit de prières « privées », il suffit qu'ils y pensent intérieurement, ou les traduisent par signes, ou simplement qu'ils les parcourent des yeux (can. 936).

S) **Commutations.** — Voici enfin une dernière décision généreuse qui mettra à l'aise bien des fidèles et des confesseurs. Le *Codex* dit formellement : « *Pia opera ad lucrandas indulgentias injuncta, confessarii possunt in alia commutare pro iis qui, legitimo detenti impedimento, eadem præstare nequeant.* » (Can. 935).

Concession aussi précieuse qu'universelle, dont on peut prévoir avec satisfaction qu'il sera fait grand usage pour la plus large pratique des indulgences et pour le plus grand bien des âmes qui auront à en profiter. Les œuvres prescrites sont très variées et, quoique ordinairement légères en soi, elles sont parfois, pour certaines personnes, d'exécution difficile. Visites d'églises, jeûnes, aumônes, chapelets, chemin de croix, assistance à la messe, etc., ne sont pas toujours choses également praticables pour tout le monde, et pourtant l'Eglise souhaite voir tout fidèle quelconque gagner les indulgences. Désormais ce sera facile : le confesseur est investi *ipso jure* du plein pouvoir de modifier et même de commuer entièrement l'œuvre prescrite si, après tous renseignements que de droit, il constate chez son pénitent un empêchement légitime à son exécution ; et dans ce cas il est, toujours *ipso jure,* totalement libre d'imposer une autre œuvre quelconque à son choix, un rosaire par exemple, à réciter à la maison au lieu d'une visite d'église, pour une personne (une domestique, une malade, etc.) qui ne peut que difficilement sortir de chez elle à cet effet. Les confesseurs, évidemment, chercheront, non pas à supprimer, mais à « commuer » l'œuvre en question, c'est-à-dire à la remplacer par une autre, avec le souci d'une certaine équivalence morale. Là-dessus le *Codex* s'en rapporte à eux. Mais, s'il leur arrivait de rester en deçà de l'équivalence, parfois difficile à apprécier, le texte absolu du canon 935 donne à conclure que, dans tous les cas, leur jugement serait « valide » et l'indulgence gagnée par les fidèles.

* * *

Telle est, dans ses lignes essentielles, la discipline actuellement en vigueur dans l'Eglise catholique en matière d'indulgences. La meilleure manière d'instruire là-dessus les fidèles serait de mettre à leur disposition une simple traduction, légèrement paraphrasée au besoin, de ces 35 canons *de Indulgentiis.* Leur rédaction, très étudiée, est parfaitement claire ; et si leur application n'est pas poussée jusqu'aux derniers détails, les principes du moins et règles générales de conduite y sont énoncés avec une précision qui suffira à éviter pratiquement bien des embarras et des doutes [1].

RÉSUMÉ du chap. de la PÉNITENCE

Généralités

1. — Suppression de l'ancienne « approbation » canonique spéciale exigée par le Conc. de Trente en plus de la juridiction, « ad validitatem. »

2. — La juridiction des religieux exempts « erga extraneos » devient diocésaine, déléguée par l'Ordinaire.

3. — Les Evêques et Supérieurs religieux sont priés de se montrer circonspects et discrets dans la limitation et la révocation des pouvoirs de confesser par eux délégués.

4. — En danger de mort, confession valide et licite à tout prêtre quelconque, dépourvu de juridiction, même s'il y a à proximité un prêtre muni de pouvoirs.

5. — Très larges facilités de confession accordées aux prêtres et aux fidèles à l'occasion des voyages en mer.

6. — Rappel des prescriptions canoniques et morales sévères concernant le « sigillum. »

7. — Défense aux Supérieurs d'être en même temps confesseurs des sujets de leur communauté. — Même défense aux Maîtres des novices et aux Supérieurs de Séminaires ou de Collèges.

Cas réservés

8. — Un seul péché réservé « ratione sui » au St-Siège. — Tous les autres, réservés « ratione censuræ. »

9. — Les Ordinaires doivent restreindre leurs réserves (3 ou 4 au plus) ; ne les établir qu'après consultation des conseillers imposés par le « Codex », et jamais sur un cas déjà réservé au Pape.

[1] Il suffit d'une intention générale de prier à ces intentions (S. C. des Ind., 12 juillet 1847), qui sont : l'exaltation de la Sainte Eglise, l'extirpation des hérésies, la propagation de la foi, la conversion des pécheurs et la paix entre les Etats chrétiens. — Il suffit sûrement de réciter cinq *Pater* et *Ave* ou d'autres prières équivalentes.

[1] En fait de « nouveauté » nous signalerons le *Manuale theorico-practicum de Indulgentiis,* par le P. Fanfani, O. P. ; in-8 de 110 p., 2 f. ; Rome, Desclée, 1919.

10. — Grandes facilités d'absolution, par nombreux délégués habituels, par les curés au temps pascal et par les missionnaires pendant leurs missions.

11. — Cas nombreux où toute réserve de l'Ordinaire cesse d'exister (maladie, mariage, « incommodum » du pénitent, danger de violation du secret sacramentel, passage en territoire non diocésain ; — danger de mort, ignorance de la réserve).

Les Indulgences

12. — Bénédiction papale accordée « ipso jure », sans indult, une ou deux fois par an suivant les cas.

13. — Extension de faveurs pour l'autel privilégié.

14. — Précautions pour le contrôle de l'authenticité des indulgences, pour leur publication, etc.

15. — Indulgences papales toutes applicables aux défunts ; épiscopales, « pro vivis » seulement.

16. — Facilités accordées pour les visites.

17. — Confession deux fois par mois ; pratique de la communion quotidienne (sauf 1 ou 2 jours par semaine) suffit, sans confession.

18. — Large délai accordé pour la confession et la communion quand elles sont requises.

19. — Pas de cumul d'indulgences (partielles) sur une même œuvre, à moins qu'elle soit répétée ; exception pour les pénitences sacramentelles.

20. — Prière orale nécessaire ; récitation alternée suffit ; le cas des muets.

21. — Pouvoir de commuer les œuvres prescrites quand le confesseur les juge d'exécution trop difficile.

(A suivre).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

PAUL BOURGET. **Le Justicier. — Le Sens de la mort. — Lazarine. — Némésis. — Le Démon de Midi** (en 2 vol.). — Vol. in-12 à 3 f. 50. — Paris, Plon.

I. — *Le Justicier*, la première des cinq nouvelles qui composent ce recueil, a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1919 ; les quatre autres, en d'autres recueils, en 1914 et 1919.

C'est d'un justicier familial qu'il s'agit. Tout se passe en famille.

Deux frères, Blaise et Amédée Marnat, fils d'un professeur de lycée qui a démissionné pour ne pas prêter serment à l'Empire et s'est condamné à vivre péniblement de cours libres et de répétitions, rude type de stoïcisme.

L'aîné, Blaise, a hérité du stoïcisme paternel, avec quelque chose de plus farouche encore. Il n'est pas jusqu'à la robustesse de sa carrure qui ne révèle l'énergie de sa nature implacable. Toute religion, révélée ou naturelle, lui inspire une hostilité féroce. Un seul principe pour conduire sa vie : l'idée de Justice. Et la règle unique de la justice, c'est la Conscience, juge suprême de toute vérité. Un jour qu'il s'est oublié à frapper un ouvrier sur un chantier, comme il y avait un brasier tout près, il s'est puni lui-même en s'y brûlant la main, si profondément qu'il a fallu l'amputer. Depuis, quand la colère le gagne, il regarde son moignon, et se ressaisit. Il a fourni une brillante carrière d'ingénieur à l'étranger. La guerre de 1914 lui ravit ses deux fils ; il ira vivre désormais, dans une solitude farouche, à Buenos-Ayres, ce qu'il lui reste de vie à fournir après soixante-cinq années d'un âpre labeur.

Amédée... on ne saurait imaginer contraste plus absolu entre deux créatures humaines. Corps fluet, physionomie appauvrie, de l'intelligence, mais pas de volonté ; du cœur encore, du moins ce qu'on appelle cœur chez les sensitifs... Sa mère l'a eu étant malade ; d'où enfance gâtée, manières câlines, caractère sournois, soin excessif de sa personne. Son père est trop occupé pour le suivre ; sa mère ne sait que fermer les yeux. Reste son frère aîné, qui s'arroge volontiers le rôle du *paterfamilias* qui surveille et qui cingle : Amédée subit les mercuriales de Blaise, sans mot dire, sincère peut-être et contrit sur l'heure, mais oublieux l'instant d'après. A seize ans il est mûr pour la vie parisienne ; il ne rêve qu'opérettes en vogue aux *Bouffes* et aux *Variétés*, courses et pronostics sur les futurs gagnants, romans à la mode et scandales du jour. A seize ans il est déjà criminel : un jour sa mère constate à son secrétaire un vol de cent francs ; elle soupçonne la bonne ; elle dit son soupçon à cette fille qui s'indigne et qui s'en va. La famille voit dans ce départ un aveu : — « Je ne porterai pas plainte, dit le père ; mais si l'on vient aux renseignements, je dirai la vérité. » Et l'affaire est classée. Quelques jours après, Blaise au lycée surprend une conversation de gommeux qui parlent des courses et du dernier gagnant : — « Marnat l'avait pris, à cinq, oui, à cinq ; avec cent francs, il a eu vingt-cinq louis. » Pour Blaise, c'est un trait de lumière, foudroyant : c'est Amédée qui a volé les cent francs. Il rentre à la maison ; il questionne Amédée. Amédée nie d'abord, puis se trouble, puis se met à pleurer, puis avoue. La mère rentrait à ce moment-là. Blaise lui dit tout. La pauvre femme ne sait que verser des larmes de pitié sur les protestations de repentir qu'Amédée n'épargne point ; et elle supplie Blaise de garder le silence vis-à-vis du père...

Elle ne croyait point Amédée méchant. Elle avait raison sans doute. On le vit bien le jour où Blaise manqua son prix d'honneur au Concours général, déconfiture qui dans les circonstances prenait une âpreté extrêmement cuisante. Blaise la supporte impassible ; Amédée, lui, éclate en sanglots : — « As-tu fini, dit rudement Blaise, de nous donner la comédie ? »

Mais cet enfant sans méchanceté calculée, tout en impulsion, automate, est incapable de résister à un désir. Le cran d'arrêt intérieur manque. Cela se révèle tout le long de ses journées à mille petits détails qui aux yeux de la mère restent détails et qui aux yeux du frère aîné, du justicier, prennent des proportions effroyables...

Amédée rate son bachot, vit désormais d'expédients, bientôt d'escroquerie, fait de l'assurance, du courtage en Bourse, du secrétariat de théâtre, se met placier en vins, songe à entrer dans les annonces, quand il meurt, usé par le vin et les filles, alcoolique, tombé au plus bas degré de l'avilissement. Escroc aux dépens même de ses maîtresses, il avait dû finir par épouser l'une d'elles, qu'il a rendue mère, une chanteuse de café-concert...

Et Blaise sait tout cela. Non qu'il ait continué à voir son frère. Il a rompu toutes relations. La dernière fois qu'ils se sont rencontrés, c'était au cimetière, aux funérailles de leur père : ils étaient là, tous deux, regardant sans se parler cette tombe à peine refermée, quand tout d'un coup Amédée se retourne vers Blaise et, sanglotant, veut le prendre dans ses bras : Blaise le repousse d'un geste terrible, si violent que l'autre en chancelle et manque tomber... Il est dur, certainement, mais ce frère a déshonoré ce nom de

Marnat, maintenu si haut par leur père ; il a donné ce nom, prostitué ce nom à une chanteuse de café-concert qui continuera, même devenue veuve, à s'appeler Mme Marnat, à faire figurer sur l'affiche ignoble le nom de Marnat ; il a un fils qui ne peut manquer de mal tourner et de perpétuer à son tour l'ignominie attachée désormais pour toujours au nom de Marnat !... Quelle épreuve, pour un homme d'honneur, ou qui se croit tel, et qui l'est aux yeux de tout le monde !

Une série cependant de péripéties, poignantes comme elles ne le sont que chez Paul Bourget, des réclamations, des entrevues avec la veuve d'Amédée, des lettres d'Amédée à cette femme, qui sont de vraies confessions, montrent le cas sous un tout autre jour. Amédée a été ignoble, c'est entendu ; mais qu'est-ce que Blaise a été pour lui ?... Amédée le raconte tout au long dans ses lettres. Blaise, et cela a commencé dès l'âge de six et sept ans, Blaise n'a jamais su que le rudoyer, le morigéner, lui faire honte, le battre. Il ne lui passait aucune défaillance, aucune maladresse. On allait à la promenade ; Amédée, chétif, se fatiguait vite : Blaise exigeait impérieux que son frère marche autant que lui. Amédée avait de la peine à fixer son attention, pas beaucoup de mémoire : Blaise ne voulait pas comprendre cela : « On peut tout ce qu'on veut », répétait-il sans cesse. Amédée, tout petit, faisait parfois mine de lui tenir tête : Blaise le rossait. Amédée grandit, et ne songe plus à tenir tête : loin de là, la seule vue de son frère le paralyse, le met dans un état d'instinctif tremblement, celui du chien fouetté qui se recroqueville, se ramasse sur lui-même, se couche. Et Blaise de le traiter de fouinard, de tartufe... Le jour du cimetière, devant la tombe de leur père, quand Amédée a fait le geste de se jeter au cou de Blaise, c'est qu'il avait promis, juré à son père, à son lit de mort, de changer sa vie, de se réformer ; et changer sa vie, il n'en voyait qu'un moyen, s'arracher de Paris, de ses tentations, supplier Blaise de l'emmener, de l'employer dans ses bureaux, comme secrétaire, dactylographe, comptable, comme ouvrier sur ses chantiers s'il le veut, tout ce qu'il voudra !... « Oh ! je ne me fais pas meilleur que je suis, dit-il, j'ai une qualité qui manque à Blaise : je suis franc avec moi-même. Je ne camoufle pas mes vices en vertus. Je ne maquille pas mes mauvais sentiments. Quand je les ai, je me les avoue et je les dis. C'est moins abject... »

Justicier ?... Lequel des deux aura droit de témoigner contre l'autre, au tribunal du Souverain Juge ? Quelle illustration du divin *Nolite judicare* de l'Evangile ! Et quel profond problème de psychologie pédagogique est posé ici, et résolu !

Que d'hommes jouent au justicier, et s'adjugent un sens de la justice qui n'est qu'orgueil et égoïsme, égoïste incapacité de pénétrer l'âme et le cœur d'autrui ! Dans l'exercice de la justice il doit entrer quelque élément d'amour. *Summum jus, summa injuria.* Les hommes ne sont justes qu'envers ceux qu'ils aiment, a dit un de nos délicats moralistes.

Il y a, dans l'Evangile aussi, un justicier. C'est, dans la parabole de l'enfant prodigue, le frère aîné. Lui aussi se croyait bien le droit de juger son frère, de le juger de très haut. Relisez son petit discours *Ecce tot annis servio tibi...* (Luc, XV, 29-30), c'est un chef-d'œuvre de tempérament justicier. L'Evangile cependant, qui nous envoie un écho si radieux des fêtes et chœurs de danse célébrés en l'honneur du prodigue, reste muet sur l'attitude finale de l'aîné. Silence terrible. S'est-il obstiné jusqu'au bout ?... En tous cas, ce n'est point le père qui l'exclut, c'est lui-même qui s'exclut, qui s'excommunie du banquet de famille, symbole du banquet eucharistique et du banquet céleste.

Cette idée de l'injustice de nos justices soi-disant absolues et de la nécessité de la charité pour en assurer le juste fonctionnement, est chère à Paul Bourget ; et on la retrouvera à travers les autres nouvelles qui forment ce volume. C'est elle qui en assure l'unité morale. Et ainsi ce n'est point seulement parce qu'il est de ces cinq nouvelles la plus longue (p. 3-114), que le *Justicier* se trouve placé en tête : c'est qu'en réalité il est la clef de tout le recueil.

II. — *Le Sens de la Mort* (1915), tragique réplique au célèbre livre d'Edouard Rod, *Le Sens de la Vie.* Qu'est-ce que la mort ? une fin, ou un commencement ? le néant, ou une vie nouvelle ? une nuit, ou une aube ? un gouffre, ou une porte qui ouvre sur un horizon de lumière ?...

Deux conceptions de la mort, incarnées ici : l'une, dans le docteur Ortègue, une des gloires de la chirurgie, un homme qui sait dans l'année « faire le million », l'autre, dans le lieutenant Le Gallic, un jeune Breton, blessé au front d'Alsace, et dirigé sur la clinique d'Ortègue, dont la femme est sa cousine. Le Gallic est une perfection de héros chrétien ; et Ortègue s'est senti d'abord attiré par tant de grâce unie à tant de force ; mais la foi de Le Gallic, dès qu'il en entrevoit la sincérité, l'exaspère. On n'est pas imbécile à ce point ! pense-t-il.

Un jour Le Gallic refuse sa piqûre de morphine. Ortègue, qui sait ce que souffre son blessé, en est dans la stupeur : — « Oui, répond Le Gallic, ma souffrance est pénible, mais supportable ; elle ne le serait pas que je la supporterais plutôt que de la supprimer, car il faut payer pour soi-même et, si l'on peut, pour les autres !... — Que la mort soit un néant, vous n'en êtes pas sûr, lui dit-il un autre jour, c'est une idée de votre esprit, ce n'est pas une expérience, et vous ne croyez qu'à l'expérience... » Un autre jour, devant un sursaut d'indignation d'Ortègue : — « Comme tout dans la vie aboutit à la souffrance et à la mort, si la souffrance et la mort n'ont pas ce sens-là, celui d'un rachat, quel sens ont-elles, et quel sens a la vie ? »

— « Aucun », dit Ortègue.

Et, logique avec son incroyance, Ortègue, le jour où il se sent atteint d'un mal qu'il est seul à connaître et qu'il sait incurable, décrète qu'il n'y a pour lui de recours que dans le suicide. Mais il adore sa femme, et comme il ne veut pas que celle-ci lui survive (ceci est moins logique), il la tuera avant de se tuer lui-même. Elle, mise au courant par Ortègue de la sauvage résolution, prend les devants, et lui propose un suicide à deux. Entendu... Heureusement un des aides d'Ortègue surprend un bout de conversation, et pénètre l'horrible secret... Ortègue mourra par le suicide ; mais un prêtre se trouve à temps dans les couloirs de l'hôpital pour réveiller en cette pauvre femme la foi qu'elle a laissé se volatiliser dans son culte pour son mari. Elle sera sauvée ; et Le Gallic mourant, ce Le Gallic qui est une des plus admirables créations de notre littérature de guerre, une création que l'on sent si bien n'être qu'une photographie de la réalité, d'une réalité aux exemplaires innombrables, Le Gallic expirant dit à sa cousine :

— « Catherine, il faut que tu vives. Il le faut pour lui (Michel Ortègue). Moi qui vais mourir, je t'affirme qu'il y a un autre monde... Je sais que dans cet autre monde, on peut souffrir. On souffre pour ses fautes ; pour celles qu'on a fait commettre. On peut aussi être soulagé par la bonne volonté, par les bonnes actions des vivants... Tu ne sais pas que cela est vrai. Tu ne peux pas être sûre que c'est faux. C'est ce que je disais aujourd'hui à ton mari... Pense que, si c'est vrai, ton suicide charge ton pauvre Michel d'un poids terrible là-bas. Si c'est vrai, pense aussi que ta vie peut lui être utile, bienfaisante... Tu vois bien que tu dois vivre... Si c'est vrai, pas une des minutes que tu vivras dans la patience, l'humilité, la charité, ne sera perdue pour ton mari. Rien n'est perdu quand on l'offre. Ce que je souffre en ce moment, ce que je vais souffrir n'est pas perdu, parce que je l'offre. J'offre ma mort pour toi, pour que tu sois éclairée et purifiée, pour que tu vives... »

« ... Pauvre Catherine ! dit-il encore. Moi qui m'en vais, je comprends que ton devoir est plus lourd et

plus difficile que le mien. C'est si simple de tout donner d'un seul coup... Mais, vois-tu, j'ai souffert beaucoup avant d'arriver à cette heure. Je sais qu'il y a une grande consolation cachée au plus intime d'une souffrance qu'on accepte... Adieu, Catherine, je ne te demande pas de promesse. Tu ne voudras pas que mon sacrifice ait été inutile pour toi. Adieu, laisse-moi avec Lui, avec l'Homme de douleur... »

Et il serre le crucifix sur sa poitrine, du même geste de suprême recours qu'elle avait eu, elle, tout à l'heure, pour serrer le poison...

III. — *Lazarine* (1917), un des plus captivants types de jeune fille qu'ait jamais créés un écrivain. Elle est exquise. Elle passait, au moment où s'ouvre son aventure, pour « la romanesque » de la famille, et en fait elle n'accueille pas toujours les conseils de la sagesse courante, elle risque bien deux ou trois gestes un peu hardis, et qui font d'abord trembler. Mais on la sent si droite, si franche, si loyale, si incapable de ruser délibérément avec le devoir ! La Providence veille sur elle, à travers un imbroglio de circonstances qui sont les plus compliquées du monde et tout ensemble les plus vraisemblables ; et elle reste jusqu'au bout l'enfant candide et pure que l'on sent qu'elle sera toujours, sacrée seulement par la douleur, par le sacrifice, mais par un sacrifice accepté avec une netteté, une décision, une sérénité incomparables, on serait tenté de dire, avec une joie de jeune martyre, de ces jeunes martyres dont elle a certainement médité les Actes.

Une première partie (p. 1-66) est par lettres. On a médit jadis du roman par lettres. Ici il est la clarté même. On se sent dès la première page lancé *in medias res,* et tout de suite on s'y reconnaît. Lazarine écrit à sa sœur Madeleine, « la raisonnable » de la famille. Madeleine est mariée, aux environs d'Avignon ; Lazarine est restée seule avec son père, un colonel en retraite, à la Maison-Verte, dans la banlieue d'Hyères. A quelques pas de là, au Mont-des-Oiseaux, un asile de convalescents. Le capitaine Robert Graffeteau, « un glorieux blessé » de l'attaque de Champagne, y a été envoyé. Il est reçu à la Maison-Verte. Un sentiment très vif se déclare pour lui au cœur de Lazarine. Elle en fait sa sœur confidente. Madeleine lui recommande la prudence. Mais Lazarine explique tellement bien sa petite affaire, qu'on n'est que trop tenté de penser qu'elle est dans le vrai. Seulement, — il y a un « seulement », le capitaine l'aime-il ? Elle aime ; est-elle aimée ? Elle croit deviner qu'elle l'est. Mais sa foi ne supprime pas les mystères ; et il y a du mystère dans l'attitude du capitaine... Il est parfait, de politesse, de courtoisie, d'amabilité ; mais rien qui ressemble à une déclaration, à la moindre ouverture. ... On dirait plutôt qu'il a peur qu'on ne pénètre le secret d'un amour qu'il veut absolument garder secret... Pourquoi ?

La convalescence de l'officier touche à son terme. Il est à la veille de son départ. Lazarine, avec l'intrépidité d'une âme candide, prend les devants, et lui déclare qu'il est aimé.

Coup de foudre pour Robert, pour l'être émotif qu'est Robert. Car c'est, d'un bout à l'autre du volume, un type de *constitutionnel émotif* supérieurement étudié (si bien que le docteur Voivenel, après la publication de *Lazarine,* proposait tout simplement, dans le *Progrès médical,* que Paul Bourget fût nommé, par la Faculté de Médecine de Paris, docteur *honoris causa ;* mais ce n'est pas de *Lazarine* que date la compétence médicale de Paul Bourget : déjà dans le *Sens de la Mort* il venait de décrire admirablement toutes les ressources actuelles de la chirurgie nerveuse ; et déjà il y a trente ans, c'est de cette curiosité scientifique qu'il s'inspirait pour un de ses plus beaux livres, *Le Disciple).*

Mais notre petite Lazarine n'est point si savante, et n'entre point dans tous ces arcanes de la médecine moderne. Pourquoi ce trouble et ces réticences de Robert, devant l'ouverture qu'elle lui fait de son cœur ?

Ce sont des *pourquoi* auxquels les psychologues se donnent beaucoup de peine pour donner des solutions précises. Une jeune fille, et qui aime, ne complique point tant les choses. Si Robert hésite à répondre, c'est scrupule de délicatesse, crainte de troubler la vie d'une femme en y jetant un bonheur que la guerre risque d'anéantir demain. Ne lui a-t-il pas dit l'autre jour : — « Un officier d'infanterie ne parle pas au futur » ? Et cependant, si celle dont cet officier se cache n'a pas peur du danger ?... Mais non, Robert n'a rien voulu entendre : il a serré la main de Lazarine « avec une violence étrange », et, écrit-elle à sa sœur, « il s'en alla sans rien me dire, presque en courant. »

Le pauvre homme ! c'est qu'il n'est point libre. Il est marié, divorcé même. Son épouse est une créature indigne ; et c'est son père à lui, Robert, qui a exigé le divorce. Robert n'est point croyant ; mais il sait que Lazarine l'est, et toute la famille de Lazarine aussi, et donc qu'il ne peut pas être question de mariage. Et il est au désespoir de songer qu'il peut jeter le trouble dans ce cœur de jeune fille qu'il aime, mais d'un amour adorablement pur et où pour rien au monde il n'aurait voulu jeter le germe de quoi que ce soit de malheureux.

Et alors la tragédie se précipite, sanglante. Cette créature, sa femme divorcée, apprend, à Toulon, que Robert est en voie de se fiancer à une jeune fille idéale... Elle se jure de ruiner ce bonheur naissant... Elle vient elle-même à la Maison-Verte, essaie de salir son mari auprès de Lazarine... Elle échoue honteusement : la loyauté de Lazarine dissipe, comme d'un rayon de soleil, tous ces miasmes... Elle essaiera alors de reprendre son mari, de le reprendre l'espace d'une heure, assez pour l'avilir, pour le replonger dans son avilissement d'antan... Lui, la guerre l'a transfiguré ; il est inébranlable. Elle ne le reconnaît plus ; elle n'en déploie qu'un acharnement plus féroce à le perdre... Scènes d'une violence inouïe, à Toulon même, en public, à Hyères ensuite[1]. Dans un mouvement d'indignation, si bien amené et si légitime en soi que l'on comprend ce qui va arriver, Robert la tue... Et les circonstances sont telles, que personne ne soupçonne qu'il y ait eu crime : tout le monde croit à un suicide.

Robert est libre maintenant ! Va-t-il épouser Lazarine ? Ah ! mais non ! Il ne fera jamais de cette enfant la femme d'un assassin ! Personne ne le sait assassin ; mais lui le sait, et cela suffit. Personne ne le soupçonne ni ne le soupçonnera jamais : Lazarine seule, devant son refus persistant, éternel, de répondre à son amour, Lazarine seule devine la vérité : — « C'est vous qui l'avez tuée ? — Oui. — Et vous voulez vous tuer ? — Oui. »

Dénoûment : Lazarine se fait l'apôtre du malheureux officier ; elle lui parle de repentir, d'expiation ; elle

[1] Scènes violentes, et brûlantes aussi. Il y a, chez cette Bacchante, des traits de passion corrosive. Inutile de rappeler que Paul Bourget n'écrit pas pour adolescentes. Une adolescente serait au surplus bien incapable d'entendre la haute portée morale de ces récits. Ici nous nous proposons de dire le mérite littéraire et la signification morale des œuvres qui paraissent ; quant à savoir à quels yeux telle œuvre devra être soustraite, c'est à chacun de voir. Je sais des mères très chrétiennes et très prudentes qui ont fait lire *Lazarine* à leurs jeunes filles de vingt ans ; mais c'est un exemple qui ne saurait être érigé en règle générale. Il y aurait bien des réserves à faire sur la lecture aussi de René Bazin, et plus encore de Henry Bordeaux. C'est une question très délicate et très complexe, qui pourra être un jour traitée ici. Trop de ces romans, même les meilleurs, donnent une leçon de morale, leçon très forte et très salubre, mais risquent de laisser une impression contraire (c'est à peu près, on s'en souvient, le mot d'une femme d'esprit sur les tragédies de Racine). Des cinq œuvres de Bourget étudiées ici aujourd'hui, celles qui appellent les plus expresses réserves sont *Némésis* (dont la portée morale est d'ailleurs moins facile à saisir, comme on le verra par ce que nous allons en dire), et le *Démon de Midi,* dont nous signalons aussi, en cours d'analyse, le danger.

l'oblige à regarder vers Dieu et vers son Christ ; elle lui rappelle son enfance chrétienne, sa foi à la Rédemption, à l'absolution du prêtre ; elle lui arrache la promesse de vivre ; elle l'envoie au front : s'il revient, il sera son fiancé :

« Je veux que vous soyez sauvé... En vous offrant d'être votre femme, après cet assassinat, je fais mien tout votre passé. Nous l'expierons ensemble. Tout ce qui est à moi est à vous : ma vie, mon cœur, mon Rédempteur. Tout ce qui est à vous est à moi : vos doutes, vos angoisses, votre crime, vos tentations de désespoir. Un autre que moi se les est appropriés avant moi, c'est Notre-Seigneur... Ne dites pas que vous n'êtes plus digne d'être un officier, un chef. Ce n'est pas du repentir, cela, c'est de l'orgueil. Quand on veut servir, on ne choisit pas. On sert à son rang, et, si l'on pense qu'il est trop haut, on trouve dans sa secrète indignité une occasion de s'humilier intérieurement... Mais dites-moi donc que j'ai raison, que vous vivrez, que vous ne vous tuerez pas !... »

Robert a engagé sa parole à la jeune fille. Scène solennelle : ils se quittent sans même un serrement de mains. Il repart au front. Trois mois après, il tombe, dans l'héroïsme du devoir accompli, réconcilié avec Dieu.

Les lecteurs mondains s'attendaient, paraît-il, que Paul Bourget envoyât son héroïne, pour faire une fin, au couvent. La sœur même de Lazarine le craignait. Un chroniqueur d'ordinaire mal inspiré a rappelé l'exemple de Louise de La Vallière cherchant au Carmel l'oubli de Versailles et du roi. Quand ce n'est qu'une consolation que l'on cherche, on la trouve ailleurs qu'au couvent. Il faut autre chose au berceau d'une vocation religieuse ; et Paul Bourget fait magnifiquement écrire par Lazarine à sa sœur ces lignes :

« ... Chère Madeleine, ne crains pas pour moi l'attrait consolateur du couvent. Oui, quelquefois, *avant d'avoir connu Robert,* j'ai pensé que ma vocation était là. Maintenant, je ne le pense plus. Je n'ai jamais conçu que l'on pût cacher sous le voile un chagrin, une déception, le sacrifice d'un amour humain. J'ai assez fréquenté de religieuses pour savoir que leur vie est une vie particulière et complète, une harmonie pleine et juste, et que les cloîtres ne sont pas des hôpitaux pour des sensibilités blessées. Si Dieu m'avait voulue religieuse, et consacrée uniquement à Lui, je ne crois pas que j'aurais aimé aucun être comme j'ai aimé Robert, comme je l'aime, si entièrement, si ardemment... Ce que sera mon existence, je ne le sais pas, mais avant d'avoir reçu ta lettre, j'avais pris de moi-même le parti que tu me conseilles : me laisser faire par ma douleur, par mon amour. Eux me traceront ma voie... Je renonce maintenant à ma propre volonté. Je m'abandonne, comme lui, dans le moment même de mourir, a dû s'abandonner. Je suis avec lui dans la paix et la reconnaissance. Je sais que son nom est inscrit au livre des vivants avec le sang de Jésus-Christ. Mon nom est à côté du sien, mais il n'est pas encore entièrement tracé. Il faudra ma douleur pour qu'il s'achève. Puissé-je y consentir chaque jour !... »

IV. — *Némésis* est d'une affabulation tout autrement complexe. Nous sommes à la veille de la guerre, en juin 1914, dans un luxueux château Renaissance, au cœur de l'adorable campagne toscane des environs de Sienne. En réalité, c'est Cosmopolis. La châtelaine, la duchesse de Roannez, veuve d'un indigne mari, a un état civil qui à lui seul est un confluent de races : son mariage l'a faite Française ; mais son père était un milliardaire américain, un magnat de l'acier ; et sa mère, la fille d'une juive de Souabe, mariée morganatiquement à un grand-duc de Russie. Autour d'elle, chez elle, hébergés par elle, dans le cadre de l'existence la plus fastueuse et la plus fantaisiste, évoluent : un médecin russe nihiliste, on dirait aujourd'hui bolcheviste ; un peintre prussien, pangermaniste, ivre d'orgueil, et espion ; un pair d'Angleterre maniaque, et sa femme ; une Américaine, fervente spirite ; puis, deux Français : un Oratorien, archéologue, membre de l'Institut, qui dirige là des fouilles dont la duchesse fait les frais, en quête d'une Némésis antique dont il a découvert l'indication dans une note écrite par un moine toscan du XIVe siècle en marge d'un manuscrit de Valère Maxime ; et un brillant officier, Hugues Courtin, capitaine d'infanterie coloniale, fils d'un vieux fêtard dont la vie inutile lui a fait horreur, traditionaliste et croyant, manière de « moine militaire » après quelque escapade de jeunesse dont il sent lourdement la responsabilité (encore que la duchesse en soit la grande coupable)...

On se divertit beaucoup au château... Un dernier personnage enfin à signaler, qui a l'air d'amuser tout le monde, qui fait métier d'amuseur, mais qui ne s'amuse pas du tout, lui, et dont les gambades, au travers des intrigues qui se nouent sous ses yeux et souvent par ses soins, font l'effet de quelque chose de terriblement inquiétant. C'est le sieur Marius Bellagamba, nain de son état, que la duchesse, à l'imitation d'Isabelle d'Este et de l'ancienne cour d'Espagne, entretient en qualité de page et habille comme les pages si spécialement hideux de la salle Velasquez au Musée du Prado. Il joue là le rôle de « fou », de Triboulet ; la duchesse n'y voit pas plus avant, elle croit même à son dévouement : ne le comble-t-elle pas de tout ce qui peut lui être agréable ? En réalité, c'est le plus venimeux des anarchistes, dévoré de toutes les passions, dévoré d'amour d'abord pour la duchesse même, un amour tout bestial dont évidemment il n'a jamais soufflé le premier mot à personne (il a un sens si aigu du ridicule !), dévoré surtout de haine et de jalousie contre la société... C'est lui qui, à travers ses pirouettes, mène tout le drame. C'est lui qui, à la page finale, fait sauter le château à la dynamite, y met le feu et de rage se jette dans le brasier : il avait pensé faire périr ensemble la duchesse et le capitaine, qu'il croyait réconciliés. Pas du tout, la duchesse seule était morte, le capitaine venait de la quitter, après rupture, l'instant d'avant la catastrophe.

La merveilleuse Némésis enfouie par le moine toscan du XIVe siècle venait de reparaître au jour, exhumée enfin par le docte Oratorien, symbole terrible de la Justice divine qui frappait l'orgueilleuse duchesse et qui allait frapper tout à l'heure une autre grande « démesurée », l'Europe. Le lendemain en effet, les hôtes débandés de la duchesse apprennent le double meurtre de Serajevo. Le Prussien espion sait que c'est la guerre, et n'en fait pas mystère. La catastrophe où vient de sombrer la duchesse est le prélude de celle où va sombrer l'Europe. Son Bellagamba est le type de quelques autres qui lui ressemblent en Europe. La Némésis qui est l'âme de tout le récit, a châtié le luxe amoral de Mme de Roannez ; elle va châtier l'amoralité de notre civilisation. Némésis, c'est un symbole païen, mais le symbole, le nom d'une vérité éternelle. Némésis, c'est la déesse de la mesure, c'est la règle d'or, supérieure aux dieux mêmes, et qui défend l'orgueil, l'excès, la *desmesure,* tout ce qui sort des conditions fixées par l'Auteur de la nature ; c'est la Loi immortelle qui conserve l'équilibre des choses, qui châtie toute révolte, toute tentative pour échapper à la règle, et qui veut que chacun se conforme à l'ordre harmonieux du monde...

Les Anciens savaient cela ; les Anciens croyaient que « tout excès est funeste à l'homme, excès de richesse, excès de pouvoir, excès d'intelligence, excès de réussite ». C'est la morale de la célèbre histoire de l'anneau de Polycrate ; et c'est le sens du mythe de Némésis qui, de déesse de la nature qu'elle fut à l'origine, devint ensuite, par les surcharges du travail mythique, la justice, la vengeance et la colère des dieux.

Et combien les chrétiens le savent mieux encore ! Combien toutes ces vieilles vérités prennent une expression plus juste encore, un accent plus « mesuré », sur les lèvres du bon Oratorien !

« Oui, dit-il, il semble bien que ce soit là une loi de

l'histoire : toute civilisation comblée aboutit à des catastrophes. Et nous sommes vraiment à une époque trop comblée. Matériellement, il y a trop de bien-être, trop de luxe, trop d'avidité et de possibilité de jouir. Moralement, il y a trop d'orgueil, une divinisation de l'homme partout, dans la vie privée et dans la vie publique, un abus constant d'activité, d'émotion, de pensée. Pascal a dit cela aussi... Ecoutez : « Tout ce qui est au monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie : *libido sentiendi, libido sciendi, libido dominandi.* Malheureuse la terre de malédiction que ces trois fleuves de feu embrasent plutôt qu'ils n'arrosent ! » — Quelle phrase ! Méditez-la et regardez l'Europe. Voyez s'ils ne débordent pas de tous les côtés, ces fleuves de feu (ceci, on se souvient, est censé dit fin juin 1914). Allez plus au fond. Suivez le rayon de lumière projetée par la foi. Pour les anciens, l'abus, c'était simplement l'ὕβρις, dont la racine est ὑπέρ, qui veut dire : au-dessus. C'était l'excès, uniquement, le manquement à la grande loi de mesure. Pour nous, l'abus, c'est le péché... Quand les peuples en sont là, les raisons de craindre surabondent. Némésis va frapper, ou plutôt, — car ces mythes ne sont que la vision voilée et dégradée de la vérité religieuse, — non pas Némésis, mais Dieu et sa justice... »

V. — *Le Démon de Midi* a paru en deux volumes le 15 juillet 1914. Il était en train de paraître depuis quelques semaines en fascicules supplémentaires de l'*Illustration.* Et à mesure que les fascicules succédaient aux fascicules et que se dévoilait le dessein de l'ouvrage, les colères montaient contre l'auteur. Manifestement Paul Bourget prétendait faire, sous couleur de roman, le procès du modernisme. A ses drames récents, *Le Tribun, La Barricade,* il avait donné en sous-titre : « *Chronique de 1910* », « *Chronique de 1911* ». Tout aussi bien il aurait pu inscrire, au frontispice du *Démon de Midi :* « Chronique du mouvement moderniste 1890-1907. »

C'est cela, en effet, qu'est son livre. Nous y voyons à l'œuvre un petit groupe, une communauté de modernistes fervents, endoctrinés par un prêtre. Ils croient que le Christ a institué quatre Sacrements, le Baptême, la Pénitence, l'Eucharistie et le Mariage, et ils n'en admettent pas d'autres ; qu'il est d'abord une Vie et non une doctrine, et que donc il ne se prouve pas, il s'éprouve ; que, s'il vit, dès lors il évolue, et que le champ de cette évolution c'est l'Eglise ; que cette évolution ira jusqu'au salut universel, et que donc il n'y a pas d'enfer ; que chaque fidèle est un membre vivant du Prêtre éternel Jésus-Christ, et que les prêtres ne sont que les délégués des fidèles et doivent donc être élus par les fidèles ; qu'ils peuvent se marier... Ils disent la messe en langue vulgaire, parce qu'on la disait ainsi à l'origine, et suivant un rite simplifié, « purifié », toujours comme à l'origine. Pour être simplifié, ce rite n'en est pas plus court ; car ils ont, au début de leur office, l'interminable litanie, non plus au nom des « martyrs dans la chair » dont les premiers chrétiens avaient les reliques, mais au nom « d'autres martyrs, les martyrs dans l'esprit » dont ils considèrent « l'agonie morale avec la même vénération, la même piété » que celle du Sauveur au Jardin ; les victimes de Rome « la véritable héritière de l'Iscariote » ; au nom du « grand Origène, insigne proie de ces chercheurs d'hérésies » ; au nom « des innombrables victimes de l'ambition pontificale, au nom des Empereurs, des Rois, des Ministres auxquels le Pape a fait la guerre pour agrandir son domaine terrestre... ; au nom des soldats qui ont trouvé la mort dans ces luttes monstrueuses... » ; « au nom et en souvenir de toutes les victimes de l'Inquisition médiévale, de tous les réformateurs livrés au bras séculier ;... au nom de Molinos ignominieusement diffamé pour l'exaltation de S. Ignace ; de Fénelon..., de Félicité de Lamennais..., de Dœllinger,... de notre Tyrrel ;... au nom de ces prêtres qui subissent la solitude du cœur dont a parlé le malheureux Perreyve qui aima et ne se permit pas d'aimer... », etc., etc. Et tout cela coupé de « Seigneur, ayez pitié », « Seigneur, exaucez-nous », etc. : une véritable incantation... Et puis, de même qu'aux premiers jours on lisait les Epîtres des Apôtres encore vivants, de même, aujourd'hui, ils lisent, en manière d'« Epître », non plus une page de ces Apôtres morts, mais une des lettres que l'apostat a reçues, la semaine, de prêtres égarés comme lui...

Toute cette litanie, ces jérémiades, ces imprécations ne se débitent point partout en chasuble ; mais elles expriment bien l'état d'âme du modernisant, sympathi qui tourne au culte pour toutes les « victimes » de l'Eglise, malveillance pour tout ce qui dans l'Eglise a mission d'exercer l'autorité (cf. encore I, p. 282, cette définition piquante du catholique libéral : « Un catholique qui aime beaucoup les libéraux et très peu les catholiques »).

Puis, à côté du modernisme religieux, il y a le modernisme politique, le Démocratisme. Lequel a engendré l'autre ? Ils se sont développés tous deux, parallèlement, dans les mêmes cerveaux. De belles âmes avaient essayé, pour l'amour de la démocratie, de disjoindre démocratisme et modernisme ; et il faut se souvenir de quel ton certains meneurs se sont indignés contre une motion qui semblait leur dénier le droit d'avoir une opinion en exégèse ou en théologie... Hélas ! on ne leur refusait rien du tout de légitime, mais on constatait que leur « opinion » allait toujours d'un côté qui n'était pas le catholique... « Le service de tous par tous !... Tous les citoyens ayant une âme royale... » etc., etc. Et nous voyons ici, au cours d'une tournée électorale en Auvergne, ce que c'est que cette « âme royale » et à quelles basses influences obéit toute cette masse amorphe (I, p. 120-136, 222-249).

Et dans tout cela, n'y aurait-il pas déjà ample matière à un de ces magnifiques romans d'idées où M. Bourget excelle ?

Sans doute. Et pourtant, tout cela n'est pas le tout de notre roman. Ce n'en est même pas, — si l'on se bornait à compter les pages au lieu de les peser, — ce n'en est pas la majeure part... Il y a « le démon de midi », la tentation qui assiège l'homme au midi non pas d'un jour, mais de ses jours, dans la plénitude de sa force, la crise sentimentale qui guette tant d'âmes *nel mezzo del cammin di nostra vita,* l'adultère de deux quadragénaires.

Alors, quel est le sujet de notre roman ?

Eh ! précisément, il y a deux sujets, et qui ne s'unifient pas, qui ne se compénètrent pas. Il y a une étude d'histoire religieuse de la France contemporaine, et il y a une crise sentimentale. L'une et l'autre se mêlent étroitement, s'enchevêtrent en complications inextricables, mais ne se conditionnent pas, ne s'expliquent ni se s'éclairent l'une par l'autre : il y a juxtaposition, et non relation de cause à effet. Au début, et dans presque tout le tome I, c'est la crise sentimentale qui est seule en cause, qui est le *deus ex machina.* Et le problème qui se pose alors, est celui de la dualité, chez un homme public, entre la pensée et la vie : peut-il penser et parler chrétiennement, et vivre païennement ? A-t-il le droit de servir, orateur, écrivain, homme d'Etat, des idées auxquelles il croit, sans y conformer sa vie ?

Oui, sans doute, puisqu'il y croit et qu'il a le devoir d'y croire et de les servir... Mais quelle épreuve, quelle source de compromissions répugnantes que cette dualité pour une âme qui jusqu'en ses fautes garde sa droiture native ! Et si les fautes deviennent publiques, quelle source de faiblesse pour l'apologiste et le défenseur de l'Eglise ! Quelle pitié, par exemple, de penser que le *Génie du Christianisme* a été achevé chez Pauline de Beaumont !

Et, nouvelle face ou plutôt corollaire du problème, la foi reste-t-elle longtemps intacte chez une âme qui se conduit mal ? — « Les défaillances de la sensibilité

et de la volonté n'atteignent-elles pas l'énergie de l'intelligence ? N'y a-t-il pas une usure lente, une corrosion de la doctrine par les mœurs ? » Faut-il admettre la morale que dom Bayle (un des personnages de notre roman) formule à la page finale : — « Il y a un grand enseignement dans cette histoire... Cet enseignement, c'est qu'il faut vivre comme on pense, sinon, tôt ou tard, *on finit par penser comme on a vécu.* »

Cette maxime de dom Bayle, sous sa forme aphoristique très générale, est sans doute excessive, encore qu'il soit vrai de dire, comme il fait, qu'elle est « la clef de tant d'énigmes, le mot de tant d'intelligences, de tant de destinées. »

Voilà un problème de psychologie religieuse qui suffisait largement à alimenter un roman.

Or, c'est sur ce problème initial que se greffe la question moderniste.

Voici. Louis Savignan, le héros du récit, est une des gloires du monde catholique, historien éminent, dialecticien incomparable, fervent défenseur de l'Eglise : rien du moderniste. Son fils, Jacques, dix-neuf ans, étudiant à Paris, ange de pureté et de piété filiale et de toutes les vertus, mais endoctriné par son ancien professeur l'abbé Fauchon, celui qui dit la messe de la « catacombe » devant un groupe de fidèles modernisés.

On offre au père, Louis, une candidature à la députation à Clermont-Ferrand sa patrie : il refuse d'abord et finit par céder, mais à demi seulement, aux instances de dom Bayle et d'autres ecclésiastiques très romains. S'il s'est fait tant prier, c'est que l'industriel qui doit faire les frais de la campagne électorale, est le mari d'une femme à qui il a été fiancé, lui Louis Savignan, jadis. Il est maintenant quadragénaire, veuf. Ils se revoient. Ils se découvrent l'un à l'autre qu'ils se sont toujours aimés. Elle n'a jamais aimé d'autre que lui. Elle a épousé l'industriel pour sauver sa famille d'une ruine financière qui dans l'espèce eût été un déshonneur... Et c'est la chute dans l'adultère, une chute préparée avec un art merveilleux, avec une science psychologique incomparable... Pages très dangereuses : M. Bourget les a écrites, il est vrai, en moraliste chrétien qui analyse les causes par où une occasion de péché qui aurait pu rester éloignée devient soudain prochaine et immédiate ; qui sait que, si son héros tombe, c'est parce qu'il a perdu sa ferveur d'antan et réduit la pratique religieuse à la seule Communion pascale ; parce que le succès continu l'a gonflé d'un orgueil inconscient peut-être mais d'autant plus aveuglant ; parce qu'il cède à ce goût dangereux de sentir, à cette *libido sentiendi* dont parle S. Augustin, à cette curiosité malsaine, fatale, de voir ce qui se passe dans le cœur de sa fiancée d'il y a vingt ans, de sa maîtresse de demain... Oui, il y a tout cela dans les pages pénétrantes de M. Bourget ; mais il y a surtout le prestige de son art, la peinture affolée et affolante du tourbillon d'impressions louches et coupables qui pousse brutalement les deux malheureux à l'abîme... Et c'est cette peinture qui agira sur la sensibilité de la masse des lecteurs, et non point la haute leçon de psychologie que M. Bourget a cru donner ici.

Jacques, le jeune homme, aime Thérèse, la sœur d'un camarade de collège, et, comme lui, une fidèle de l'abbé Fauchon. Il ne le lui a jamais dit ; il est bien trop pur pour cela. Il en parle à son père. Son père va trouver les parents de Thérèse... Refus de la jeune fille. Elle est fiancée, à l'insu de ses parents, elle, une jeune fille d'une pureté idéale aussi, une mystique embrasée... Et à qui ? Elle le révèle le dimanche suivant, à l'issue de la messe moderniste où elle participe avec toute sa famille. Elle est fiancée à l'abbé Fauchon. Ce n'est pas lui qui l'a séduite, c'est elle qui l'a aimé. Et ils se sont fiancés, non par concupiscence (il est, lui aussi, un modèle de pureté sacerdotale), mais par principe, parce que le mariage des prêtres est un des articles du nouveau Symbole... A quelques jours de là, ils se marient à la « catacombe ».

Pour Jacques, c'est un coup terrible. Mais, idéalement beau toujours, il respecte, il admire les voies de la Providence, il n'en admire et n'en aime que plus l'abbé et Thérèse, parce qu'ils ont agi par principe. Ce cher Jacques est un type achevé de la déformation que des idées fausses font subir aux jeunes cerveaux. Et nous en avons tous connu, de ces chers jeunes gens !

Son père cependant, Louis, doit écrire un article contre le livre de l'abbé, pour venger la loi du célibat sacerdotal. Il doit l'écrire, parce que ses amis politiques le lui demandent. Mais quel supplice que d'écrire pareil article, pour un homme qui en ce moment tournoie comme une toupie au gré de la passion la plus flamboyante qui soit !

Coup de théâtre. Les lettres d'amour adressées ces jours mêmes par Louis Savignan à son amante tombent aux mains du mari. Fureur. Elles seront publiées ! Le mari les porte à Fauchon, qui en fera prendre copie par sa femme, par Thérèse. Quelle revanche de l'article publié par Savignan ! Mais Thérèse sent la vilenie de pareil procédé. Elle fait aviser Jacques Savignan, qui accourt ; elle lui remet le paquet de lettres, quand tout à coup entre Fauchon. Scène terrible. Les deux hommes, Fauchon et son ancien élève toujours aimé, sont au moment de se prendre corps à corps pour ces fatales lettres. Fauchon, impulsivement, saisit un revolver qu'un ami lui a apporté les veilles et qui est resté là, sur son bureau. C'est Thérèse alors qui se précipite sur lui, pour lui arracher l'arme, et Jacques qui veut les séparer, quand une main presse sur la gâchette... Jacques tombe, atteint en pleine poitrine... Accident : quelle main a pressé sur la gâchette ? ils n'en savent rien ni l'un ni l'autre. Désespoir de Thérèse. Désespoir de l'abbé. On mande un médecin, un chirurgien. Tout espoir s'évanouit. Le père de Jacques arrive, avec un vicaire de Clermont son ami d'enfance (un des héros du livre et un type admirable de prêtre). Jacques meurt en prédestiné, et en victime, en holocauste pour le salut de ceux qui l'entourent :

« Adieu, papa... J'offre mon sacrifice... pour toi... pour ton âme... pour que tu te reprennes, pour que tu reviennes... Je l'offre pour elle (regardant vers Thérèse)... pour qu'elle revienne... Je l'offre pour vous, mon cher maître (regardant vers Fauchon), pour que vous reveniez... Pour vous tous... Personne n'est coupable de ma mort... N'accusez personne... Mais revenez, revenez tous ! »

La scène est grandiose... « Le sacrifice de l'innocent, comme dit dom Bayle, sa mort, quel mystère ! C'est tout le christianisme. J'ai payé la dette qui n'était pas la mienne : *quæ non rapui tunc exsolvebam...* » Et Thérèse rentre chez ses parents... Et Fauchon rétracte toutes ses erreurs et se réfugie dans une Trappe : — « La force qui ramène Fauchon à l'Eglise, dit dom Bayle,... c'est l'évidence qu'il a eue de la vérité catholique dans le malheur de son mariage et dans l'admirable mort de Jacques. Il a tenu là, devant lui, dans un raccourci saisissant comme une vision, le tableau de la vie humaine telle qu'elle est contre l'Eglise, telle qu'elle est dans l'Eglise. Et quand il a *vu*, il a obéi à la lumière... » Reste le père, Louis Savignan, qui n'est pas encore revenu, lui, qui n'a pas encore su faire une prière, dix jours après l'épouvantable drame, parce que c'est lui le plus coupable, parce qu'il a péché en pleine lumière, dans la clarté aveuglante de sa conscience, foulant aux pieds tous les avertissements, tous les remords... Il reviendra sans doute. Mais il y faudra une lutte... :

« Je n'ai plus de mots pour vous le dire, écrit-il dans sa lettre d'adieu à sa complice, parce que la grande lumière est non pas éteinte, mais voilée en moi. Je n'ai pas dit une prière, depuis ces douze jours, pas une. Je ne peux pas. Et pourtant, si je ne devais pas revoir cet enfant, s'il n'y avait pas cette résurrection que promet l'Eglise, ce serait une cruauté trop monstrueuse. Je sens cela et je suis dans la nuit. Je ne comprends pas. Je ne sais pas. La foi complète me

reviendra. Je le désire tant ! J'en suis sûr. Pour cela non plus, en ce moment, je n'ai pas la force. Je n'en ai plus pour rien... Adieu... Comme on est hors la loi, on peut être aussi hors la vie. J'en suis là. Je vous répète : Par pitié, ne m'écrivez pas. Ne me cherchez pas... »

Vie populaire de S. François-Xavier, par le P. Brou, in-16 de 155 p., 1 f. 50, Paris, Beauchesne. — **Saint François-Xavier,** par André Bellessort, in-12 de II-346 p., avec carte, 3 f. 50, Paris, Perrin. — **Saint Pierre Claver,** *l'esclave des Nègres,* par le P. Charruau, in-12 de 280 p., 2 f., Paris, Téqui. — **Saint Alphonse Rodriguez,** par Paul Bernard, S. J., in-16 de 114 p., 1 f. 80 (majoration comprise), Paris, Haton. — **La Spiritualité de saint Ignace,** par le P. Brou, in-12 de 268 p., 3 f., Paris, Beauchesne. — **Vie illustrée du B. Jean-Marie Vianney,** par le cardinal Sevin, in-12 de 144 p., 12 gravures hors texte, 1 f. 25, Lyon, Vitte.

I. — Le P. Brou nous donnait, il y a sept ans, sur S. François-Xavier, une œuvre admirable, chef-d'œuvre tout ensemble d'érudition solide et de critique avisée, et joyau littéraire, une des plus achevées productions de l'hagiographie d'aujourd'hui. (Voir *Ami* 1912, p. 377). C'était en deux forts vol. in-8. Le P. Brou a très bien fait d'en présenter une édition abrégée, populaire, à l'usage des lecteurs pressés, qui sont si nombreux, hélas ! même quand il s'agit d'un Saint aussi cher à la dévotion catholique que S. François-Xavier, d'un Saint qui est un des plus grands missionnaires que Jésus-Christ se soit suscités depuis les temps apostoliques, d'un Saint dont l'apostolat marque le point de départ d'une période nouvelle dans l'histoire des conquêtes de l'Eglise.

Et nous sommes sûrs que beaucoup de lecteurs, même pressés, quand ils auront pris contact avec notre Saint dans la Vie abrégée qui paraît aujourd'hui, voudront en savoir plus, savoir tout ce que l'on peut savoir, et recourront à la grande Vie en 2 vol.

II. — M. Bellessort rend hommage à l'œuvre du P. Brou, « qui compte, dit-il, parmi les plus solides et les plus beaux ouvrages de l'hagiographie française. » Et il s'excuse presque de songer à recommencer ce qui a été si bien fait. Il a tort. Quand on a parcouru, comme lui, à plusieurs reprises, les pays évangélisés par le Saint et qu'on en a si bien écrit, avec une psychologie si finement pénétrante de ces peuples si différents de nous *(De Ceylan aux Philippines ; — La Société japonaise ; — Les journées et les nuits japonaises ; — Un Français en Extrême-Orient au début de la guerre,* 4 vol. in-12), on n'a nul besoin d'excuse. On est sûr toujours d'apporter du nouveau, d'autant que c'est au public de la *Revue des Deux Mondes* (en 1916) que M. Bellessort a d'abord adressé son travail et que ce qu'il a voulu, c'est faire connaître non pas seulement le Saint et l'apôtre, mais le héros tout court, et suivre dans l'étude de cette âme non pas seulement le travail de la grâce divine, mais y chercher « le secret de la grandeur humaine. »

M. Bellessort rectifie d'abord la date de la naissance. S. François est né, non en 1497, mais en 1506. Il est né « à Xavier, diocèse de Pampelune », dit le Bréviaire Romain : or, Xavier est en Navarre, et la Navarre alors était terre française, gouvernée par un prince français. Il est donc né Français, et, jeune homme, il signera « Frances ». Et sa famille est française de cœur, et le restera même après l'annexion de la Navarre par Ferdinand de Castille en 1515. Car, la Navarre s'étant soulevée en 1523 à la faveur d'un voyage du nouveau roi Charles-Quint en Allemagne, les Français marchent sur Pampelune, dont la garnison castillane capitule après six heures de siège. Or, qui voyons-nous dans les rangs de l'armée française ? Les deux frères aînés de François, Miguel et Jean. Par contre, dans les rangs des Castillans combattait Ignace de Loyola, le seul Castillan de la citadelle qui refusa de se rendre, qui batailla jusqu'au bout, et qui tomba enfin la jambe brisée : c'est de cette blessure qu'est née la Compagnie de Jésus, blessure qui, plus grave, eût été mortelle, et, plus légère, n'aurait pas nécessité la longue convalescence d'où Ignace sortit ascète.

Deux ans après, en 1525, l'heure venue d'achever ses études, François part pour l'Université, non de Salamanque ou d'Alcala, mais de Paris. A Paris il va passer onze années consécutives. Quelles ont été ses premières impressions en débarquant sur la montagne Sainte-Geneviève ? Rien ne nous en est resté. Durant les premières années, son existence se confond avec celle du commun des étudiants ; durant les dernières, avec celle du fondateur de la Compagnie de Jésus.

A Paris, il entre au collège Sainte-Barbe (rue Valette, près du Panthéon), très fréquenté alors par des étudiants portugais que les rois de Portugal y envoient se préparer à l'évangélisation des Indes orientales. Il y trouve pour compagnon de chambrée le Savoyard Pierre Lefèvre, le futur Jésuite, jeune homme d'une admirable piété, dont l'influence sera pour beaucoup dans la persévérance de François : car celui-ci, avec ses goûts de grand seigneur, à quels dangers n'était-il pas exposé !... Et ce n'était pas la pureté seulement qui courait alors les dangers ordinaires des Universités, mais plus encore la foi. On était aux débuts de la Réforme ; une sourde fermentation faisait bouillonner toutes les têtes ; à Ste-Barbe même, toutes les nuances de l'hérésie comme de l'orthodoxie étaient représentées dans le corps professoral ; les élèves avaient en mains les *Colloques* d'Erasme, bientôt condamnés par la Sorbonne ; dans Paris les sacrilèges se multipliaient : on ne parlait que de Vierges mutilées, souillées, poignardées ; Calvin, de trois ans le cadet de François, allait quitter en 1528 Montaigu (le collège voisin et rival de Sainte-Barbe) ; et le roi, au cours de ces premières années, passait par de lamentables alternatives d'indulgence et de rigueur devant les audaces grandissantes de l'humanisme et de la secte luthérienne « qui pullule »...

Pierre Lefèvre et François-Xavier sont reçus ensemble en 1529 à leurs examens de bacheliers ès arts et de licenciés. François prend bientôt le bonnet de Maître ; et, tout en commençant sa théologie, il est admis à professer au collège de Dormans-Beauvais (à quelques pas de Sainte-Barbe, aujourd'hui rue Jean-de-Beauvais, fondé en 1370 par Jules Dormans, évêque de Beauvais).

Mais un nouvel hôte alors s'introduit dans leur chambre de Sainte-Barbe : un externe de Montaigu, qui frise la quarantaine et boite de la jambe droite, sans extérieur, vêtu comme un pauvre, presque comme un mendiant, de taille médiocre, le front dégarni, les yeux ordinairement baissés, surnommé « le pèlerin », parce qu'il est allé à Jérusalem, où on l'a houspillé, et où n'est-il pas allé encore ? Il a eu des démêlés avec les Universités de Salamanque et d'Alcala, pour exercice illégal de la théologie. A Paris même, il a été déféré à l'Inquisition, sous l'accusation de magie : n'a-t-il pas en effet arraché plusieurs étudiants au monde ? et comment expliquer cela autrement que par des sortilèges ? L'Inquisiteur a écarté l'accusation ; mais il n'en subsiste pas moins autour du « pèlerin » une fumée douteuse.

Lefèvre et François l'accueillent cependant comme conchambriste ; et c'est cette modeste chambre, avec ces trois hommes, qui va être comme le premier oratoire de la Compagnie de Jésus. Car, on a eu beau se tenir d'abord, vis-à-vis d'Ignace, sur une certaine réserve, mêlée de défiance : il émane de cet homme une autorité contre laquelle on peut se cabrer, mais que l'on ne peut pas ne pas sentir. Lefèvre fut rapidement

conquis ; François, non. Ignace préparait ses examens de licence, il lui fallait un répétiteur : François se déchargea de ce soin sur Lefèvre, ne manquant pas une occasion de se gaudir des desseins de ce vieil étudiant, se gaudissant aussi de deux jeunes Espagnols, appelés Laynez et Salmeron, que le renom de sainteté d'Ignace a attirés d'Alcala et qui marchent dans son ombre...

Mais Ignace a vu dans François le héros à naître. Il sait que c'est une conquête qui lui est réservée par la Providence. Il y mettra le temps, trois ou quatre ans. Il ne le heurte point d'abord. Il pénètre doucement dans sa vie intérieure, comme un hôte aimable ou un serviteur modeste. Il ne parle point de rien bouleverser à la carrière de François. François est tout à la gloire ; il ne rêve qu'honneurs ecclésiastiques, non pour servir l'Eglise, mais uniquement parce que ce sont des honneurs ; en attendant, il est tout au souci de se distinguer, de briller. Et Ignace de lui recruter des auditeurs, d'organiser autour de sa chaire un murmure de louanges ; puis, quand il voit le jeune professeur se dilater dans l'exubérance du triomphe : — « Que sert à l'homme de gagner l'univers, lui murmure doucement Ignace, s'il vient à perdre son âme ? » Et il le lui répète, aux heures déprimées qui suivent les exaltations de l'amour-propre.

En 1533, une absence de Lefèvre rapproche encore les deux hommes. C'est alors que s'opère la pleine conversion de François, que tout de suite l'ardeur de son tempérament jette dans des austérités excessives, au point de se lier les membres avec des cordelettes si étroitement serrées que les chairs se tuméfient et que l'on craint un temps d'avoir à l'amputer d'un bras. Mais Ignace veille, et n'admet point cette vaine usure des forces corporelles : — « Lorsque vous aurez le corps sain, vous pourrez faire de grandes choses ; je ne sais ce que vous pourrez quand il sera infirme. »

Dès lors, de sa conversion jusqu'au jour où il quittera Paris (novembre 1536), François ne se distingue plus du petit cénacle que forment les premiers disciples d'Ignace. Ils sont là six : trois Espagnols, Laynez, Salmeron, Bobadilla ; un Portugais, Simon Rodriguez ; un Savoyard, Pierre Lefèvre ; et François de Xavier. Les plus âgés ont vingt-huit ans ; Ignace, quarante-trois. Tous ont pris leurs grades. Les trois ou quatre années qu'ils passent ainsi, achevant leurs études, méditant sur ce que Dieu attend de leur rencontre, souvent mangeant et priant ensemble, ont dû être les plus douces de leur vie. Ils ne savent pas encore exactement ce qu'ils feront. Ils ont fait vœu de chasteté et de pauvreté et se sont engagés à partir pour Jérusalem se consacrer au salut des âmes ; mais Ignace, prudent toujours, limite cet engagement : ils iront d'abord à Venise, et si au bout d'un an ils n'ont pu s'embarquer, ou s'ils ne peuvent rester à Jérusalem, ils se rendront à Rome se remettre entre les mains du Pape.

Ce triple engagement, jusque-là tout intime, ils le renouvellent solennellement le 15 août 1534, dans une petite église dite la Chapelle du Saint Martyre, à Montmartre, tout près du sommet de la colline, sur le versant qui regarde Paris. Ce jour-là on peut dire qu'était fondée la Compagnie de Jésus ; et son berceau est Montmartre.

L'année suivante Ignace tombe très malade, les médecins lui ordonnent l'air natal, il part pour l'Espagne et donne rendez-vous à ses compagnons (accrus de trois nouveaux venus) à Venise pour le commencement de 1536.

Mais toutes les routes de Paris à Venise sont bloquées. La troisième guerre entre Charles-Quint et François Iᵉʳ vient d'éclater (1535) : les Espagnols sont en Provence, et les Allemands au Nord marchent sur Paris (qu'ils n'atteindront pas). Enfin, la situation s'étant éclaircie pour la France, nos jésuites parisiens peuvent se mettre en route vers la mi-novembre 1536 et arrivent à Venise le 8 janvier 1537.

De Venise on devait faire voile pour Jérusalem. Mais impossible de s'embarquer : la guerre fait rage entre Soliman et la République. François en attendant évangélise l'Italie, Bologne, Parme, fait un stage aux Incurables de Venise. Le roi Jean III de Portugal demande à Ignace des missionnaires pour les Indes portugaises : Ignace désigne François et Rodriguez, qui arrivent à Lisbonne en juin 1540. Mais voici que leur apostolat à Lisbonne est si fécond, que le roi Jean III lui-même hésite maintenant à les laisser partir, estimant que le bien de son royaume importe plus encore que celui des rois de Ceylan ou des sultans de Ternate. Ignace arrange tout : Rodriguez restera en Portugal, et François partira, étant déjà revêtu par le Pape de la dignité de Nonce apostolique.

François s'embarque donc à Lisbonne, le 7 avril 1541, à l'âge de trente-six ans, pour cet Orient qu'il ne quittera que pour le ciel, après un apostolat de dix années. Il débarque, après une navigation mouvementée, au port de Goa, le 6 mai 1542. Il ne reste guère à Goa que six mois ; et on le voit ensuite passer successivement de Goa à Cochin, de Cochin à Tuticorin, de Tuticorin à Malacca, de Malacca aux Moluques, des Moluques à Goa, puis au Japon, puis encore à Goa, puis en Chine, où il meurt (en 1552, 28 novembre ou 3 décembre) dans l'île de San Choan, en vue de Canton (d'où son corps sera ramené à Goa l'année suivante).

Vie d'apostolat infatigable s'il en fut. M. Bellessort trouve que c'est une vie trop voyageuse, que S. François ne tenait pas assez longtemps en place, qu'il traitait les Océans « comme il eût fait du lac de Genève », qu'il lui manquait des dons de l'organisateur, qu'il abandonne trop ses jeunes Pères à leur initiative inexpérimentée, durant des périodes de deux ou trois années, pour revenir ensuite « avec le charme de l'aurore et des coups de foudre ». M. Bellessort fait un peu ici de la stratégie en chambre. S. François a fait ce qu'il y avait à faire, ce que la Providence et ses Supérieurs lui marquaient à faire. Au point de départ de chacun de ses voyages, on voit clairement les indications de la prudence surnaturelle ; et Dieu les a bénis. D'ailleurs il ne faudrait pas croire que ces quelques remarques qui échappent ici ou là à notre auteur, enlèvent rien à l'admiration profonde, à la vénération qu'il professe pour son héros, pour son Saint. Lui-même souvent note heureusement la circonstance providentielle qui oriente l'apôtre vers de nouveaux parages.

Comment, par exemple, S. François fut amené à évangéliser le Japon. — Des Portugais, portés par un typhon, avaient, cinq ou six ans auparavant, retrouvé le Japon, le fameux « Cipangu » tant vanté par Marco Polo. On noue des relations commerciales. Alvarez, un ami de notre Saint, fait la connaissance d'un seigneur Yagirô qui s'intéresse à sa religion : Yagirô a un crime sur la conscience (on ne nous dit pas lequel) ; l'idée d'en obtenir l'absolution le ravit : il veut le baptême. Alvarez l'amène avec lui à Malacca. Mais là, le vicaire, apprenant que son catéchumène est marié : — « Et vous voulez aller rejoindre votre femme, une païenne ? » — Yagirô dit oui. — « Alors, fait le vicaire, il faut renoncer au baptême, je ne peux pas baptiser un homme qui compte vivre encore avec une femme païenne. »

François, mis au courant : — « Etes-vous sûr, demande-t-il à Alvarez, que les choses se sont passées ainsi ? — Oui, j'étais là, mon cher Père, et je fus même assez surpris, car je sais que vous avez souvent baptisé des femmes dont le mari restait païen, ou des hommes dont la femme restait païenne. Et je dis à mon ami : C'est dommage que le Père maître François ne soit pas ici, il vous aurait sûrement baptisé, lui. » François soupire, et songe en lui-même : — « Quelle pitié qu'on ait dans les missions des prêtres aussi ignorants des lois de l'Eglise ! »

Yagirô cependant, repoussé par le vicaire, est reparti pour la Chine ; il s'embarque sur un vaisseau qui doit

le ramener au Japon. Mais une tempête épouvantable l'assaille : il regagne les côtes chinoises, et là retrouve Alvarez. Juste on vient d'apprendre que François est de retour à Malacca. Yagirô joyeux rebrousse chemin ; François l'évangélise, il réservera à l'évêque de Goa la joie de baptiser le premier Japonais, mais il rejoindra son catéchumène à Goa, car celui-ci a enthousiasmé son catéchiste. François, quand il est avec Yagirô, interroge presque autant qu'il catéchise ; et les réponses de Yagirô sont pour lui un délice. Qui l'aurait cru ? Quelle révélation ! Ce Japon vit sur des traditions religieuses inespérées ; ce Japon connaît l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis, les anges, les Saints, les pèlerinages, la confession, les jeûnes, les cas de conscience, les sermons où l'on pleure ! Quel incomparable peuple à évangéliser ! C'est décidé : François ira au Japon. Il s'embarque à Goa le 25 avril 1549, avec Yagirô et deux Jésuites, et, après escale à Malacca, aborde le 15 août suivant, jour de Notre-Dame, dans la grande île du Kiushu, à Kagoshima.

Ainsi, sans l'inintelligence de ce vicaire de Malacca et sans la tempête qui remit Yagirô en contact avec Alvarez, S. François-Xavier, qui n'avait plus que trois ans à vivre, n'aurait point acquis ce qui fait la moitié de sa gloire, pour ne pas dire plus, aux yeux de la postérité : le titre d'apôtre du Japon !

Que de traits semblables de l'admirable Providence miséricordieuse on aimerait à cueillir dans cette vie, et d'ailleurs dans la vie de tous les Saints, et dans la vie de toutes les créatures humaines !

III. — La Providence, qui s'est servi d'un humble frère coadjuteur, Alphonse Rodriguez, pour donner aux noirs leur apôtre Pierre Claver et qui, après avoir rapproché ces deux Saints pendant leur vie, a voulu qu'ils fussent canonisés le même jour (15 janvier 1888), vient de leur susciter aussi à tous deux d'excellentes biographies, l'une à la veille de la guerre, en 1914, l'autre en 1917, pour les fêtes du III^e centenaire de la mort de S. Alphonse Rodriguez.

« Rien de si impitoyable qu'un criminel inconscient, surtout quand ce criminel est tout un peuple. »

C'est par cette phrase que le regretté P. Suau, qui aimait tant l'Espagne et qui a si magnifiquement écrit de cette *Terre d'épopée*, — c'est par cette phrase que le P. Suau naguère caractérisait sévèrement, mais exactement, l'injustice commise pendant plus de trois siècles par les colons espagnols et portugais d'Amérique à l'égard des Indiens indigènes et des nègres amenés d'Afrique.

C'est là un des chapitres les plus malheureux de l'histoire de notre civilisation moderne.

Et une belle page de la vie de l'Eglise, c'est le tableau des dévouements que Dieu a suscités au cœur de ses missionnaires pour soulager des misères si effroyables.

Parmi ceux-ci, la première place est à S. Pierre Claver (1580-1654), proclamé par Léon XIII patron spécial de toutes les Missions chez les Nègres.

S. Pierre Claver a passé près de quarante ans (1616-1654) au service des nègres. Dieu lui avait inspiré cette vocation dès le temps de son noviciat ; et le jour de sa profession, il ajouta à sa signature : *Esclave des nègres pour toujours*. Ordonné prêtre (1616), ses Supérieurs l'installent à Carthagène, port situé au fond du golfe du Mexique ; et c'est là que va s'écouler le reste de sa vie. Vie de mortification inouïe : c'est à Carthagène que débarquaient les bateaux chargés de nègres que l'on amenait d'Afrique, et dans quel état épouvantable arrivaient ces malheureux ! Pierre Claver, averti toujours de l'heure du débarquement, était là, leur prodiguant les soins corporels les plus urgents, et se dévouant ensuite à leur instruction religieuse. Il y a là, dans le livre du P. Charruau, un tableau de méthode catéchistique extrêmement intéressant et précieux pour nous : nous n'avons pas affaire à des nègres, en nos milieux européens, mais nous avons souvent à aborder des âmes dont la couleur n'est pas tellement dissemblable de la couleur des patronnés de S. Pierre Claver. Et dans l'intervalle des débarquements, le Saint allait évangéliser à travers le pays les nègres des plantations. Au frère Gonzalez, admis dans sa religieuse intimité, il répondait, sur la fin de sa vie, qu'il pensait avoir baptisé un peu plus de 300.000 nègres depuis son arrivée en Amérique.

Et ce n'était rien à ses yeux. Et c'est vrai : *hœc quid sunt inter tantos ?*

« Ah ! s'écriait-il parfois dans les ardeurs de son zèle, qui me transportera aux côtes de Guinée, de Mina et de Carabal, pour convertir ces pauvres nègres abandonnés sans secours ! » Et il suppliait ses Supérieurs qu'on lui permît de descendre aux plages africaines, de pénétrer à tout prix jusqu'au fond de ces terres sauvages pour arroser ces pauvres âmes du Sang du Calvaire.

Mais, loin de l'envoyer en Afrique, ses Supérieurs le nommaient ministre de la maison de Carthagène. On lui confia même un temps le noviciat des frères coadjuteurs. Mais Dieu avait si visiblement marqué le Saint pour l'apostolat direct, que l'on finit par lui laisser toute liberté de se consacrer sans réserve au ministère du Baptême et de la Pénitence auprès de ses chers nègres et partout d'ailleurs où on l'appellerait. Et que de conversions désespérées dont il fut ainsi l'instrument auprès des blancs, auprès des condamnés à mort, de malades dans les hôpitaux, de marins anglais ou hollandais qu'il ramena à la foi catholique ! Il mourut dans la nuit du 8 septembre 1654, acclamé comme Saint par la voix populaire.

Le P. Charruau († 1917) fut un de nos bons écrivains religieux. On sent que c'est d'enthousiasme qu'il a écrit cette vie. Nul ne la lira sans émotion ardente et sans édification. C'est une page d'hagiographie à propager partout.

IV. — C'est au début de son cours de philosophie (novembre 1605), à Majorque, que saint Pierre Claver fit la connaissance de saint Alphonse Rodriguez. Pierre avait vingt-cinq ans ; Alphonse, soixante-quatorze. Alphonse, depuis trente-cinq ans Frère portier, était en grande réputation de sainteté, et les plus hauts personnages venaient recourir à ses prières et à ses conseils. Pierre, à peine eut-il salué son Supérieur, lui demanda la permission d'entretenir longuement le Fr. Alphonse ; et dès la première entrevue, ce fut entre ces deux âmes un lien d'ineffable amitié pour la vie. Pierre se mit comme un enfant à l'école du vieillard, et celui-ci lui découvrit les secrets de son union avec Dieu et les saintes pratiques de son avancement spirituel. Dieu fit à Alphonse révélation de la mission qu'il réservait à Pierre auprès des nègres ; et Alphonse, sans parler de cette vision à d'autres qu'à son confesseur, comprit que Dieu lui demandait d'orienter l'âme de son serviteur vers les missions des Indes. Pierre entend cet appel d'en-haut, et n'a de repos que quand ses Supérieurs lui ont promis d'examiner ses saints désirs.

Saint Alphonse Rodriguez est une vocation tardive : il avait quarante ans quand il entra au noviciat. Mais Dieu l'avait prévenu, dès ses premières années, des dons les plus précieux de la grâce. Né en 1531, le deuxième de onze enfants, d'une famille de riches drapiers de Ségovie, on le voyait fréquemment, à l'âge de quatre ans au plus, quitter sans bruit ses jeux et venir s'agenouiller devant une image de Notre-Dame, avec tant de dévotion et un recueillement si profond qu'il semblait comme ravi en extase : on avait beau l'appeler, le secouer même, il restait insensible à tout ce qui se passait. Il aimait tant la Sainte Vierge qu'il s'était imaginé candidement que la Sainte Vierge ne pouvait pas l'aimer autant que lui-même l'aimait : — « O ma bonne Mère, combien je vous aime ! Certainement je vous aime beaucoup plus que vous ne m'aimez ! »

Alphonse avait dix ans quand Pierre Lefèvre, le

premier compagnon de saint Ignace, vient évangéliser Ségovie. Le jésuite reçoit l'hospitalité dans la famille d'Alphonse. Bien mieux, le riche drapier met à sa disposition une villa où il pourra se reposer de ses rudes labeurs ; et c'est Alphonse qui lui tiendra compagnie en sa villa et veillera sagement à ses besoins. Le Père se prend d'amitié pour l'enfant, lui révèle les beautés de la doctrine, avive en lui le goût de la piété, lui enseigne à se bien confesser, à bien servir la Messe, à réciter avec recueillement le Rosaire en méditant sur les Mystères. Alphonse toute sa vie gardera l'empreinte ineffaçable de ces premières leçons d'un maître que l'Eglise devait un jour élever au rang des Bienheureux.

Les Jésuites peu après fondent un collège à Alcala. Le drapier de Ségovie y met ses deux aînés : Jacques et Alphonse. Mais bientôt lui-même est emporté par la mort (1545) ; Alphonse, qui n'a que quatorze ans, laisse son aîné poursuivre ses études et revient prendre place aux côtés de sa mère, restée seule à la tête de la grande maison de fabrique et de commerce. L'expérience commerciale n'est pas une vertu infuse : les affaires périclitent, et bientôt il faudra liquider. C'était le commencement des épreuves par où Dieu voulait détacher son serviteur de toutes les choses de ce monde. Il s'est marié très jeune sur les instances de sa mère ; bientôt Dieu lui enlève son épouse, puis, coup sur coup, ses deux enfants, puis sa mère.

Alphonse a trente ans (1562). Il connaît que c'est Dieu qui le mène par cette voie douloureuse. Bientôt Notre-Seigneur lui révèle qu'il le veut dans la Compagnie de Jésus. Il a précisément alors pour directeur le P. Santander, supérieur du Collège des Jésuites de Ségovie et maître éminent de la vie spirituelle, confident des grâces extraordinaires de sainte Thérèse. Alphonse lui confie sa vocation : il ne veut être que Frère coadjuteur. Santander donne un avis favorable, mais son Conseil refuse. Alphonse ne se décourage pas, se met aux études, présente une nouvelle demande, de nouveau se voit rejeté. Mais Santander évoque l'affaire au Provincial, qui discerne la volonté divine et coupe court à toutes les objections par ce mot : — « Prenons bien garde de priver la Compagnie d'un Saint. »

Alphonse entre au noviciat de Valence le 21 janvier 1571, puis, au bout de six mois, est envoyé à Palma (Majorque) au collège de Monte-Sion où il remplira l'office de portier jusqu'à sa mort (1617), modèle d'union à Dieu et favorisé de multiples grâces extraordinaires, modèle aussi de sens pratique et de toutes vertus y compris le patriotisme : avec quelle angoisse il dit les alarmes que lui cause la politique de Philippe II vis-à-vis de l'Angleterre ! Comme il prie « avec gémissement la divine Majesté de remédier à l'épouvantable malheur qui frappera l'Espagne si on ne chasse pas les Anglais de tous les Etats, de toutes les possessions de notre Roi, et des terres de tous les grands, de telle sorte que pas un ne demeure ! » Quelle plainte désolée il laisse entendre au sujet des traités de 1604 avec Jacques I[er] d'Angleterre ! Et comme d'être saint, et Saint contemplatif, cela n'empêche pas de demeurer excellent Castillan, Castillan de la Vieille-Castille, de Ségovie la royale !

V. — Le P. Brou nous dit, dans son Avant-propos, l'occasion du volume qu'il publie sur la *Spiritualité de saint Ignace*. Il en avait donné une première esquisse dans la *Revue de Philosophie* en 1913, — esquisse qui faisait partie d'une série d'études sur l'*Expérience religieuse dans le catholicisme* et venait à son rang après plusieurs exposés analogues : l'âme bénédictine, l'âme franciscaine, l'âme dominicaine, etc.

Or, il se trouva que, dans le même fascicule de ladite Revue, un autre article, la *Liturgie catholique*, de dom Festugière, contenait, de la spiritualité de saint Ignace, une description fort différente de la description du P. Brou, différente jusqu'à la contradiction, on serait tenté de dire jusqu'à la caricature. (Voir *Ami* 1914, p. 598-603).

Le travail de dom Festugière ayant été mis dans le commerce sous forme de tirage à part, il y fallait répondre. De là le présent volume. Non que ce soit un livre de controverse ou de polémique. C'est un simple exposé objectif, mais décisif. La meilleure manière de défendre saint Ignace et la spiritualité jésuitique, c'est de la montrer ce qu'elle est. C'est ce que l'on a fait ici, avec une énergie, une vigueur de ton où le lecteur ne percevra que le témoignage de la reconnaissance d'un cœur nourri depuis de longues années de la moelle ignatienne. Le P. Brou s'appuie, avant tout, sur les sources anciennes : écrits du saint fondateur, déclarations de ses confidents et de ses secrétaires, traditions de la première heure ; il y joint, à l'occasion, l'enseignement officiel des Généraux de la Compagnie ; enfin il n'oublie pas les exemples et les leçons des Saints et des hommes de Dieu chez qui s'est conservée intacte et a fructifié la grâce des prémices. Et l'on verra s'il y a lieu de récriminer contre ce qu'on appelle « les cadres rigides de la méthode ignatienne » ; l'on verra, ou tout au moins l'on commencera à soupçonner ce qu'il y a dans les méthodes de saint Ignace, de souplesse et de liberté spirituelle, d'esprit d'initiative et de spontanéité, d'énergie pour l'action en même temps que de ressources variées pour la prière.

VI. — Le Cardinal Sevin († 1916) avait écrit cette Vie du B. Curé d'Ars alors qu'il était directeur au Grand Séminaire de Brou, vers 1891. On la réimprime aujourd'hui, richement illustrée et accrue d'un chapitre final, tiré au reste intégralement d'un de ses ouvrages. Vie brève, écrite dans un but de propagande, avec cette concision voulue et cette plénitude de style qui sous la plume du Cardinal mettaient toutes choses en un si puissant relief. — Six chapitres : 1° naissance et première éducation ; 2° le curé ; 3° les croix et la sainteté ; 4° de quelques vertus du B. Curé ; 5° le pèlerinage d'Ars ; 6° solennités de la Béatification.

LES SAINTS. **Saint Justin,** par le P. Lagrange, O. P. — **Saint Cyprien,** par Paul Monceaux. — **Saint Athanase,** par G. Bardy. — **Saint Nicolas,** par E. Marin. — **Sainte Paule,** par le P. Génier, O. P. — **Sainte Radegonde,** par R. Aigrain. — **Sainte Claire d'Assise,** par Maurice Beaufreton. — **La B. Jeanne d'Arc,** par Petit de Julleville. — **Saint Pie V,** par Mgr Grente. — **Saint Jean de la Croix,** par Mgr Demimuid. — **Saint François Régis,** par Joseph Vianey. — **La B. Marie-Madeleine Postel,** par Mgr Grente. — Vol. in-12 de 200 p. environ, à 2 f. — Paris, Gabalda.

I. — Le volume du P. Lagrange sur S. Justin est probablement, de toute la collection dont il fait partie, celui qui ressemble le moins à une biographie, comme le note l'auteur lui-même. C'est que la vie de S. Justin tient en effet en quelques pages, tandis que ses exposés apologétiques et doctrinaux soulèvent quantité de difficultés. On a eu plus d'une fois l'occasion de signaler la chose ici : c'est un des Pères dont certaines formules ont prêté le plus à des malentendus. Le P. Lagrange commence par établir, d'après les textes clairs et hors de toute discussion, l'orthodoxie de S. Justin, puis, à la lumière de ces textes clairs, explique les autres : c'est là une méthode qui en vaut bien une autre, qui vaut bien la méthode adverse chère à plusieurs.

Ce qui n'empêche que S. Justin soit tombé dans des erreurs (qui d'ailleurs ne tirent pas à extrême conséquence), par exemple, quand il lit Platon avec un esprit tellement préoccupé des vérités chrétiennes, qu'il croit les reconnaître dans son texte : c'est ainsi que Platon aurait eu le pressentiment du rôle de la croix

et de ses rapports avec le Fils de Dieu! Platon, dans le texte visé, parle de l'âme du monde, et la forme X signifie le croisement de l'équateur et de l'écliptique : S. Justin, pour christianiser Platon, a assimilé l'âme du monde au Fils de Dieu, et l'X à une croix. Mais il n'y a pas à conclure de là et d'autres méprises exégétiques du même genre, comme l'ont fait quelques-uns, que S. Justin a voulu imposer au christianisme les spéculations de Platon : bien au contraire, c'est à Platon qu'il prête des pressentiments chrétiens pour le moins très exagérés.

La physionomie même du Saint est des plus sympathiques. Le P. Lagrange célèbre la franchise, la fermeté, l'indépendance qui paraissent dans toute sa conduite; et il croit pouvoir en faire honneur à ses origines probablement romaines (S. Justin, né à Naplouse en Palestine, alors Flavia Neapolis, ville fondée l'année même de la ruine de Jérusalem et peuplée de préférence de familles venues d'Italie) : — « Le christianisme discipliné de Justin, sa bonne foi sans artifices, les lacunes aussi de son argumentation par à peu près, s'expliquent mieux d'une nature romaine. Il n'a pas la souplesse ni la subtilité d'un Grec. » Il fut martyr dans les premières années du règne de Marc-Aurèle, en 165 ou 166, sur la dénonciation du philosophe Crescens. — « Qu'il soit le patron des âmes droites, des âmes sincères, des âmes vaillantes ! »

II. — Le *Saint Cyprien* de M. Paul Monceaux n'est pas une œuvre nouvelle. On s'est contenté de détacher de ses travaux sur l'Afrique chrétienne les chapitres consacrés à l'illustre évêque martyr. M. Monceaux, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et professeur de Littérature latine au Collège de France, est d'une compétence universellement reconnue. Il traite de ces choses en savant laïc qui est chrétien. On trouvera donc dans son livre une bonne introduction scientifique à l'étude de la vie et surtout des œuvres de S. Cyprien. Mais introduction scientifique seulement. Les problèmes théologiques que soulèvent certains points de l'action du Saint sont à peine touchés ici, et c'est justice : M. P. Monceaux n'était pas qualifié pour les traiter. — P. 6, à propos de la conversion de Cyprien, jusque-là rhéteur brillant et mondain très ami des plaisirs, de tous les plaisirs, M. Monceaux écrit : « *On ne saurait donner une explication entièrement rationnelle* de ce brusque revirement, où Cyprien lui-même voyait un coup de la grâce » : on sent que cela a été écrit à l'adresse d'un public profane, qui s'attend toujours à une « explication entièrement rationnelle » de toutes choses, même de cette chose extraordinaire qui s'appelle une conversion et qui de toutes les œuvres de Dieu est la plus haute et la plus inexplicable humainement. Cette conversion de S. Cyprien eut lieu vers l'an 245 ou 246. On le fait naître ordinairement vers l'an 200 ; M. Monceaux propose, pour des raisons qui semblent plausibles, les environs de l'année 210, ce qui met sa conversion à l'âge de trente-cinq ans. Trois ou quatre ans après, il était élu évêque de Carthage (en 249); martyr en 258.

III. — Saint Athanase (295 ?-373) est une des plus grandioses figures de l'histoire. Il n'y a pas beaucoup d'exemples de vie aussi mouvementée, aussi bouleversée par toutes sortes de persécutions, par des intrigues sans cesse renaissantes de faux frères, par les violences du pouvoir civil, par cinq exils successifs, et tout ensemble si calme, si digne, si simplement ferme, si magnifiquement inaccessible à l'ombre même d'un sentiment de peur ou d'émoi.

Faire tenir en 200 pages le tableau d'une telle activité pouvait sembler une gageure. Le regretté M. Le Monnier, à qui fut d'abord confiée cette tâche, avait reculé devant l'immensité de l'œuvre. M. Bardy vient d'y réussir. Il nous donne de tant d'événements un récit suffisamment complet. Un peu froid seulement. On y aurait aimé un peu plus de chaleur. On se rappelle involontairement les pages brûlantes où Albert de Broglie, jeune encore, nous disait, dans son premier ouvrage *(L'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle)*, l'histoire de ces luttes d'Athanase pour le consubstantiel : il y a là des tableaux inoubliables, et l'on ne peut se défendre de regretter qu'un peu de cette flamme n'ait pas passé à travers les pages de M. Bardy. Mais tel qu'il est, son récit donnera déjà une idée très belle de la vie d'Athanase.

A plusieurs reprises M. Bardy cite des traductions de textes patristiques ou conciliaires d'après Turmel : bien avant que les œuvres de M. Turmel fussent condamnées par l'Eglise, on avait montré ce qu'il y a de superficiel dans son érudition et de tendancieux dans sa manière de citer ou de traduire les textes; et il n'est pas permis, en bonne critique, de faire une citation d'après Turmel : s'aider de cet auteur, soit, mais toujours vérifier ses dires.

A plusieurs reprises aussi, M. Bardy insiste plus que nous n'aurions fait sur les rapports entre le monachisme et le tempérament égyptien, « l'esprit national » (p. 25) : « Leur existence austère (des moines) traduit à merveille l'âme de ce peuple avide de renoncement et d'indépendance » : elle traduit bien autre chose encore, et surtout autre chose. Ces sortes de rapprochements sont inspirés de la fameuse théorie du milieu (de Taine) : ils furent, un temps, de mode dans l'Université, qui depuis en est bien revenue. Revenons-en aussi. — P. 64, le mot « archevêque », appliqué à S. Athanase, est un anachronisme : il n'y avait pas encore d'archevêques en ce temps-là.

P. 28, M. Bardy trouve trop sévères certaines mesures d'Athanase ; trop sévère aussi (p. 31) certain rescrit de Constantin contre Arius : « Si l'authenticité (de ce rescrit) n'était pas garantie par tant de signes extérieurs, on aurait peine à croire qu'une invective si violente contre un malheureux exilé ait jamais pu être écrite par un souverain ou en son nom » : ceci est une citation de Mgr Duchesne, mais que M. Bardy fait sienne; et le « malheureux exilé » sur qui s'apitoie Mgr D. n'est autre qu'Arius. — A propos d'une réunion d'évêques ariens à Antioche chez Constance (en 338), M. Bardy note (p. 58) : « La plupart de ces personnages nous sont déjà connus, ariens de la première heure, ou simplement ambitieux sans scrupules. Ils n'étaient pas peut-être de malhonnêtes gens, et ne paraissent pas mériter tous les reproches que S. Grégoire de Nazianze adresse quelque part à certains de ses contemporains... »: S. Grégoire de Nazianze ne passe point cependant pour un esprit exagéré ; s'il eut un défaut, ce fut plutôt la faiblesse (et c'est même pour cela qu'il dut descendre du siège épiscopal de Constantinople).

M. Bardy (p. 16-20) nous raconte le Concile de Nicée sans faire la moindre allusion à Rome, absolument comme si Rome ne fût intervenue ni dans la convocation ni dans la célébration ni dans la confirmation du Concile. Et quatorze ans après Nicée, en 339, les évêques eusébiens en ayant appelé eux-mêmes au pape S. Jules en faveur de l'intrus d'Alexandrie, M. Bardy écrit (p. 59) : « C'est la première fois que le pape entre en scène dans cette histoire... Jusqu'à présent, les Orientaux ont agi seuls, et leurs affaires sont restées essentiellement des affaires locales. Désormais, il en sera autrement. Rome étant invitée à intervenir, les questions orientales deviendront des questions catholiques. » La vérité est que Rome avait été représentée à Nicée, et ce sont ses trois légats qui ont signé les premiers le Symbole ; et non seulement Rome, mais l'épiscopat occidental avait eu des représentants au Concile : on y avait vu un évêque de Gaule (Nicaise, évêque de Die, ou peut-être de Digne), un d'Espagne (Osius), un d'Afrique (Cécilien de Carthage), un de Calabre (Marc) ; l'évêque Jean y représenta les Perses ; l'évêque Théophile, les Goths : c'était donc bien dès lors une question « catholique », et non purement « locale ». Quant à la convocation même du Concile, il n'est pas exact de la représenter comme

l'œuvre de Constantin seul : Constantin, auparavant, avait pris l'avis du Pape S. Sylvestre, comme nous le savons par le *Liber pontificalis* et par le témoignage du VI[e] Concile œcuménique. Et les Pères de Nicée, qui n'étaient pas des courtisans comme les prélats de certains pseudo-conciles des années suivantes, les Pères de Nicée, dont un bon nombre avaient confessé la foi au cours de la dernière persécution, n'étaient pas du tout gens à reconnaître au pouvoir civil un pareil droit d'immixtion dans les choses saintes. Nous en avons pour garant cette lettre d'Athanase contre le conciliabule qui s'assembla à Tyr en 335 contre lui (lettre citée par M. Bardy, p. 61) :

« De quel droit ces gens-là ont-ils réuni un concile contre nous ? s'écrie le saint évêque... De quel front peuvent-ils appeler concile cette réunion *présidée par un comte, où des appariteurs de justice étaient présents ?* où à la place des diacres de l'Eglise on voyait *des gens de police* introduire et faire ranger les assistants ? *où le comte parlait* pendant que les évêques se taisaient et se courbaient sous ses paroles ? où ce qui plaisait au commun des évêques était empêché *par le magistrat ?...* S'ils avaient voulu juger en évêques, qu'avaient-ils besoin *de comte et de soldats,* et de *lettres de convocation signées d'un empereur ?* »

IV. — Ce n'est pas seulement la chronologie qui nous fait rapprocher S. Nicolas (né vers 270, † 341) de S. Athanase. Ils ont été évêques tous deux, évêques en Orient, tous deux témoins de la divinité du Christ au concile de Nicée ; et la grande sollicitude de Nicolas, comme d'Athanase, fut de préserver de la contagion arienne le troupeau fidèle. D'autres sont plus en vue que lui dans cette douloureuse histoire de l'arianisme, S. Athanase en Orient, S. Hilaire en Occident ; mais l'action de S. Nicolas, pour être contenue dans les limites d'une province (la Lycie, dont Myre était la métropole) qui n'était ni l'Egypte ni la Gaule, pour être moins éclatante et comme environnée de la pénombre du silence et du mystère, n'en fut pas moins profonde et efficace. Et c'est « le défenseur de la consubstantialité du Verbe, le champion du dogme de la Sainte Trinité » que célèbrent avant tout en lui les panégyristes grecs.

Si ce côté de la vie de S. Nicolas (qui est bien le côté capital dans toute vie d'évêque), si ce zèle à conserver le dépôt de la foi est moins mis en relief dans notre dévotion occidentale, n'est-ce pas la popularité même du Saint qu'il en faut incriminer ? Il est le Saint des enfants ; il est le Saint du peuple ; il est le bon saint Nicolas ; les enfants disent bien aussi : le grand saint Nicolas, mais c'est d'une grandeur un peu à leur taille qu'ils entendent parler ainsi, la grandeur de la légende, qui est évidemment une chose très grande quand elle s'identifie avec la vérité, mais qui a le tort parfois d'amplifier la vérité, d'enfler la voix plus que de mesure.

C'est pourquoi le livre de M. Marin est un acte de bonne dévotion à S. Nicolas. Aidé de toutes les ressources de la critique, il nous peint et il nous fait aimer, non plus le S. Nicolas de la légende, mais un S. Nicolas aussi vivant qu'un S. Athanase ou un S. Basile, aussi actif, aussi réel que nos grands évêques d'aujourd'hui, homme de foi et de doctrine, homme d'œuvres infatigable, faisant revivre en sa personne les merveilles des temps apostoliques, continuant après sa mort à semer les miracles dont sa vie est toute débordante, et recevant à travers les siècles les pieux hommages de la reconnaissance des peuples, sous les formes les plus diverses (basiliques, chapelles, vitraux, sculptures, statues protectrices des villes ou des châteaux-forts, éloquence, poésie, jusqu'à l'onomastique, qui s'est enrichie de quantité de vocables dérivés du nom de Nicolas : Nicole, Nicolet, Nicolot, Colas, Colin, Colinet, Collet, Collot, Colette ; en allemand, Niklaus, Claus, Clas, Claes, etc.; en anglais, Nicholson, Nilson, Nelson, Colson, etc., etc.).

La légende n'a pas oublié son action doctrinale, mais elle l'a travestie en « légende ». C'est ainsi qu'on raconte que, au concile de Nicée, dans le feu sans doute d'une discussion plus chaleureuse, l'évêque de Myre se serait oublié jusqu'à souffleter Arius ! Les Pères, indignés d'une telle rudesse chez un évêque, le déclarent, séance tenante, indigne des fonctions épiscopales : on lui enlève son pallium, qui en était le signe en Orient, ainsi que le livre des Evangiles, et on le fait conduire en prison. Mais Celui qui voit au fond des cœurs ne juge pas comme les évêques de Nicée : le Christ et la Vierge apparaissent au prisonnier et lui rendent l'évangéliaire et l'omophore dont on l'a dépouillé. — Légende qui ne semble pas antérieure au XIV[e] siècle et qui doit sa diffusion au célèbre *Guide de la peinture* du moine Denys, où se trouve indiquée la manière de représenter le sujet (S. Nicolas donnant le soufflet figure encore sur une des tapisseries de St-Nicolas-des-Champs à Paris). Le Christ présentant au Saint le livre des Evangiles et la Vierge lui tendant le pallium, c'est un thème très ancien en Orient, mais qui ne se rapporte pas du tout à l'histoire d'un soufflet dont personne alors ne sait rien, mais seulement à l'élection de S. Nicolas, à la manière miraculeuse dont il fut désigné pour l'épiscopat. En Occident, on rattacha cela au soufflet ; et le soufflet lui-même, c'est la traduction légendaire de ce que l'on savait du zèle du Saint à défendre la foi. La vertu dominante du Saint, celle qui a le plus frappé les contemporains, celle qui est pour une grande part certainement dans sa popularité, c'est la douceur. C'est le modèle de la douceur que l'Eglise grecque a célébré toujours en lui, comme nous faisons maintenant pour S. François de Sales ; et les plus anciens de ses biographes, S. Romanos et S. André de Crète, nous en disent des traits touchants :

« Jamais, dit Romanos, on ne vous a vu en colère contre personne ; et quand vous aviez repoussé et réduit à merci celui qui défendait une doctrine étrangère à la foi, vous lui disiez, à la fin, avec douceur : — Allons, mon cher, réconcilions-nous, et que le soleil ne se couche point sur notre colère. »

Autre spécimen de travestissement légendaire du zèle du Saint pour l'orthodoxie trinitaire : des biographes postérieurs sont venus, à tout propos et hors de propos, mêler le nombre « trois » aux actions les plus ordinaires de sa vie, qui fait ainsi l'effet d'une apparition de la « consubstantielle Trinité ». Dès le jour de sa naissance, on le fait tenir debout durant trois heures ; il mène trois ans la vie d'ascète à Césarée de Philippe ; il décide la victoire des Romains sur les Perses en disant trois fois : *Kyrie eleison ;* à Rome où le pape vient à sa rencontre en grande pompe avec cierges et flambeaux et le conduit à St-Pierre, il prie trois heures dans le vénéré sanctuaire ; il va faire un long séjour parmi les moines des bords du Jourdain, et là, d'un dimanche à l'autre, il mange trois pépins de grenade au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il boit trois fois de l'eau du Jourdain, etc., etc. — Ce qui a mis probablement le légendaire en veine de quérir partout le nombre trois, c'est que, de fait, ce nombre apparaît en plus d'un événement authentique de la vie du Saint (sans que d'ailleurs les contemporains y aient vu un rapport avec le dogme de la Trinité) : ainsi, l'histoire des trois jeunes filles sauvées de la honte et dotées par Nicolas adolescent ; ainsi encore l'histoire de trois jeunes hommes de Myre injustement condamnés à mort par le gouverneur de la province et déjà rendus au lieu du supplice quand tout à coup l'évêque arrive, jette à terre l'épée levée sur eux, et fait la preuve de leur innocence ; — l'histoire, quelques années plus tard, de trois jeunes officiers jetés en prison par Constantin sur une fausse dénonciation et qui, se rappelant la délivrance des trois condamnés à mort, invoquent le Seigneur « Dieu de votre serviteur Nicolas... O saint Nicolas, encore que vous soyez loin de nous, que notre prière approche de vous... », Dieu alors faisant apparaître Nicolas en songe à l'empereur

et au préfet, et les trois officiers mis en liberté (c'est probablement à ces histoires, authentiques, des trois jeunes hommes de Myre et des trois jeunes officiers de Constantin sauvés de la mort que nous devons l'éclosion, au XIIe siècle, de la légende des trois enfants assassinés, mis dans un saloir et ressuscités par le bon Saint).

Il y a encore les jeûnes de Nicolas à la mamelle. L'histoire authentique, c'est que « sa mère le nourrissait, et le petit enfant prenait le lait maternel tout comme les autres enfants cinq jours de la semaine, mais le mercredi et le vendredi il ne le faisait qu'une seule fois et à l'heure où il est permis de rompre le jeûne. » C'était déjà un joli prodige... Plus tard, les panégyristes se sont avisés que ce serait bien plus joli encore et plus édifiant si cette merveilleuse abstinence se renouvelait plus souvent ; et alors, les uns se mettent à le faire jeûner trois fois la semaine, d'autres tous les jours, et un autre, plus ingénieux que ses collègues, imaginera que « Dieu prévoyant quelle serait un jour la vertu de Nicolas, lui fit la grâce de se détourner de la mamelle gauche comme aussi des actions maudites et gauches : il ne prenait que la mamelle droite et seulement une fois par jour, montrant par là qu'il grandirait dans le bien et dans la pratique des actions droites et vertueuses », etc.

Le livre de M. Marin fera connaître S. Nicolas, et le fera aimer. Ce sont pages d'histoire vraiment ferventes, d'érudition la plus aisément portée du monde, de critique aussi mais très sûre et toute au souci de dégager d'excroissances adventices la pure beauté de cette physionomie de Saint.

V. — Sainte Paule, dont le nom est inséparable de celui de S. Jérôme, fut, dans une vie de moins de soixante ans (347-404), le modèle successivement des dames du monde, des veuves, des religieuses et des fondatrices de monastères, et, ce qui est son titre de gloire le plus célèbre peut-être, le modèle des « intellectuelles » qui portent autant de zèle et d'ardeur que de docilité et d'humilité dans l'étude des Saints Livres. Le P. Génier nous avait déjà donné, sur la vie monastique en Palestine, un fort docte livre, la Vie de saint Euthyme le Grand (377-473) : le nom même de sainte Paule attirera à son nouveau volume un nombre de lecteurs plus considérable encore. Il ne nous fera pas oublier le chef-d'œuvre de Mgr Lagrange ; mais l'*Histoire de sainte Paule* du docte prélat est en 645 pages, et beaucoup de lecteurs seront heureux de commencer par les 199 pages du P. Génier, plus heureux encore si la brève monographie les met en goût ensuite de s'imprégner des leçons de la grande *Histoire*.

VI. — Avec *Sainte Radegonde* (née vers 520, † 587) nous pénétrons dans une époque dont bien des recoins restent enveloppés d'obscurité. Il faut, pour s'y aventurer, de la critique ; et M. Aigrain en a mis. Je ne dirai pas qu'il en a mis trop, mais seulement qu'elle est singulièrement touffue. Nous sommes loin de l'aisance de M. Marin dans son *S. Nicolas*. Peut-être est-ce la faute du siècle où vécut la Sainte. En tous cas, on peut être sûr que M. Aigrain, qui est maître de chapelle de Ste-Radegonde à Poitiers, a mis à son travail toute sa ferveur. La vie de Ste Radegonde, dans la collection *Les Saints*, avait été confiée d'abord à Godefroid Kurth, mort pendant la guerre avant d'avoir pu mener son œuvre à bien ; et M. Aigrain, sans nous faire oublier l'inoubliable M. Kurth, nous donne vraiment toutes garanties désirables.

Il n'éclaircit pas, pas plus que personne ne l'a éclairci avant lui, le point le plus obscur de la vie de Radegonde, ce que les historiens mécréants appellent la « dissolution » de son mariage par S. Médard, évêque de Noyon. On se rappelle les circonstances du fait. Radegonde, emmenée en captivité par Clotaire Ier lors de la chute du royaume germanique de Thuringe (531-534), presque enfant encore et probablement déjà chrétienne, élevée ensuite à la cour de Clotaire, est promue, malgré ses répugnances, au rang d'épouse légitime du roi franc, après 536, concilie admirablement les devoirs de sa nouvelle condition avec sa piété et sa charité, son zèle à secourir les pauvres, les malades, les prisonniers... Près de vingt ans s'écoulent. Clotaire faisait à la reine, tendrement chérie pourtant, de fréquentes infidélités ; mais celle-ci souffrait en patience. En 555, révolte de la Thuringe ; Clotaire d'abord battu, puis victorieux ; mais l'alerte a été chaude. Il avait fait élever à sa cour un frère de Radegonde, beaucoup plus jeune qu'elle ; il le soupçonne d'être prétendant au trône d'une Thuringe restaurée, et le fait assassiner... Radegonde, brisée de douleur, estime qu'il y a de quoi motiver une séparation ; et il semble bien que Clotaire, sur le moment, se soit rendu à ses raisons, car les biographes parlent expressément d'une « permission » accordée à la reine de quitter la cour... Mais ce n'est pas simplement de quitter la cour qu'il est question pour Radegonde. Arrivée à Noyon, elle demande tout uniment à l'évêque S. Médard de la consacrer à Dieu en lui imposant l'habit des diaconesses... S. Médard, après quelque résistance, croyant enfin reconnaître dans l'objurgation de la reine la voix du ciel, cède, et la consacre diaconesse, c'est-à-dire, en fait, moniale.

Comment concilier cet acte de l'évêque avec la doctrine de l'Eglise ? Le meurtre du frère de Radegonde et les multiples infidélités conjugales du roi suffisaient bien à légitimer l'entrée de l'épouse en religion, sans que le lien matrimonial fût considéré comme rompu, et sous la réserve aussi qu'on exigerait du mari des garanties de chasteté que l'évêque savait très bien n'être guère conciliables avec le tempérament du roi... — Dom Chamard et d'autres ont imaginé, entre Radegonde et Clotaire, un mariage blanc, ce qui trancherait toute difficulté, l'Eglise ayant de tout temps permis la séparation après un mariage non consommé. Mais il n'est pas facile de prendre pour de l'histoire cette pieuse imagination. — Le Bollandiste Cuypers, en 1737, ne trouve rien de mieux que de supposer qu'au VIe siècle les prélats francs, même les meilleurs, ne connaissaient guère la discipline des canons, et il allègue à l'appui tout ce qu'il a pu recueillir de singularités...

Toujours est-il que Clotaire eut des velléités, peut-être à deux reprises, de reprendre la vie conjugale. Une première fois, alors que Radegonde, après un séjour à Tours et à Candes (lieux habités jadis par S. Martin), venait de se fixer à Saix (près de Loudun), sur une des *villæ* que le roi lui avait données. C'est à cette occasion que Radegonde serait venue chercher un refuge à Poitiers, qui sera sa demeure désormais jusqu'au bout (en cours de route elle aurait opéré le miracle dit des avoines, que M. Aigrain croit légendaire). Mais ce n'était peut-être qu'une fausse alarme ; et l'on ne connaît de Clotaire aucun acte ni aucune parole qui permette de croire qu'il ait eu vraiment, dans ce voyage, l'intention d'arracher Radegonde à sa vie de prière et de bonnes œuvres.

Une seconde fois en 561, après l'exécution sauvage de Chramne et de sa famille. Clotaire vint alors à Tours en pèlerinage au tombeau de S. Martin ; et il avait bien le dessein de pousser jusqu'à Poitiers et de reprendre Radegonde, comptant que personne ne saurait aussi bien qu'elle pacifier son âme agitée et préparer à la mort un chrétien coupable mais repentant. Radegonde, qui avait gardé des amis à la cour, fut avisée à temps, et invoqua les bons offices de S. Germain, évêque de Paris, qui accompagnait le roi dans ce voyage. S. Germain intervint, et le roi comprit. Il comprit si bien que non seulement il n'alla pas à Poitiers, mais il pria Germain d'y aller en son nom et d'implorer pour lui le pardon de Radegonde. Ce sont là des scènes infiniment touchantes. Les manuels profanes d'histoire ne savent nous dire que les férocités de ces rois mérovingiens, de ce Clotaire notamment, qui fut bien l'un des plus grands, mais aussi des plus

barbares. Certes il se produisait, chez ces néophytes, de formidables soubresauts de passion soulevée ; mais quelles belles pénitences ensuite ! et quels cœurs accessibles aux plus nobles sentiments et capables de comprendre la mansuétude du Christ ! La barbarie systématique, scientifique, des Germains d'aujourd'hui ne nous a pas ménagé et n'est pas près encore de nous ménager de ces heureuses surprises.

Radegonde à Poitiers bâtit le monastère de Sainte-Croix, ainsi appelé d'une relique de la vraie Croix qu'elle avait obtenue de l'empereur Justin de Constantinople. C'est pour la réception de cette relique que S. Fortunat composa le *Vexilla Regis.* Fortunat, italien d'origine, était chapelain du monastère (plus tard il sera évêque de Poitiers). Des historiens modernes ont affecté d'ouvrir de grands yeux étonnés sur la charmante intimité qui régnait entre Radegonde et Fortunat : aucun des contemporains n'a songé à y voir mal. Non qu'il n'y ait pas eu de mauvaises langues alors comme aujourd'hui. La preuve, c'est qu'on voulut s'amuser de l'affection qui unissait Fortunat à Agnès, la religieuse préférée de Radegonde. Fortunat, d'un mot parfaitement digne, remit les choses au point : il n'éprouvait pour Agnès aucun sentiment qu'il n'ait pu vouer à sa sœur Tatiana. Nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous contenter d'une explication qui fit taire alors les mauvaises langues, si évidente en était la sincérité ! Mais (et c'est ceci qui va à notre sujet) nul ne s'était risqué à prononcer en cette affaire le nom de Radegonde : une médisance sur son compte n'eût eu aucune chance d'être accueillie.

Que de choses aimables autant qu'édifiantes à glaner à travers la vie de cette reine, qui est une des patronnes de la France ! Retenons encore, pour terminer, qu'elle fut une des précurseurs de la dévotion au Sacré-Cœur. C'est Baudonivie, sa première biographe et l'une de ses confidentes les plus intimes, qui nous le raconte : « Elle eut, la première année de sa retraite, la vision d'une nef à forme humaine, portant des hommes sur tous ses membres, et la tenant elle-même sur ses genoux ; et il lui fut dit ces paroles : — *Jusqu'à présent tu demeures sur mes genoux ; désormais tu auras ta place dans mon cœur.* — Elle raconta cette vision à ses plus fidèles amies, en leur faisant jurer de ne la révéler à personne de son vivant. »

VII. — Il y a, dans la *Sainte Claire* de M. Beaufreton, des discussions sur les origines de la Règle, sur les difficultés des rédactions successives, des digressions sur les divers personnages avec qui fut en rapport l'Ordre naissant des Clarisses, une digression même sur un personnage que Claire ne connut pas mais dont l'auteur conjecture simplement qu'elle dut lire la vie, saint Martin. On nous dit donc que rien « ne permet d'affirmer avec certitude qu'elle ait même simplement connu les gestes du grand évêque de Tours ; *il semble néanmoins difficile* qu'on ne les lui ait point contés, et *peut-être* l'action charitable du jeune Martin donnant la moitié de son manteau militaire à un pauvre grelottant, a-t-elle fait germer dans le cœur de Claire l'amour du pauvre, sans lequel elle ne se fût pas élevée, plus tard, à l'amour de la pauvreté »... Mon Dieu ! nous serions enchantés de rattacher ainsi au grand thaumaturge des Gaules ce premier germe de la vocation de Claire à la pauvreté. Mais ceci n'est plus de l'histoire. Et c'est encore moins une raison de s'embarquer pour une digression critique de près de cinq pages (p. 18-22) sur la vie de S. Martin. — En sorte qu'on arrive à la fin du volume un peu désorienté, fatigué, et surtout sans en retenir une notion bien vivante de ce que fut sainte Claire elle-même.

VIII. — *La B. Jeanne d'Arc*, du regretté Petit de Julleville, en est à sa douzième édition. On se souvient que les premières éditions sont antérieures à la béatification. On a tenu, comme bien on pense, l'ouvrage au courant. On y a ajouté même la série des Décrets (vertus, miracles, *de tuto*) rendus par la S. Congrégation des Rites dans la cause de la Bienheureuse. Et de tant de monographies qui ont paru en ces dernières années, aucune n'a fait oublier celle-ci ; et c'est à celle-ci que l'on recourt toujours quand on veut prendre de la carrière de la Bienheureuse une idée à la fois rapide et complète. Même sur des questions de détail, Petit de Julleville a su dire en quelques lignes le mot décisif (p. e. sur la nationalité non lorraine de Jeanne d'Arc, p. 3-4).

IX. — Le *Saint Pie V* de Mgr Grente est magnifique. Mgr Grente est de longue date familiarisé avec la seconde moitié du XVIe siècle, puisque déjà ses deux thèses de doctorat ès-lettres portaient sur Jean Bertaut et le cardinal du Perron. Il a passé plusieurs années courbé sur cette grandiose figure de S. Pie V ; et l'on sent qu'il parle d'abondance et que son cœur est tout débordant de dévotion à son Saint. Le cœur est débordant ; mais la plume reste d'une admirable maîtrise d'elle-même. Sous chacune de ces phrases aisées, élégantes, si colorées souvent et si chaudes toujours, on perçoit une science d'une documentation impeccable. Le pontificat de S. Pie V a été court, six ans (1566-1572) ; mais quelle activité ! — « Une existence d'homme suffirait à peine pour dépouiller et classer les documents innombrables et divers qui concernent ce pontificat. » S. Pie V a été aux prises, en France avec Catherine de Médicis, en Angleterre avec Elisabeth, aux Pays-Bas révoltés avec la politique sanguinaire de Philippe II (qui, s'il eût écouté les admonestations du Pape, eût conservé à l'Eglise et à sa couronne les provinces insurgées), en Allemagne avec cet empereur Maximilien II dont les sympathies allaient si fort aux protestants, etc. Nous gémissons, nous, aujourd'hui, sur le malheur des temps ; mais qu'eussions-nous dit, alors que le clergé lui-même était entraîné dans la défection universelle ! Quelle incomparable leçon de courage et d'espérance que cette vie de S. Pie V ! Et quel splendide tableau de vie une, de droiture, de fermeté de caractère, de détachement de tout intérêt humain, de franchise vis-à-vis de tous, vis-à-vis du Pape lui-même, alors que le futur Pie V n'était encore que le cardinal Alexandrin !

X. — *Saint Jean de la Croix* (1542-1591), la dernière œuvre du regretté Mgr Demimuid : vie du Saint d'abord, puis aperçu sur sa doctrine et ses écrits. Pour la rédaction de cette vie, Mgr Demimuid a eu en communication les manuscrits du P. Grégoire de St-Joseph, dont on sait la compétence de tout premier ordre en tout ce qui touche à l'histoire de l'Ordre du Carmel au XVIe siècle. La vie de S. Jean de la Croix, l'œuvre de sa vie, c'est la réforme des Carmes. Et toute réforme est sans doute un chef-d'œuvre de la grâce, le plus haut des chefs-d'œuvre de la grâce : c'est dans le pardon accordé au pécheur (plus encore que dans la première justification) que se révèle à nous le plus grand déploiement de la toute-puissance divine, lisons-nous dans une Oraison de l'Eglise ; et il semble bien que l'on en puisse dire autant de la réforme d'un Ordre religieux, plus âpre à mener à bien que la fondation même. Aussi n'est-ce que dans l'Eglise romaine que l'on se réforme : là seulement, la grâce de l'Esprit-Saint surabonde assez pour réaliser pareille merveille. On aura ici, dans le livre de Mgr Demimuid, le tableau, rapide mais achevé, des épreuves par où a dû être obtenue de la miséricorde divine la réforme de l'Ordre auquel appartenait S. Jean de la Croix. Rapide aussi est l'aperçu donné ensuite sur sa doctrine (cinquante pages) ; mais dans ces cinquante pages la lumière est si heureusement distribuée, que l'on s'y promène avec une véritable aisance pour en sortir ensuite l'âme tout embaumée, toute parfumée des senteurs mystiques du Carmel. S. Jean de la Croix a pu être appelé le saint Thomas d'Aquin de la théologie

mystique ; et il faut rendre grâces à Dieu que ce petit livre ait vu le jour pour le faire connaître et inspirer le goût de l'étudier à beaucoup d'âmes que son nom peut-être effrayait.

XI. — M. Joseph Vianey, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, nous a donné déjà (l'année même de la béatification) une Vie du B. Curé d'Ars (son parent) qui fut le plus grand succès de la collection *Les Saints* et qui est un modèle achevé d'hagiographie. S. François Régis ne pouvait tomber en meilleures mains. C'est une page magnifique de l'histoire des missions populaires en France dans cette première moitié du XVIIe siècle qui, au lendemain des guerres de religion et des ravages de la contagion protestante, a vu un si splendide renouveau de foi catholique et d'œuvres de charité de toute sorte sur notre sol. S. François Régis, qui était méridional (du pays de Narbonne) et qui utilisait pour la gloire de Dieu les meilleures qualités du caractère méridional, gaîté, vivacité, familiarité, reçut en partage, dans ce grand travail d'évangélisation populaire, des missions particulièrement âpres, les montagnes du Puy et du Vivarais. On en lira le tableau ici, rapide, concis, saisissant. C'est là, sur un des sommets du Vivarais, à La Louvesc, qu'il est mort, en 1640, à quarante-trois ans, dans toute la force de l'âge, épuisé par des travaux où l'on ne conçoit pas qu'un homme, même d'une constitution aussi robuste que la sienne, ait pu tenir dix ans comme il a fait.

La Louvesc est resté, depuis la mort du Saint, un lieu de pèlerinage, un des pèlerinages les plus fréquentés de notre pays. Il s'y est même installé, depuis quelques années, une clinique ; et la beauté du site, la pureté de l'air, l'abondance des promenades sous bois y attirent tous les étés une colonie de 5 à 600 personnes. Mais en devenant station climatérique, La Louvesc n'a point perdu sa physionomie religieuse, et les voyageurs qui viennent là par distraction sont perdus dans le flot de ceux qui y montent par piété. En tous cas, pèlerins ou touristes, le petit volume de M. Vianey sera pour tous la plus agréable des lectures en même temps que la plus édifiante.

P. 164-178, M. Vianey fait bonne justice de la légende janséniste qui a essayé d'accréditer le bruit que le Saint aurait été expulsé de la Compagnie de Jésus : les jansénistes dirent d'abord qu'il avait été expulsé pendant sa vie même et qu'il était venu mourir vicaire dans un pauvre village ; puis, devant l'évidence des faits, ils ont battu en retraite et prétendu simplement que le Saint n'avait pas eu le temps de recevoir, avant de mourir, notification de son expulsion, mais que celle-ci était bien promulguée et que donc, si le Saint était mort jésuite de fait, en droit il ne l'était plus. M. Vianey réfute ces calomnies par une série de documents précis, et il montre l'origine de la légende.

XII. — La vie de la B. Marie-Madeleine Postel est vraiment trop peu connue, et son Institut des Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde aussi : c'est la réflexion qui viendra au cœur de tous les lecteurs de Mgr Grente. C'était une âme d'une trempe extraordinaire que cette brave campagnarde. Dieu la conduit à travers toutes les obscurités imaginables.

Songez que ce n'est qu'à cinquante ans (en 1805, née 1756) qu'elle trouvera à qui s'ouvrir de son désir de fonder une congrégation pour l'instruction de la jeunesse pauvre. Et elle en avait eu la pensée toute sa vie, dès l'âge de dix-huit ans, où elle ouvrait un pensionnat à Barfleur et inaugurait cette éducation pratique (si nouvelle alors) qui sera la marque originale de ses fondations, — et peut-être dès le temps de ses études chez les Bénédictines de Valognes : comme on croyait dès lors qu'elle allait demander à entrer en religion : — « J'aimerais, dit-elle, des religieuses qui n'auraient d'autres rentes que leurs doigts et qu'une pauvreté réelle contraignît au travail ». C'est ce qu'elle répétera en 1805 à l'abbé Cabart : — « Vos ressources ? » lui demande l'abbé. Elle : — « Mes ressources ? La Providence, le travail, et la vie de pauvreté » ; et elle ajoute gaiement, en agitant ses doigts : — « Voilà mes rentes ! »

C'est un bien grand exemple de confiance en Dieu que toute cette longue vie (1756-1846). Mais elle avait eu toujours tant de zèle pour la gloire de Dieu ! Toute petite enfant, un jour que durant un violent orage elle témoignait d'une joie plus exubérante que de coutume : — « Comment ? lui dit sa mère, tu te réjouis, quand tout le monde a peur ? — Maman, c'est que maintenant les impies ne blasphèment pas. Je voudrais qu'il tonnât toujours ». Très dure pour elle-même, mais sans l'ombre de rigorisme janséniste : dès ses années de jeune institutrice, dix et quinze ans avant la Révolution, elle faisait la Communion quotidienne. Et surtout, aimable toujours pour tous ceux avec qui la Providence l'appelait à vivre. Un prêtre (qui sans doute avait lu Delille) disait, en la voyant évoluer, jeune institutrice, au milieu de ses enfants : — « Elle a sûrement des doigts de sucre ! »

Mgr Grente, qui nous conte ce joli trait, écrivait cela en 1917, à la veille de son épiscopat. Un peu auparavant, il avait donné la vie de S. Pie V. Faut-il voir ici un présage, une attention de la Providence ? N'est-il pas doux de penser que c'est pour achever en son âme la maturation de l'idéal épiscopal que Dieu a dirigé, en ces années préparatoires, ses études sur ces deux grands Saints, Pie V et Marie-Madeleine Postel ? A S. Pie V, au vigoureux réformateur que Dieu a suscité à son Eglise pour mettre en train l'œuvre de reconstruction décrétée à Trente, il a pris sa devise épiscopale : *Dux, utinam exemplar !* Et de Marie-Madeleine Postel la Providence lui a montré les « doigts de sucre ».

Vie de Jean-Jacques Olier, *curé de la paroisse et fondateur du Séminaire de St-Sulpice,* par Frédéric Monier, P. S. S. — Tome I. In-8 de XIII-578 p., 112 gravures, 6 fr. — Paris, J. de Gigord (1914).

Jean Le Vacher (1619-1683), par R. Gleizes, prêtre de la Mission. — In-12 de XVII-294 p., 2 f. 50. — Paris, Gabalda (1914).

I. — M. Olier n'avait pas eu de nouveau biographe depuis M. Faillon (dont la 1re édition remonte à 1840), qui reste sans doute une source toujours indispensable de renseignements sur le milieu où a vécu le fondateur de St-Sulpice, mais qui est énorme (3 vol. in-8), qui est alourdi de dissertations et citations démesurées et qui ainsi ressemble plutôt à une mosaïque, faite de documents juxtaposés.

C'est pourquoi l'on avait confié à un autre fils de M. Olier, M. Monier, ancien Supérieur de l'Ecole des Carmes à Paris, le soin d'écrire une nouvelle Vie, mieux faite pour capter la faveur du public qui aime les choses bien écrites. M. Monier était un fin lettré, trop fin peut-être et trop minutieusement exigeant pour lui-même, puisque c'est ce scrupule littéraire même qui a retardé si longtemps la publication de son œuvre et qui l'a empêché d'y mettre la dernière main. Il a, plus de quinze années durant, lu, relu les *Mémoires* de M. Olier, ses lettres, ses ouvrages. Il venait enfin de confier à la typographie ce 1er volume, quand Dieu l'a rappelé à lui (1913). M. Levesque l'a publié tel qu'il a été composé par M. Monier ; il a ajouté quelques notes, les appendices, et l'illustration, qui est à elle seule un trésor : 112 gravures, qui reproduisent portraits ou estampes du temps et qui ainsi constituent, le long du récit, comme une histoire par l'image. Un tome II doit achever l'ouvrage : mais quand paraîtra-t-il ?

Ce tome I ne conduit la vie de M. Olier que jusqu'aux

premières années de l'installation à St-Sulpice. Et il sera difficile que le tome II soit aussi captivant que celui-ci. Car cette première partie de la vie de M. Olier est tout ce qu'il y a de plus mouvementé. C'était un terrible enfant (né en 1608, à Paris), tempérament sanguin, turbulent à l'excès, ne voyant de danger nulle part, tenant ceux qui l'entouraient dans un effroi perpétuel et qui ne dut qu'à miracle perpétuel de la Providence de ne pas être à chaque instant victime de ses imprudences. On lui eût découvert, s'il eût vécu de nos jours, une vocation de sportsman incomparable. Et que voilà une attitude où l'on ne s'attendait guère à voir le futur fondateur de St-Sulpice ! Il était de grande famille qui possédait hôtel à Paris (rue du Roi-de-Sicile, aujourd'hui n° 38, quartier du Marais), de cette noblesse de robe qui joua un si grand rôle dans la politique du XVII^e^ siècle. Il fit ses études à Lyon (où son père venait d'être envoyé comme intendant de justice), aux Jésuites. Et déjà, malgré sa turbulence, il se sentait épris de vie intérieure : il demanda plusieurs fois à entrer à la Chartreuse de Lyon ; il ne fut pas admis, mais il en garda toujours le désir, jusqu'à ce que Notre-Seigneur lui eût révélé la voie où il le voulait. C'est alors que sa mère le présenta à S. François de Sales ; et le saint évêque répondit à la dame qu'elle pouvait être consolée, qu'il avait consulté Dieu sur la vocation de son fils, et que Dieu l'avait élu pour sa gloire et pour le bien de son Eglise : bien mieux, dit M. Olier dans ses *Mémoires*, « il (S. François) témoignait à mon père vouloir me retirer auprès de lui pour m'élever à la piété. » Mais c'est Dieu qui allait « retirer auprès de lui » le Saint (qui mourut quelques jours après, à Lyon même, le 28 décembre 1622).

En 1624, son père est rappelé à Paris, où le roi lui donne un brevet de conseiller d'Etat, en même temps qu'une charge de conseiller au Parlement pour son fils aîné. Notre Jean-Jacques Olier est destiné à l'Eglise. Dès 1620 (âgé de onze ans), on l'a pourvu du prieuré de Bazainville au diocèse de Chartres (diocèse d'où sa famille était originaire) ; puis, deux bulles pontificales l'investissent coup sur coup (mai et juin 1625) du prieuré de Clisson (au diocèse de Nantes) et de l'abbaye de Pébrac (au diocèse de St-Flour) ; et à ces trois bénéfices il ajoute encore (avant 1627) le prieuré de la Madeleine de Pouancé (au diocèse d'Angers). Il n'a que dix-huit ans ! On sait que ces accumulations de bénéfices sur des têtes presque enfantines étaient malheureusement passées dans les mœurs ; et S. Vincent de Paul lui-même, celui qui devait être un jour la conscience du « Conseil de conscience », se trouvait, à ce moment-là même, en possession de quatre bénéfices : l'abbaye de St-Léonard-de-Chaume (Cisterciens) (au dioc. de Saintes), depuis 1610 ; la cure de Clichy, depuis 1611 ; un canonicat de la collégiale d'Ecouis (au diocèse d'Evreux), depuis 1615 ; et le prieuré de St-Nicolas de Grossesauve (de l'Ordre de St-Augustin) (au dioc. de Langres), depuis 1624.

On nous montre ensuite M. Olier étudiant en théologie, à Paris, étudiant joyeux, avec un brin de dissipation, rien de pendable sans doute, assez cependant pour qu'il parle de conversion. Et c'est une vraie conversion en effet à la perfection évangélique que réalise le jeune étudiant en 1631. Prêtre en 1635, il se voue à l'œuvre des Missions, en Auvergne, dans les Cévennes, au pays chartrain. Il est de toutes les œuvres de zèle. Disciple fidèle de S. Vincent de Paul et du P. de Condren, il entre dans la Compagnie du Saint-Sacrement ; il est fervent tertiaire de St-François. Le roi le nomme coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne ; mais il a de bien autres rêves d'apostolat en tête, et il refuse, au grand désespoir de sa mère, qui évidemment ne l'a élevé que pour l'épiscopat ! La pauvre femme ! ce sera bien pis quand, à quelques années de là, en 1642, elle verra son fils accepter la cure de St-Sulpice ! Elle bondit à l'idée de le voir « courir après un trépassé dans les rues de Paris ! » C'est que le ministère paroissial, même à Paris, est très peu coté dans les préjugés de ce temps-là et ne passe pas pour digne des gens de naissance. Et c'est à propos précisément de M. Olier que le P. Rapin nous apprend que « l'on abandonnait les cures même les plus considérables de Paris aux Picards, aux Normands et aux Manceaux, comme des postes peu dignes des gens de qualité. »

Et ce n'est pas une douleur pacifique, c'est une colère furieuse dans la famille Olier, une « synagogue en furie », dira M. Olier. Son frère aîné a un fils, sur ces entrefaites ; et, seul de toute la famille, l'abbé n'est point convié à la cérémonie du baptême :

« Hier, à l'oraison, écrit-il dans son journal, Dieu me montra que ma bonne mère, laquelle me rebute, me renonce pour son fils, ne veut point me voir, me décrie partout à cause de l'œuvre de Dieu, tenait la place de la Synagogue, qui, répudiant Notre-Seigneur, le chassa et le condamna et ne voulut point le connaître pour son fils. »

Avant l'installation de M. Olier à sa nouvelle cure, la propre nièce du cardinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon poussera la condescendance jusqu'à venir elle-même faire visite à M^me^ Olier en son hôtel du Marais, « pour lui rendre autant d'honneur qu'elle croyait en avoir perdu par le ravalement prétendu de la charge de curé. » Mais on ne voit pas que cette démarche si flatteuse ait calmé la mère courroucée, ni l'ait déterminée à assister à l'installation de son fils.

Voilà de ces traits de mœurs qui nous ouvrent des jours sur l'état d'esprit de tout ce monde, qui avec de grandes vertus restait si « mondain » par certains côtés, si éloigné de l'esprit de l'Evangile. Et les traits révélateurs comme ceux-là abondent dans le livre de M. Monier, qui ne sera pas simplement une lecture d'édification pour les fervents de M. Olier et de l'œuvre des Séminaires, mais qui se recommande à l'attention intéressée de tous les connaisseurs du XVII^e^ siècle. Les derniers chapitres nous racontent les débuts, dans le ministère paroissial, de M. Olier, qui, de ce quartier plein de désordres, de cette paroisse alors faubourienne, va faire ce qu'est encore aujourd'hui Saint-Sulpice, la paroisse modèle.

II. — C'est pour servir d'introduction à la cause de béatification de Jean Le Vacher, son confrère du XVII^e^ siècle et l'un des premiers disciples de S. Vincent de Paul, que M. Gleizes a écrit cette monographie.

Elle sera suivie, plus tard, d'une histoire développée, en deux volumes ; et tous les lecteurs du rapide volume qui paraît aujourd'hui, en accueilleront la promesse avec dévotion.

C'est une grande page d'hagiographie que la vie de Jean Le Vacher, et un chapitre émouvant d'histoire de la civilisation et des Missions. Jean Le Vacher fut un des premiers fils de S. Vincent de Paul dans la Congrégation naissante de la Mission. Et, chose étonnante et qui ne s'explique que par une inspiration extraordinaire de la Providence, S. Vincent de Paul, qui ne fit jamais rien pour attirer personne chez lui, qui plus de vingt années durant n'osa même pas prier le Père de famille d'envoyer des ouvriers à la vigne particulière de la Mission, qui imposa même les stages les plus pénibles à des sujets du plus haut mérite (comme ce René Alméras, jeune conseiller au Parlement, qui lui succèdera un jour à la tête de la Communauté), — c'est S. Vincent de Paul qui, voyant Jean Le Vacher au sortir de ses études au collège des Bons-Enfants et après un mariage manqué, lui dit : « Venez avec nous à Saint-Lazare, c'est là que Dieu vous veut. » C'était en 1643. Le jeune novice fait sa théologie ; et à peine ordonné prêtre (1647), S. Vincent le destine à la mission de Barbarie, à la grande stupéfaction du Nonce, qui ne comprend pas qu'on fasse choix d'un « si jeune prêtre pour un pays où il faut les gens les plus expérimentés et les plus consommés en vertu. — Monseigneur, reprend le Saint, il a vocation pour cela. »

S. Vincent était certainement guidé en tout ceci par une intuition d'origine surnaturelle ; car le jeune prêtre déjà malade à Paris, étant retombé malade à Marseille, et le Supérieur de la Mission de Marseille ne voulant lui faire prendre la mer en cet état, S. Vincent lui écrit :

« Si M. Le Vacher est si faible qu'il ne puisse aller jusqu'au vaisseau, qu'on l'y porte, afin qu'il s'embarque dans l'état où il est. Et quand il aura fait vingt ou trente lieues, s'il ne peut résister à l'air de la mer, qu'on le jette dedans. »

De fait, après une trentaine de lieues en mer, Jean Le Vacher commence à mieux se porter, et débarque à Tunis plein de santé (22 nov. 1647).

C'est là qu'il va passer le reste de sa vie, trente-six ans de travaux apostoliques au service des esclaves, — honoré de la confiance et du roi et du Pape, « Consul pour la nation française » au nom du roi, et, au nom du Pape, Vicaire apostolique d'Alger avec juridiction sur Tunis, puis, simultanément, Vicaire apostolique de Carthage, à la mort du titulaire de ce siège.

C'est là que Dieu fera descendre sur lui la couronne du martyre, lors du bombardement d'Alger par l'amiral français Duquesne (1683). Duquesne était calviniste, et se comporta assez mal vis-à-vis des ouvertures de Le Vacher, disant « qu'il était plus turc que chrétien » : — « Je suis prêtre », répondait seulement le missionnaire. Duquesne mit en liberté un farouche corsaire, Mezzomorto, qui, à peine rentré à Alger, fit assassiner le dey pour s'installer à sa place (17 juillet). Neuf jours après, sur une dénonciation de renégat anglais, Mezzomorto faisait arrêter Jean Le Vacher, le plantait à la gueule d'un canon de sept mètres qui défendait l'entrée du port, et, sur son refus d'apostasier, le condamnait à mort. Il ne se trouva toutefois pas de Turc ni de Juif qui consentît à mettre le feu à la mèche ; il y fallut un renégat. Le coup partit, et la moitié du corps du Vicaire apostolique fut projetée dans la mer. De l'endroit où il tomba on vit s'élever une colonne de feu ; et il y eut des Turcs qui voulurent avoir quelque chose de ses reliques en souvenir d'un homme dont les vertus et la rare prudence les avaient tant édifiés pendant sa vie.

M. Gleizes nous dit ces grandes choses avec un accent de simplicité qui va au cœur. On sent, à travers ces pages, une émotion intense et profonde, et d'autant plus pénétrante qu'elle est discrète et contenue. Et la documentation est complète (Archives des Prêtres de la Mission, à Paris, — de la Propagande, à Rome, — de l'ancienne Mission de Tunis, à Carthage, — du Consulat de France à Tunis, — des Ministères des Affaires Etrangères et de la Marine à Paris, etc.).

La Vision de Bernadette, par Reynès Monlaur. In-12 de XI-330 p., 3 f. 50. Paris, B. Grasset. — **A la gloire de Bernadette,** par Abel Texier. In-12 de 70 p., 1 f. Paris, Amat.

Esclavage d'Amour du Cœur Immaculé de Marie, d'après le B. Eudes et le B. de Montfort. — In-12 de XII-214 p. — Besançon, Imprimerie catholique de l'Est.

Les Grandes Dévotions, par L. Boucard, vicaire à St-Sulpice. — In-12 de 332 p., 3 f. 50. — Paris, Beauchesne.

I. — *La Vision de Bernadette*... Tous les fervents de Lourdes se réjouiront que l'auteur du *Rayon* ait voulu appliquer son gracieux talent à nous redire Bernadette et le pèlerinage de la Grotte. Ce n'est pas une nouvelle « histoire » de Bernadette qui nous est offerte ici ; et cependant, après le pur chef-d'œuvre qui nous est venu voici sept ans de la maison-mère de St-Gildard de Nevers *(La Confidente de l'Immaculée,* cf. *Ami* 1912, p. 1009), je ne vois guère de pages qui nous rendent une impression aussi riche, aussi pure, aussi pleine de ce qu'a été Bernadette, Bernadette enfant, Bernadette voyante, Bernadette novice, Bernadette religieuse.

C'est que l'auteur, par une faveur que nul historien de Lourdes n'a eue jusqu'ici, s'est vu ouvrir par Mgr Schœpfer le trésor des archives épiscopales, c'est-à-dire les pièces de l'enquête ouverte par Mgr de Tarbes pour le procès de canonisation. A Nevers aussi, la Supérieure générale de St-Gildard lui a communiqué les trésors du couvent, les documents où les maîtresses, les compagnes, les émules de Sœur Marie-Bernard « ont déposé (dit S. E. le cardinal de Cabrières dans une éloquente Lettre-Préface à l'auteur) le témoignage de leur sympathie pour sa douceur et son humilité, de leur confiance en ses prières, de leur vénération pour sa tranquille et silencieuse vertu. »

En sorte que, dans toute la Ire Partie de ce volume, c'est Bernadette que l'on entend. Et quand Mme Monlaur à son tour prend la plume, il semble que ce soit encore l'écho de la voix de Bernadette qui emplisse nos oreilles et notre cœur, tellement l'auteur a su s'harmoniser à son modèle ! La Vierge a demandé qu'on vienne prier à la Grotte ; et Mme Monlaur nous dit ce que c'est que la prière à Lourdes (p. 143-170). La Vierge a demandé pénitence ; et Mme Monlaur nous montre dans la vie de souffrances de Bernadette le modèle à jamais inimitable des pèlerins de Lourdes : malades, infirmières, brancardiers, la beauté de la souffrance transfigurée et de la compassion surnaturelle.

Et que nous donne la Vierge, en retour du peu que nous lui offrons ? Ah ! lisez les chapitres finaux : *La terre des miracles ; La terre des secrets*, des guérisons spirituelles, des cures d'âmes, des ascensions d'âmes, des holocaustes : « Ne me guérissez pas, convertissez les pécheurs... Pas moi, les autres !... Pas moi, ceux qui sont plus nécessaires !... ceux qui sont plus malheureux !... » *Vous êtes le Christ*... Lourdes nous remet sous les yeux les scènes d'il y a dix-neuf siècles, au bord du lac de Tibériade. La présence de Jésus-Christ s'y fait sentir comme nulle part ailleurs... Marie nous le donne. Elle nous appelle plus près de Lui. Elle crée autour de Lui l'atmosphère de confiance sans bornes, de joie, de tendresse, qui l'entourait dans sa terre de Galilée. Et comme l'Eucharistie est le suprême don du Christ, le culte et l'adoration de l'Eucharistie est le grand don de Marie... Même des protestants ont avoué que le culte de la Vierge, poussé comme il l'est ici, à son apogée, loin de détourner les âmes du Christ et de les confisquer « au profit d'une divinité terrestre », converge tout entier vers Lui, aboutit tout entier à Lui...

II. — *A la gloire de Bernadette :* une trentaine de petits poèmes qui nous redisent les principaux traits de la vie de la Voyante, « sans règle ni méthode », note modestement l'auteur qui n'a écouté que « les appels et les effusions » de son cœur. Mais ce cœur battait juste et grand ; et il a heureusement inspiré M. Texier. — La charmante plaquette se vend au profit de la cause de Bernadette.

III. — *Esclavage d'amour* nous vient du Monastère de Notre-Dame de Charité, de Besançon ; et l'auteur en est cette Fille du B. Eudes à qui nous devons déjà deux ouvrages universellement appréciés : *La Religieuse de N.-D. de Charité en solitude* (ou Méditations pour une Retraite de huit jours selon l'esprit du B. Eudes), et : *Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année*, également selon l'esprit du B. Eudes (en 3 vol.).

Esclavage d'amour paraît avec les plus flatteuses approbations de l'épiscopat et d'ecclésiastiques éminents (cardinaux Ferrata et Dubillard ; archevêques de Besançon et de Rennes ; évêque de Poitiers ; P. Le Doré ; P. Regnault ; etc.).

Ce nom d' « *esclavage* » n'a pas l'heur de plaire à nombre de nos contemporains. On le trouve démodé en notre âge de liberté. Liberté, oui, on prend toutes

les libertés vis-à-vis de Dieu, pour tendre le cou à tous les esclavages du monde et des passions. Nous avons expliqué jadis (*Ami* 1903, p. 353 et suiv.) en quoi consiste cette doctrine de l'*Esclavage d'amour*, si chère au B. Grignion de Montfort. Elle n'est autre que le service de Dieu, et le service de Dieu par Marie, « l'union à Jésus rendue plus intime, plus pratique, plus habituelle par l'union à Marie. » Faire toutes choses par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie, afin de les faire plus parfaitement et plus sûrement par Jésus, avec Jésus, en Jésus et pour Jésus. Il n'y a pas de liberté ailleurs que là. Comme le disait un Fils du B. de Montfort au Congrès marial de Brest en 1908, « le monde se relèvera de ses ruines quand il consentira à se faire l'esclave de Jésus en se faisant le serviteur de Marie. » Revenir à la dépendance maternelle de Marie, pour qu'elle nous ramène à la dépendance de Jésus.

Esclaves, oui, mais esclaves d'amour ; et ce mot *amour* révèle tout de suite l'abîme qui existe entre l'esclavage du Cœur de Marie et l'esclavage tel que l'entend le monde. Et il faut voir avec quel « amour » précisément cette doctrine nous est développée dans la série de méditations qui forment notre volume.

L'âme qui connaît Marie et qui est tombée sous ses charmes, ne veut pas seulement être sa servante : car le serviteur n'appartient à son maître que pour un temps, après quoi il le quitte, gardant ses biens et le salaire de ses services. Elle veut être son esclave, parce que l'esclave appartient totalement, irrévocablement à son maître, lui et tout ce qui est à lui, sans pouvoir jamais s'en séparer ; et en retour il reçoit de lui tout ce dont il a besoin : abri, vêtements, nourriture, protection, même (s'il en est digne) confiance et affection. Et c'est ainsi que l'âme veut appartenir à Marie.

Et dans cet esclavage elle trouve, non pas seulement bonheur et sécurité, mais liberté, grandeur, noblesse, une vraie royauté. Servir Marie, c'est régner : régner sur le péché, sur le monde, sur soi-même, bien plus, régner avec elle et pour elle sur le Cœur même de Dieu, dont elle est la Souveraine bien-aimée. Marie non seulement libère ses heureux esclaves ; mais elle les ennoblit et les élève jusqu'à sa condition de Reine et de Souveraine.

Dans ce volume, c'est surtout sur cette première idée de liberté qu'insiste notre auteur, sur l'affranchissement que réalise à notre profit l'esclavage de Marie. Marie nous affranchit du monde, c'est-à-dire :

1° de l'esprit de personnalité et d'égoïsme mondain : affirmer sa personnalité, très bien, si c'est en vue de réaliser intégralement les desseins de Dieu sur nous. Mais, pour l'ordinaire, ce que nous rêvons de personnifier en nous, c'est une petite divinité devant qui tout s'incline ; et du coup nous voilà esclaves de l'égoïsme ;

2° de tout esprit d'amour profane et de vaine attache aux créatures ;

3° de l'inconstance : c'est dans les chaînes du saint esclavage que nous trouverons le secret de la fermeté, l'abri contre les fluctuations des passions ;

4° des vaines séductions : que pèsent les attraits du monde devant les charmes de Marie ?

5° de la vanité mondaine : *in domum* Dominæ *ibimus :* c'est une maison de vie intérieure, de vie cachée : on secoue, en y entrant, cette chaîne honteuse, aux anneaux innombrables, qui s'appelle la vanité, l'ostentation, la manie ou la passion de paraître ;

6° de l'orgueil : Marie goûte trop ce que lui a valu cette chère vertu d'humilité, pour n'être point jalouse d'en pénétrer les âmes tout abandonnées à son amour ;

7° des ténèbres du péché : au service du monde tout est aveuglement : Prince de ce monde et Prince des ténèbres, c'est tout un ; — dans la dépendance de Marie tout est lumière : *mulier amicta sole :* le soleil est son vêtement, la lune l'escabeau de ses pieds, douze étoiles forment sa couronne... S. Jean en a été ébloui ; et nous, devant cet éclat, que pourraient bien nous dire encore les faibles et vacillantes lueurs de la terre ?

8° de toute malice : *fructus lucis est in omni bonitate :* elle est bonne d'une bonté qui touche à l'infini et qui demeure un mystère pour tout autre que pour Celui qui l'a créée... « Pour moi, si j'avais un nom à lui donner, je l'appellerais *Notre-Dame la Toute Bonne* », disait le B. Eudes ;

9° du trouble et de l'inquiétude : elle est la paix, parce qu'elle est l'ordre ; et elle fera l'ordre en nous : *ordinavit in me caritatem :* tout dans la paix douce et majestueuse de l'éternité ;

10° de toute duplicité : et marcher simplement c'est marcher sûrement (*Prov.*, x, 9 ; viii, 13 ; xi, 28 ; xiv, 17 ; ii, 7 ; iii, 32 ; *Eccli.*, iii, 22-24 ; ii, 14 ; xxxvii, 23 ; *Ps.* xi, 4 ; *Matt.*, x, 16 ; *Luc*, xi, 34 ; *Coloss.*, iii, 23-24 ; *II Petr.*, i, 1, 2 ; etc.).

Et puis, après l'affranchissement du monde, il y a l'affranchissement de nous-mêmes, l'abnégation. Trouver, dans la contemplation de Marie notre Maîtresse, la lumière pour nous connaître nous-mêmes, et, nous connaissant, pour comprendre combien nous nous abaissons et déprimons nous-mêmes en suivant les tendances de notre fond mauvais : « Notre franc arbitre n'est jamais si franc que quand il est esclave de la volonté de Dieu, dit S. François de Sales, comme il n'est jamais si serf que quand il sert à notre propre volonté... » Il y a des secrets de nature pour faire à peu de frais et avec facilité des opérations naturelles ; et de même dans l'ordre de la grâce il y a des secrets pour faire en peu de temps et avec douceur et facilité des opérations surnaturelles, se vider de soi-même et se remplir de Dieu : et la pratique de l'esclavage du Cœur de Marie est l'un de ces secrets de grâce, inconnus ou mal compris de tant de chrétiens.

Et puis enfin, il y a, dans une dernière partie, l'intimité avec Marie, dans la maison de Marie notre Maîtresse et Souveraine : revivre avec elle toute sa vie, depuis l'Incarnation jusqu'à sa retraite chez S. Jean, assistant à la Messe de S. Jean et recevant la Communion de sa main.

Très beau livre, où l'on se sent à chaque page pénétré de la ferveur d'une âme qui a exprimé ici des années de vie religieuse et d' « Esclavage d'amour. »

IV. — M. Boucard, en dix-sept chapitres, nous dit ce que c'est que la dévotion et les dévotions, et passe en revue les grandes dévotions catholiques : la Sainte Trinité, le Saint-Sacrement, le Sacré-Cœur, la Croix et le chemin de la Croix, les Temps liturgiques, la Vierge Marie, sa Maternité divine, son Immaculée Conception, sa puissance, son Rosaire, S. Joseph, les SS. Anges, le culte des Saints, les Ames du Purgatoire. Un chapitre final sur l'ordre dans les dévotions.

C'est solide, substantiel, méthodique, bien divisé ; et encore que ce ne soit pas exposé sous forme oratoire, cela se prêtera de soi-même à la prédication. Une division, ou plutôt une gradation qui ne nous semble pas heureuse, c'est au ch. IV, *dévotion au St-Sacrement :* « Notre premier devoir, dit notre auteur, est de le visiter, aussi fréquemment, aussi longuement, et aussi dévotement que possible » (p. 55) ; le second devoir sera l'assistance à la Messe, et le troisième, la Communion. Cette manière de présenter les choses prête à des malentendus : car enfin, les deux actes essentiels du culte du St-Sacrement sont la Messe et la Communion, puisque J.-C., en instituant l'Eucharistie, a voulu instituer deux choses, 1° un Sacrifice et 2° un Sacrement : toutes les autres formes de dévotion, pour excellentes qu'elles soient, ne sont que secondaires pourtant et ont pour fin de favoriser en nous la dévotion à la Messe et à la Communion. — P. 261, on place les milices angéliques « au-dessous, *nous le croyons*, de S. Joseph, père nourricier d'un Dieu, patron de l'Eglise universelle » ; on reconnaît bien, en note, que, dans la liturgie, les SS. Anges et S. Jean-Baptiste ont le pas sur S. Joseph, mais, « de plus en plus, les théologiens s'accordent à reconnaître à S. Joseph une gloire et une puissance supérieures » : — question qu'il n'est pas bien utile de soulever devant les fidèles.

Le Frère Philippe, *Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes,* par Paul Escard, bibliothécaire-archiviste de Compiègne. — In-12 de 183 p., 2 f. — Paris, libr. des Saints-Pères.

UN JÉSUITE BRETON. **Le P. Edouard Marquet,** par le P. Al. Brou. — In-16 de 81 p., 1 f. 50. — Paris, Beauchesne.

Chaminade fondateur des Marianistes, par Georges Goyau. — In-16 de 64 p., 0 f. 60. — Paris, Bloud.

Thérèse Belmont. *Crise d'âme d'une éducatrice française,* par Mme J. Fortier-Lacroix. — In-12 de 264 p., 3 f. 50. — Paris, libr. des Saints-Pères.

Les Amis célèbres *de la Fable et de l'Histoire,* par Edward Montier. — In-12 de XXVII-302 p., 3 f. 50. — Paris, Plon.

Quand l'Esprit souffle, par Adolphe Retté. — In-12 de 412 p., 3 f. 50. — Paris, A. Messein.

I. — Le Fr. Philippe fut, pendant trente-six ans, de 1838 à 1874 (date de sa mort), Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes. Comme ces fonctions sont décennales, c'est donc à quatre reprises que les religieux de la Congrégation lui renouvelèrent leur confiance.

Du Fr. Philippe on connaît surtout l'héroïsme incomparable qu'il a déployé pendant le siège de Paris et qu'il a su insuffler à tous ses religieux : si bien qu'il a arraché même à un Jules Ferry des témoignages de l'admiration la plus émue et qu'après sa mort son nom fut donné à une rue de Paris (qui a été débaptisée ensuite pour recevoir le nom d'un des plus antipathiques apôtres du socialisme révolutionnaire, Pierre Leroux, cependant que la République reconnaissante confisquait, pour y installer un Ministère, cette maison-mère des Frères, rue Oudinot, qui avait été le théâtre de tant de dévouement durant le siège).

Oui. Mais cela, ce n'est que le couronnement de la vie du Fr. Philippe; et ce qu'il faut venir apprendre en outre dans la très documentée et très compétente monographie que nous annonçons, c'est son génie d'éducateur populaire : comment il a fondé les cours du soir pour adultes, comment il a défendu l'enseignement simultané, en dépit des encouragements officiels accordés à l'enseignement mutuel (abandonné d'ailleurs aujourd'hui); quel éducateur il a été pour les prisonniers, dont il a, d'un bout de la France à l'autre, relevé le moral, tant que l'Etat le lui a permis; précurseur de Duruy pour les études « spéciales », au Pensionnat de Passy, qui en offrit l'exemple dès 1839 ; coopérateur obscur des Montalembert et des Falloux auprès de la Commission extraparlementaire de 1849 qu'il éclaira de ses dépositions très écoutées ; défenseur acharné, pendant dix ans, de la gratuité absolue de l'enseignement primaire (qu'il dut finalement sacrifier partiellement en 1861, pour éviter une rupture éclatante avec le gouvernement impérial)... Il avait, au dire d'un grand homme d'Etat, « l'étoffe dont on eût pu faire un ministre. » Et il avait surtout l'étoffe dont Dieu fait les grands conducteurs d'âmes et les saints.

Un trait, entre cent autres dont étincelle cette monographie. En septembre 1870, à l'ambulance des Arts-et-Métiers, un soldat, atteint de la petite vérole noire, est à toute extrémité : — « Plus rien à faire, dit le médecin, le corps est dans un tel état de pourriture que, dans quelques heures, la vie aura cessé. » Le Frère qui soignait ce pauvre garçon, insiste pour savoir ce qui pourrait être essayé encore : — « Il est en état de décomposition, reprend le médecin, tout devient inutile. Pourtant, si quelqu'un en avait le courage, on pourrait percer toutes les pustules et laver avec de l'eau phéniquée, pour débarrasser le corps de la trop grande quantité de matière purulente qui l'empoisonne. »

Aussitôt, le bon Frère se fabrique une sorte de petit bistouri, et se met à faire ce que le docteur vient de dire. Le malade heureusement avait perdu toute sensibilité. Les témoins de cette action héroïque sont frappés de stupeur : — « Je ne ferais pas, s'écrie un des convalescents qui suivait de loin l'opération, je ne ferais pas pareille besogne pour cent francs par heure ! »

— « Je serais plus difficile que vous, répond le Frère, je ne le ferais pas pour un million; mais je le fais avec le plus grand plaisir pour le Bon Dieu. »

Quelques jours après, le malade était hors de danger.

II. — C'est une vie d'éducateur aussi que celle du P. Marquet, né en 1822, † 1912, la vie la plus unie et la plus simple qui soit. Le P. Marquet fut un homme de confessionnal et de collège ; c'est tout, — et n'est-ce pas assez ? Il ne s'est vu mêlé à aucune affaire considérable. Tout au plus, dans sa longue carrière, dans ses soixante ans de vie religieuse, a-t-il subi le contre-coup des événements qui, de 1830 à 1900, ont entravé, favorisé ou détruit l'œuvre pédagogique de la Compagnie de Jésus en France. Et après sa mort, il a ce suprême bonheur (qui est une grâce pour nous) de nous être présenté dans une plaquette qui par sa brièveté même a chance d'être lue davantage et de porter partout la bonne odeur de ses vertus, et qui est l'œuvre d'un des maîtres de l'hagiographie contemporaine, de l'historien universellement illustre de S. François-Xavier.

III. — M. Goyau publie en plaquette à part (collection *Science et Religion)* la monographie du P. Chaminade qu'il a donnée précédemment au *Correspondant :* nous en avons parlé en ce temps-là et cité un extrait important *(Ami* 1913, p. 1051). C'est un magnifique tableau de ce qu'a su faire un homme de Dieu pour le relèvement religieux de notre pays au lendemain des ruines révolutionnaires, surtout sur le terrain de l'enseignement. Tous nos confrères, mais les éducateurs surtout, auront à puiser ici leçons et exemples.

IV. — *Thérèse Belmont :* livre dont il faut louer l'intention sans doute, mais l'intention seulement. L'exécution nous sourit fort peu ; et nous ne voyons pas qu'il y ait profit à en tirer. Très peu de substance psychologique. Voilà une « crise d'âme » qui éclate bien subitement, surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une ex-religieuse (que les événements ont obligée à se séculariser), donc d'une personne instruite. Et cette foi qui sombre tout d'un coup ! On ne voit pas bien comment cela s'est fait. L'auteur sans doute n'a pas vu autre chose que ce qu'elle nous dit ; et c'est pourquoi nous nous demandons quelle utilité l'on a trouvée à nous raconter cela. La pauvre malheureuse invoque cependant encore ce « Dieu non existant »; elle en implore une réponse; et voici que « la Réponse divine » en effet lui est donnée, et comment ? Sous les espèces d'une conférence de Maurice Barrès aux *Annales,* — et d'une conférence que nous avons condamnée ici comme étant contre la foi (M. Barrès, *L'Angoisse de Pascal :* cf. *Ami* 1911, p. 453, note) ! Puis, à partir de la p. 144, des pages convenables sur la condamnation des Manuels scolaires par l'épiscopat, citations d'apologistes laïcs, M. Barrès, J. Guiraud, D. Cochin, Rocafort, de Mun, Brunetière, E. Baumann, etc. — Bref, à nos confrères ce livre n'apprendra rien ; aux personnes qui traverseraient une « crise d'âme », il y a des lectures plus urgentes à proposer.

V. — *Les Amis célèbres...* Les amis, les amitiés, l'amitié, un des délicats problèmes de l'éducation, abordé ici par l'admirable éducateur et entraîneur de jeunesse qu'est Edw. Montier. On goûtera surtout, de ce livre, le dernier chapitre, donné à l'Apôtre S. Jean, à l'amitié divine qui domine toutes les autres, qui est le modèle de toutes les autres... Un jeune homme s'est rencontré qui a fréquenté journellement Jésus; et ce jeune homme, pêcheur de son état, a pu malgré sa

modestie se dénommer lui-même sans être contredit : « Celui que Jésus aimait. » !... Jamais amitié n'a réuni pareilles extrémités ; jamais amitié ne s'est établie entre des êtres plus dissemblables, plus incommensurables entre eux... Comment le Verbe de Dieu a-t-il pu aimer ainsi une créature qui n'était point sans défaut, de si virginale beauté qu'elle nous apparaisse ? Comment surtout l'objet aimé a-t-il pu se sentir aimé de la sorte au point de se faire de cet amour comme un trait distinctif et personnel aux yeux de tous ?

C'est à la naissance et au développement de cette affection, unique entre toutes, que M. Edw. Montier consacre les 50 pages finales de son livre. Il a donné 30 autres pages à David et Jonathas, et le reste du volume à Socrate, Lysis et Phèdre, Achille et Patrocle, Virgile et Varius, Nisus et Euryale : autant de personnages qui en eux-mêmes nous touchent assez peu, mais qui d'ailleurs ne sont amenés ici que pour servir de cadre à l'éloge de l'amitié, de ses douceurs, de ses fécondités surtout. Et nos lecteurs savent si l'auteur de l'*Age enclos* et des *Essaims nouveaux* sait trouver, quand il parle de la jeunesse, des accents forts et pénétrants, des accents de la tendresse la plus enveloppante tout ensemble et la plus délicate !

Mais cela n'empêche que la prochaine fois, — car nous espérons bien que ce volume n'est qu'une Ire série, — la prochaine fois donc il se fera un bonheur et un devoir de cueillir, dans la Vie des Saints, quelques-uns de ces modèles d'amitiés qui fleurissent à pleines moissons et qui sont pour nous des réalités si vivantes et si chères, et non plus seulement des cadres.

VI. — *Quand l'Esprit souffle...* Sous ce titre, M. Retté, le converti « *Du diable à Dieu* » (*Ami* 1907, p. 779), a publié une série de récits de conversions dont quelques-unes d'écrivains universellement connus, tandis que les autres sont de braves gens qui, pour être restés dans l'ombre, n'en offrent pas moins d'admirables exemples des voies miséricordieuses de Dieu. Parmi les premiers, Huysmans, Verlaine, Claudel, Lœwengard, celui-ci retourné si tristement (en 1914) à son judaïsme premier, et mort ensuite pendant la guerre, heureusement repentant et réconcilié avec Dieu.

Chacun de ces chapitres mériterait une étude de détail ; et nous aurons l'occasion de reparler des personnages suivis ici. M. Retté excelle dans ces récits ; et ce livre est, avec son premier volume de néophyte (*Du diable à Dieu*), ce qu'il a donné de meilleur. — « Une conversion, c'est une rentrée dans l'ordre, » déclare-t-il dès sa première ligne ; et, avant d'entreprendre ces études d'âme, il a bien rempli, aux pieds de son Crucifix, la condition exprimée par cette phrase de Louis Veuillot qu'il cite en épigraphe :

« Il y a des choses qu'on ne peut bien voir qu'avec des yeux qui ont beaucoup pleuré. »

Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré ? par Marcel Hébert, prof. à l'Ecole des Hautes Etudes de Bruxelles. — In-12 de 154 p., 2 f. 50. — Paris, Emile Nourry.

La Première Compagne de sainte Jeanne-Françoise de Chantal : **Jeanne-Charlotte de Bréchard.** — In-12 de 86 p., 14 gravures, 1 f. 50. — Lyon, Vitte.

Armelle Nicolas, *dite « la bonne Armelle », servante des hommes et amante du Christ (1606-1671)*, par le vicomte Hippolyte Le Gouvello. — In-12 de xx-366 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

I. — M. Hébert († 1915) est un des plus douloureux exemples des ruines que la philosophie kantienne peut faire dans une âme sacerdotale. Après une longue carrière, qui n'avait point été infructueuse, dans l'enseignement libre, il a renoncé à l'habit ecclésiastique, en 1901 ou 1902, et s'en est allé porter son beau talent à cette Université de Bruxelles où il était en bien fâcheuse compagnie. Il avait parmi nous, quand il était des nôtres, de précieuses amitiés ; il ne les a pas toutes perdues dans son exode. Et quand il parlait des choses religieuses, on percevait sous sa plume un sentiment de dignité, de réserve, un souci de conscience, un ton de respect et presque de vénération qui certes n'étaient pas pour diminuer le danger de son œuvre (bien au contraire), mais qui attiraient à sa personne une sympathie dont il ne refusait pas l'expression et à son âme des prières dont nous sommes sûrs qu'il ne faisait pas fi non plus. (Voir, sur son évolution et sa mentalité, *Ami* 1907, p. 78, à propos de son livre *Le Divin*). Il est mort, entouré malheureusement de ses nouveaux amis, par conséquent sans avoir donné de signe public de repentir.

Le plus grand tort de son *Jeanne d'Arc* est d'être édité à la librairie Emile Nourry, à la *Bibliothèque de critique religieuse* qui est le grand réceptacle des publications modernistes en France et dont la plupart des volumes tombent sous les Règles de l'Index.

Il y a, dans ce livre, trois dissertations : 1° la question de l'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen ; — 2° Jeanne d'Arc et ses Voix ; — 3° Jeanne d'Arc et les Fées.

La question de l'abjuration est la plus mal traitée ici : M. Hébert y polémique contre M. Dunand, et contre M. de Maleyssie, et contre les théologiens en général ; et la polémique ne lui réussit pas. — Ses deux autres dissertations sont empreintes de sympathie et d'admiration pour Jeanne ; mais c'est dans l'exégèse des visions et des auditions miraculeuses que M. Hébert n'est pas heureux. Il suppose, chez la Bienheureuse, un « tempérament physiologique qui surchargeait de couleurs vives les manifestations de sa profonde conscience du bon et du juste » (p. 132). Il y suppose « une puissante imagination constructive » (p. 34), un « facteur personnel d'interprétation » dont il dit qu'elle n'était pas sans se rendre compte : ici c'est M. Hébert lui-même qui se livre à des interprétations tout à fait subjectives. Il argumente, par exemple, sur cette déposition de Jeanne : — « La première fois, *j'eus grand doute* si c'était S. Michel... Même maintes fois je le vis *avant de savoir* que ce fût S. Michel... Depuis, S. Michel m'enseigna et montra tant, que *je crus fermement* que c'était lui... » Mais, à nos yeux, ce sont précisément ces dépositions, et d'autres semblables, qui devraient fermer la bouche à tous ceux qui prétendent trouver chez la Bienheureuse du subjectivisme ou un « facteur personnel d'interprétation ». — Au chapitre des Fées, M. Hébert groupe quelques renseignements intéressants sur les traditions du pays lorrain relatives aux fées. Mais il a soin de noter que ceci n'a rien à voir avec la psychologie même de Jeanne d'Arc. Celle-ci, interrogée, a constamment répondu : — « Des Fées, je ne sais rien... Les Fées, je ne sais ce que c'est. » — Pas trace de superstition en elle : les gens de Domremy attribuaient une vertu magique à une mandragore qu'ils croyaient cachée sous un coudrier, près de leur arbre des Fées : — « A quoi avez-vous ouï dire que servait cette mandragore ? demandent à Jeanne ses juges de Rouen. — A faire venir de l'argent. Mais je n'en crois rien. Mes voix ne m'ont jamais rien dit à ce sujet. »

« Il n'a pas existé de conscience plus noble, plus donnée, livrée, sacrifiée à l'idéal que celle de Jeanne », écrit M. Hébert (p. 43). Mais à quoi songe-t-il de demander ce que Jeanne eût fait si elle eût connu « nos difficultés d'ordre métaphysique ou historique ? » « De sa foi au Dieu personnel se fût-elle réfugiée en une foi au Divin », comme a fait M. Hébert ? « Eût-elle reporté à l'essence spirituelle qui s'exprime en nos embryonnaires personnalités les sentiments d'adoration, d'amour, de confiance, qu'elle adressait à une individualité surnaturelle ? » — M. Hébert a beau répondre : « Ques-

tions oiseuses s'égarant dans de pures possibilités » : c'est déjà une énormité que d'imaginer de pareilles questions à propos de Jeanne d'Arc, — une énormité qui à elle seule suffirait à révéler à nos lecteurs la mentalité de M. Hébert, l'abîme d'inconscience où peut s'égarer une intelligence embrumée de certaine philosophie.

II. — Les fervents des origines de la Visitation, — qui sont bien une des plus suaves pages de l'histoire des fondations religieuses, — se sont réjouis de voir reprendre le procès de béatification de la Mère de Bréchard. Première compagne et filleule de sainte Chantal (de qui à son tour elle tiendra la dernière fille sur les fonts du baptême), Jeanne-Charlotte de Bréchard (1580-1637) est un rare modèle de confiance en Dieu, de constance et de joie parmi les épreuves. Qui dit Visitation, dit joie ; mais la joie en ce monde doit s'acheter. Et dès sa première enfance il fut visible que Dieu prédestinait sa servante à de grandes joies, parce que dès lors elle sembla prédestinée à la souffrance : orpheline de mère à sept mois, restée avec un père qui ne se souciait guère des siens et flirtait avec les calvinistes, abandonnée à une nourrice avare qui la traite si mal que vers quatre ou cinq ans elle tombe malade au point de donner tous les signes de la mort : on venait de la mettre en bière quand tout à coup elle s'éveille à l'aspersion de l'eau bénite. Elle a neuf ans quand la peste éclate en Nivernais ; ses deux sœurs aînées meurent ; son père affolé prend la fuite, abandonnant l'enfant à une vieille domestique égoïste et rude. L'enfant, atteinte à son tour, est reléguée dans une chaumière où tout le monde est mort de la peste, sauf deux fossoyeurs qui auront bien le mauvais cœur de manger la meilleure part du maigre repas qu'on lui envoie deux fois par semaine. Il y a six semaines qu'elle est là sur la paille, quand on lui adjoint une domestique plus malade qu'elle encore et qui expire à ses côtés. On la laisse un jour et une nuit enfermée avec le cadavre. Au crépuscule, c'est, chez l'enfant, un vrai affolement ; mais personne pour répondre à ses cris. Les fossoyeurs enfin arrivent ; elle les supplie de l'emmener ; elle monte sur le char funèbre, s'échappe, court de longs jours à travers champs, avec quelques fruits sauvages pour toute nourriture... A douze ans, son père la met en pension aux Bénédictines, Bénédictines de décadence, qui ne s'occupent pas de son éducation ni de son instruction, qui ne l'emploient qu'à des corvées de ménage ou à porter aux vignerons les repas qu'elle a préparés elle-même, qui ne lui apprennent même pas le catéchisme.

Comme elle a été prévenue de grâces de choix cependant ! Elle n'a jamais suivi de catéchisme, et elle a le sens déjà le plus développé des choses divines, le sens surtout du mystère de la souffrance. Et, rentrée chez elle à quatorze ans, les souffrances ne lui manquent pas : son père se met à contrarier toutes ses volontés, les domestiques tournent en ridicule toutes ses pratiques de piété et ses pénitences... Un instant, elle projette d'accepter le premier parti qui se présentera. Mais vite, elle rougit de sa lâcheté, et, prosternée sur le pavé de sa chambre, jure de n'avoir d'autre époux que Jésus crucifié... Elle songe un instant aux Clarisses, puis au Carmel... Dieu l'oriente doucement vers S. François de Sales ; et le 6 juin 1610, les trois premières Visitandines, Jeanne-Françoise de Chantal, Jeanne-Charlotte de Bréchard et Marie-Jacqueline Favre commencent leur noviciat sous la conduite du Saint, dans la petite maison de la Galerie, à Annecy...

Religieuse, c'est la croix des responsabilités qui s'abat sur ses épaules et qui sur son cœur épris de vie cachée pèse d'un poids indicible. Maîtresse des novices en 1612, on lui confiera ensuite la mission de fonder la maison de Moulins, où elle sera très mal reçue, puis la maison de Riom en Auvergne, où ce sera pis encore (1623) : les consuls de la ville lui refusent d'abord l'autorisation de s'établir ; la reine Marie de Médicis intervient ; les consuls s'exécutent, mais de très mauvaise grâce, et aux conditions les plus onéreuses, suscitant tous les tracas imaginables : les travaux à peine commencés, ils lui enjoignent de les interrompre, sous prétexte que le mur de clôture, trop près du Palais de Justice, enlèverait à ses salles leur clarté ; on lui demande d'où vient l'argent ; on excite la populace contre elle, etc., etc... Elle se réjouissait de souffrir ; et elle avait le don de faire aimer la souffrance aux autres. C'est à Riom qu'elle est revenue mourir ; et c'est là que le procès de Béatification se poursuit.

La Vie qui vient de paraître a été écrite pour la propagande ; et c'est pourquoi on l'a faite si courte, — trop courte, car sous chaque ligne on soupçonne ou l'on entrevoit des merveilles de grâce, — de grâce divine et aussi, mon Dieu ! de grâce humaine.

III. — *La bonne Armelle :* vie très extraordinaire, marquée des plus hautes faveurs mystiques. Il semble bien que l'on sente sous la plume de son biographe une certaine inexpérience de ces choses. Il en parle d'après des témoignages sûrs ; mais une plume plus théologienne aurait mieux encadré et mieux présenté ces témoignages eux-mêmes. C'est pourquoi il est possible que ce livre ne soit pas compris toujours exactement par tout le monde et qu'il ne soit pas à sa place sur tous les rayons indistinctement de nos bibliothèques paroissiales : c'est à nos confrères d'en juger, chacun pour son cas particulier. Mais, en soi, c'est un beau livre, et une très belle vie surtout. La bonne Armelle, écrit Mgr Gouraud à l'auteur, est « une des physionomies les plus intéressantes qu'ait connues le diocèse de Vannes. »

« Il n'est pas téméraire d'espérer, poursuit Mgr l'évêque de Vannes, que votre livre contribuera à faire éclater un jour la gloire de cette pauvre servante, émule des plus grandes épouses de Jésus-Christ. Dès maintenant il la désigne comme la *patronne des domestiques,* dans un temps où cette fonction sociale tend à perdre de sa dignité d'autrefois et de l'estime qu'elle mérite, quand elle est bien comprise.

« Armelle Nicolas se fit remarquer, en effet, par des vertus pratiques et positives que n'effacèrent jamais les extases et révélations dont elle fut favorisée. Sa vocation de domestique n'en fut jamais gênée. Elle fut la plus active et la plus dévouée des servantes en même temps qu'une prodigieuse extatique.

« Une fois de plus il fut prouvé en elle et par elle que la contemplation ne nuit pas aux devoirs d'état. Dieu est le maître de toute la vie et il peut toujours tout y concilier. Il n'y a qu'à lui donner tout ce qu'il demande.

« Cette leçon pourra profiter à tous les hommes de cette génération si facilement absorbés par les préoccupations de la vie matérielle, au point d'oublier même ce qu'ils doivent à Dieu. »

Mgr Chollet. **Pro aris et focis.** *Quand ils étaient chez nous : Mon copie de lettres,* — et : *Vers l'avenir : Nisi Dominus custodierit civitatem,* vol. in-8 écu de 362 et 490 p., à 5 f. l'un ; Cambrai, Oscar Masson (Paris, Lethielleux). — Mgr Tissier. **Consignes catholiques,** in-12 de 382 p., 3 f. 50 ; Paris, Téqui. — Mgr Landrieux, **Nouveaux Prônes de guerre,** in-12 de 150 p., 2 f. 50 (major. en sus) ; Paris, Bloud. — **Œuvres Saintes,** par Mgr Baunard, in-12 de 382 p., 3 f. 50 ; Paris, de Gigord.

I. — Sous le titre générique qu'on vient de lire : **Pro aris et focis,** Mgr Chollet publiera six volumes dont deux déjà ont paru (les autres sont sous presse). Le Ier a pour sous-titre : *Mon copie de lettres.* L'intrépide archevêque y donne, non pas toute sa correspondance

de guerre (il y faudrait deux volumes), mais la partie la plus significative, celle qui permettra de juger l'attitude des Allemands et de se rendre compte de la situation impossible faite par l'occupation à l'administration diocésaine de Cambrai. Dans toutes les guerres il y a des pays occupés; mais jamais encore et nulle part on n'avait vu l'occupant imposer à l'occupé régime pareil. Cambrai a été occupé le 26 août 1914; et pendant plus de quatre ans donc, il a été rigoureusement interdit à l'archevêque (et à son vicaire général) de sortir de la ville épiscopale. La Kommandantur donnait des laissez-passer aux gardes champêtres pour les affaires communales, aux inspecteurs primaires pour la visite des écoles, aux agents du ravitaillement aussi : au clergé, rien. Pas de visites pastorales au cours de ces quatre années; pas de Confirmation; pas d'Ordinations (les quelques séminaristes qui se formaient à Valenciennes, ne furent pas autorisés à venir à Cambrai recevoir le Sacrement de l'Ordre). La correspondance administrative (qui d'ailleurs ne se faisait qu'à pli ouvert), ou n'était pas remise, ou n'était remise que très tard, parfois avec de fortes suppressions infligées par la censure. L'archevêque avait demandé d'être averti quand pour une raison ou pour une autre un prêtre serait enlevé à sa paroisse, afin de pourvoir au ministère religieux pendant son absence : on ne lui répondit pas, et il arriva que des prêtres durent recevoir leur « mission canonique » de la simple autorité de quelque commandant d'étapes.

Isolé de son clergé et de son diocèse, l'archevêque ne l'était pas moins du clergé allemand. Vu le contact perpétuel entre l'aumônerie militaire allemande et le clergé français, il eût été désirable que des relations pussent s'établir entre les représentants supérieurs de cette aumônerie et ceux du clergé paroissial. On ne le permit pas : « un fossé infranchissable est demeuré séparant les uns et les autres. » L'archevêque rend hommage à « *des* aumôniers » qui « se sont dévoués individuellement à sauver du naufrage des objets du culte ou à obtenir plus d'égards pour des prêtres »; mais, ajoute-t-il, « *le corps de l'aumônerie en général* n'a pas été orienté dans cette direction ».

Isolement ordonné aussi vis-à-vis du haut clergé allemand. Le cardinal de Munich était venu à Cambrai avec l'intention de célébrer un Office à la Métropole *après visite* à l'archevêque : une intervention supérieure l'interdit. Le cardinal de Cologne est passé devant la porte de l'archevêque sans lui faire savoir sa présence. Un autre évêque de même... Les choses ne se passaient point ainsi dans les autres guerres.

Isolé de Rome... Quelques lettres sont parvenues à Rome, après des mois et des trimestres; d'autres ont été retournées à l'archevêque, bien que ne traitant que de matières qui étaient de la compétence du Souverain Pontife. A partir de juillet 1917, on a cessé de lui remettre les *Acta Apostol. Sedis,* qui pourtant lui étaient régulièrement expédiés de Rome. On ne lui a pas remis non plus l'exemplaire du *Codex Juris* qui lui avait été envoyé par le Cardinal Gasparri. Pas davantage l'autorité militaire n'a permis aux libraires allemands de livrer les exemplaires du Code demandés par des chanoines de Cambrai. Bien plus, l'archevêque ayant adressé au Saint-Père (en 1917) des exemplaires du Catéchisme du diocèse, la Kommandantur les lui a retournés, préférant les rendre intacts plutôt que de les endommager en les faisant passer au bain chimique chargé de révéler les écritures mystérieuses!

Etc., etc. Ces pages resteront un document historique de premier ordre pour l'histoire de la guerre. Et on les lit presque aussi comme un document hagiographique. Il y a tant de ces lettres qui évoquent de si pures victimes, des prêtres, des religieux, même ces chères Petites-Sœurs des Pauvres, si universellement vénérées! Il y a l'interrogatoire auquel l'archevêque fut soumis devant le conseil de guerre les 11, 12 et 13 juillet 1918, plus de vingt pages (p. 311-334) qui nous transportent dans l'atmosphère des *Actes des Martyrs.*

II. — Le second volume de Mgr Chollet regarde **Vers l'avenir** et nous oriente vers le Seigneur, gardien de toute construction solide. Ce sont pages d'enseignement proprement pastoral, et d'un Pasteur qui, dès le temps où il occupait une chaire à l'Université catholique de Lille, était une des lumières théologiques de l'Eglise de France. Tout le monde s'effraye de l'acuité de la question sociale et cherche des remèdes de tous côtés. Mais il faut se rappeler la célèbre équation de Brunetière (*écho* de l'enseignement de Léon XIII) : question sociale = question morale; et question morale = question religieuse (*Ami* 1904, p. 84-87). D'où, pour chacun de nous, le devoir de puiser, dans les événements mêmes que nous traversons, des raisons pressantes de nous renouveler dans la vie chrétienne. C'est pourquoi Mgr Chollet nous expose :

1° *Les Raisons actuelles d'être chrétien : a) la religion et aujourd'hui :* circonstances actuelles, épreuves, défaillances, devoirs, besoins actuels de l'âme, et *b) la religion et demain* ; les facteurs des restaurations prochaines; les exigences des Etats modernes et la religion; la religion, principe d'abnégation, de fécondité, de travail, d'union, de discipline;

2° *Les difficultés actuelles d'être chrétien :* objections tirées de la guerre contre la Providence; l'impuissance de la prière; les ingérences du Pape (conclusion : « A la question : De quoi se mêle le Pape ? nous répondrons donc : De ce qui le regarde »).

Ces pages, écrites avec une gravité apostolique qui pénétrera jusqu'au plus profond des âmes même les plus éloignées, sont lumineuses. Elles ont été écrites « quand ils étaient chez nous » et achevées en déportation, dans le manoir de Modave, où les Allemands emmenèrent l'archevêque en octobre 1918. Et elles sont une nouvelle et magnifique illustration de cette vérité morale, que la douleur est source de lumière. *Per crucem ad lucem,* écrivait déjà le cardinal Mercier en tête de son recueil d'Œuvres épiscopales du temps de guerre.

III. — Le nouveau volume de Mgr Tissier clôt son enseignement pastoral des jours de guerre, en même temps qu'il est destiné à préparer et à promouvoir les œuvres nécessaires de la paix (sur les volumes qui ont précédé celui-ci, voir *Ami,* p. 826).

Trois séries de *Consignes : 1° sociales :* devoirs sociaux qui s'imposent à tous, prêtres et fidèles, individus et chefs, ouvriers et maîtres; — 2° *pédagogiques :* allocutions scolaires, lettres aux institutrices libres du diocèse de Châlons; surtout une conférence, dont on peut dire qu'elle épuise le sujet, sur les catéchistes volontaires (prononcée à un Congrès de catéchistes volontaires), p. 237-264; — 3° *patriotiques :* la prière nationale, le merveilleux providentiel de la guerre, etc.

IV. — *Nouveaux prônes de guerre,* le premier recueil épiscopal publié par Mgr Landrieux (le recueil précédent remonte à 1915, au temps où l'auteur était encore curé de la cathédrale de Reims). Ce qui en fait l'unité c'est « la doctrine austère de la souffrance rédemptrice, seule capable de resserrer la foi et de la soutenir en ces chemins de Calvaire ». C'est là l'idée éternelle qui anime tous ces « prônes » et discours dont les titres se sont inspirés des circonstances présentes : *la Guerre* (d'où elle vient; ce que Dieu en fait; ce qu'elle exige de nous); *la Paix*; *les Morts de la guerre*; *le Pape et la France*; *les Prières publiques*; *le Sacré-Cœur*; *la Prière nationale*; *Sainte Chantal* (modèle de la femme forte); *Lendemains de guerre ;* etc.

V. — *Œuvres Saintes :* recueil (préparé à la veille de la guerre mais qui n'est mis en vente qu'aujourd'hui) de discours, entretiens, instructions donnés par le vénérable nonagénaire sur divers objets et institutions de la charité catholique, soit spirituelle soit corporelle : Conférences de St-Vincent de Paul, Petites-Sœurs des

Pauvres, asiles d'enfants malades, asiles d'incurables, hôpitaux, écoles, œuvre du *Mariage des Indigents,* œuvres d'éducation, catéchistes volontaires, œuvre des Congrès eucharistiques, etc. : — Œuvres d'avant-guerre, mais Œuvres de toujours, et pages d'une éloquence qui ne vieillira jamais et restera toujours un modèle pour les générations futures comme elle n'a cessé de l'être depuis déjà plus d'un demi-siècle.

LITURGIE

Q. — Quelles prières réciter pour la bénédiction d'un monument avec emblème religieux (une croix en relief sur la partie centrale d'une colonne pyramidale) édifié à la mémoire des soldats de la localité ? Cette bénédiction ferait suite à un service funèbre avec absoute autour du catafalque.

R. — La bénédiction qui nous paraît la mieux appropriée au cas présent est celle que l'Eglise emploie pour la fosse creusée dans un cimetière non bénit, ou pour un caveau, un cénotaphe, ou un monument élevé à la mémoire des morts, même dans un cimetière bénit. C'est l'opinion de Baruffaldi dans ses commentaires sur le Rituel : « Hoc pacto constructum sepulcrum benedici debet a sacerdote juxta modum et formam in Rituali præscriptam et assignatam, Tit. VI, cap. 3, n. 12. » Cela ressort aussi des décrets de la S. R. C., 27 mai 1876, n. 3400, ad V, et 4 sept. 1880, n. 3524, ad I.

Q. — On lit au canon 1304 du nouveau *Codex :* « Benedictionem illius sacræ suppellectilis... impertire possunt : ... 3° Parochus pro ecclesiis et oratoriis in territorio suæ parochiæ positis et rectores ecclesiarum pro suis ecclesiis. » Il me semble que vous feriez œuvre utile au clergé des paroisses et succursales, en donnant la signification de ce passage.

R. — Sous le nom générique de *sacra suppellex,* le droit canonique désigne et comprend l'ensemble des objets nécessaires à l'exercice du culte et employés, soit dans la célébration de la messe, soit dans l'administration des sacrements, ou dans d'autres cérémonies liturgiques, comme les bénédictions et les processions.

Cela ressort : 1° du Titre XVIII intitulé *De sacra supellectili,* qui va du canon 1296 à 1306 ; 2° du Rituel, Tit. I, n. 9, où on lit : « Curabit etiam (parochus) ut sacra supellex, vestes, ornamenta, linteamina, et vasa ministerii, integra nitidaque sint et munda » ; 3° des canonistes comme Craisson, *Manuale juris canonici,* tome III, 3610 à 3682, et 4816 à 4827, et Van der Stappen, *Sacra liturgia,* tom. IV, où entrant dans le détail des objets du culte, il dit :

Pour l'autel, les nappes *doivent* être bénites, on *peut* bénir la croix et l'antipendium, mais on ne bénit pas le *chrismale* de la pierre d'autel consacrée, ni le tapis qui couvre l'autel en dehors des offices.

Pour le calice, *on doit* bénir le corporal et la pale, *on peut* bénir le voile et la bourse, mais on ne bénit pas le purificatoire (S. R. C., 7 sept. 1816, n. 2572, ad 12).

Pour le célébrant et les ministres, *on doit* bénir l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole et la chasuble ; mais ni le Missel, ni le Cérémonial des Evêques n'obligent à bénir la chape, la tunique du sous-diacre, et la dalmatique du diacre ; c'est louable cependant de le faire, et il faut en dire autant du voile huméral, du surplis et du rochet.

Pour la Sainte Réserve, *on doit* bénir le ciboire, la custode ou lunule ; *on peut* (et c'est louable) bénir l'ostensoir.

Pour les Saintes Huiles et les reliques des saints, on peut bénir les vases qui contiennent les premières et les châsses où se gardent les secondes, et c'est l'esprit de l'Eglise qu'on le fasse.

Tous ces objets susceptibles de bénédiction et pour lesquels on n'a pas à employer le saint chrême peuvent respectivement être bénits par le curé et les recteurs d'églises, mais avec cette différence que le curé est autorisé à faire cette bénédiction pour le service de son église et des oratoires compris et bâtis sur sa paroisse ; et les prêtres préposés à une église sans en être le curé, ne peuvent comme simples recteurs que bénir seulement les objets du culte destinés à l'église qu'ils dirigent avec l'approbation de l'évêque.

Q. — 1° La première pierre d'une église a été bénite sous le vocable de S. Martin. Pourrait-on, durant les travaux de reconstruction, ajouter à ce Titulaire le vocable du Sacré-Cœur, sans une autorisation de la S. C. des Rites ?

2° M. le Curé peut-il se dire aujourd'hui *curé du Sacré-Cœur St-Martin,* puisqu'il a été nommé simplement curé de la paroisse St-Martin ?

3° Plusieurs disent maintenant : « M. le Curé du Sacré-Cœur *de* St-Martin. » — Est-ce correct ?

4° La S. C. des Rites autoriserait-elle cette appellation « Sacré-Cœur St-Martin » ?

R. — Ad I. A la bénédiction et à la pose de la première pierre d'une église, il est de tradition de choisir un vocable qui, comme le nom de baptême, servira à la distinguer des autres églises, et on l'invoque le jour même dans l'oraison *Domine Deus,* si le choix s'est arrêté sur un saint ou une sainte. (Rituel, Tit. VIII, ch. 26, n. 4 ; Bernard, *Le Pontifical,* t. II, p. 328). Toutefois, cela est insuffisant pour lui conférer les honneurs liturgiques des vocables ; ce n'est que *in actu consecrationis vel benedictionis* qu'il devient à proprement parler Titre d'église et en acquiert tous les droits : « Proprie vero constituitur Titulus in *consecratione* vel *benedictione* ecclesiæ, ut etiam constat ritu *Pontificalis Romani* Tit. *De dedicatione,* et *Ritualis Romani,* Tit. *De benedictione ecclesiæ.* » (Many, *De locis sacris,* n. 21, 4°).

D'après cette jurisprudence, s'il n'y a que la 1re pierre de l'église bénite sous le vocable de S. Martin, votre évêque peut, *sans avoir besoin de recourir à Rome,* ajouter celui du Sacré-Cœur, *in*

actu benedictionis ecclesiæ selon la formule du Rituel, Tit. VIII, chap. 27 ; et également *in actu consecrationis ecclesiæ,* quand même la bénédiction normale en aurait déjà été faite précédemment au nom seul de S. Martin, selon la formule du Rituel. (S. R. C., 20 avril 1822, n. 2619, ad 2, avec note tom. IV, p. 221 ; 16 janv. 1885, n. 3625, ad 1). Mais, hors de là, il faudrait une autorisation de Rome pour y adjoindre le vocable du Sacré-Cœur. (S. R. C., 18 fév. 1843, n. 2853, ad 2).

Ad II. Gardellini, dans la note précitée sur le décret n. 2619, ad 2, reconnaît que certaines circonstances, piété des fidèles ou raison particulière, peuvent avec le temps modifier le nom d'une église, sans annuler ni changer pour cela les droits du Titulaire. Le peuple pourra célébrer la nouvelle fête avec plus d'apparat peut-être, mais les prérogatives du vocable normal resteront intactes. Or pourquoi n'appellerait-on pas aussi dans le même sens « curé du Sacré-Cœur » celui qui en réalité ne serait canoniquement que curé de St-Martin, du moment où ses droits ne sont en rien modifiés ?

Ad III et IV. Le nom de curé « du Sacré-Cœur *de* Saint-Martin » semble étrange ; mais rien n'empêche que, du nom populaire de la paroisse, on l'appelle *curé du Sacré-Cœur St-Martin,* et la S. R. C. n'a pas à intervenir.

Q. — Est-il convenable que le clergé en surplis et avec l'étole communie à la messe du Samedi Saint comme à celle du Jeudi Saint ? Cette communion, reproduisant le rite du Jeudi Saint, n'enlève-t-elle pas à celui-ci son caractère propre de représenter la communion que les apôtres reçurent de la main de Notre-Seigneur ?

R. — Nous croyons avoir suffisamment démontré (en 1913, p. 495) qu'il est permis de communier à la messe du Samedi Saint ; mais est-ce toujours expédient de le faire ? C'est une affaire d'espèce à décider d'après les circonstances. Une paroisse, par exemple, choisirait ce samedi comme jour de communion générale, *licet quidem, sed non expedit* ; tout le clergé voudrait communier comme il l'a fait le Jeudi Saint, de la main du célébrant, *licet quidem, sed non expedit,* en raison de l'admiration que cela produirait dans le peuple. Au contraire, certaines personnes auront ce jour-là plus de facilité pour communier, *licet* et *expedit.* La question ne comporte donc pas de réponse absolue et générale.

Q. — En la fête de S. Joachim, faut-il réciter la préface de l'Assomption ?

R. — Oui, quand S. Joachim arrive un jour de semaine ; non, s'il coïncide avec le dimanche. Et en voici la raison. Lorsqu'une messe, n'ayant pas de préface propre, se célèbre avec mémoire d'un office qui en a une propre, la messe lui emprunte cette préface ; mais s'il y a ce jour-là une préface propre *ratione Octavæ,* in casu celle de l'Assomption, et une autre également propre *ratione Dominicæ commemoratæ* qui l'emporte sur la première, c'est la préface de l'office commémoré en premier lieu et non celle de l'Octave qu'on doit dire à cette messe. (S. R. C., 19 avril 1912, ad XIII ; *Addit. et Var. in Rubr. Missalis,* § VIII).

Q. — Quand doit-on dire deux oraisons *sub una conclusione ?*

R. — La question est trop générale pour qu'il n'y ait pas à craindre d'y répondre d'une manière incomplète. Ensuite la jurisprudence de l'Eglise à ce sujet a varié depuis quelque temps (v. g. au sujet de la mémoire de la messe *pro sponsis* aux fêtes de 1re cl.) et nous exposerait à plus d'un mécompte. Il vaut mieux attendre l'apparition des nouvelles rubriques du Missel.

Q. — Comment faut-il chanter le *Subvenite* en arrivant à l'église ?

R. — D'après le Rituel et l'édition Vaticane de l'Office des Morts, après le ℣ *Suscipiat te Christus...* on doit reprendre la réclame *Suscipientes animam ejus* en y joignant immédiatement *Offerentes eam ;* mais après le ℣ *Requiem æternam...,* on chante seulement la seconde partie *Offerentes eam...*

Q. — 1° Telle qu'elle est dans le Rituel, la cérémonie du mariage religieux semble trop écourtée. Serait-il antiliturgique de la relever un peu par d'autres cérémonies et prières prises par exemple dans nos anciens Rituels diocésains ?

2° Le *Oui* sacramentel, même suivi de *Monsieur le Curé,* est toujours prononcé si bas par les époux que les témoins ont peine à l'entendre. Ne pourrait-on pas traduire le *Volo* par une formule plus sonore ?

R. — Ad I. N'introduisons jamais dans l'administration des sacrements aucune prière, ni aucun rit, qui ne soient approuvés par l'Eglise, et bornons-nous à ce qui est prescrit ou permis par le droit général ou diocésain dans la célébration du mariage. Mais ce qui a été réformé par l'Ordinaire, il ne nous appartient pas de le faire revivre de notre autorité privée, même en prétextant qu'en cela nous suivons l'usage des anciens Rituels diocésains. (Rituel, Tit. VII, ch. 2, n. 2 et 5 ; puis Canon 1100).

Ad II. Notre confrère nous semble ici un peu méticuleux. Il voudrait un « Oui, Monsieur » très sonore ; mais il suffit que les témoins, assez rapprochés du curé, entendent et puissent témoigner que les deux futurs se sont pris pour mari et femme, et en Italie on répond également comme en France : « Si, signor. » Toutefois, s'il veut une réponse capable de frapper davantage les témoins et moins sujette à caution, les futurs diront : « Je le veux. »